



GRES P

A.D.N.S.M.P.L. :
Avenue du Train de Loos – B.P. 52
59374 LOOS cedex

Recherche sur « l'Évaluation de la souffrance psychique liée à la détention »

RAPPORT FINAL

Sous la direction scientifique du Docteur Evry ARCHER,
chef de service du Service Médico-Psychologique Régional
de Lille-Loos-Sequedin

Juin 2008



**Recherche réalisée avec
le soutien de la Mission
de recherche
« Droit et Justice »**



Evaluation de la souffrance psychique liée à la détention

Juin 2008

Evry ARCHER, Psychologue clinicien, Psychiatre, chef de service du SMPR de Lille

Catherine ADINS, Psychiatre, diplômée de médecine légale

Véronique COUSIN, Psychologue

Marc HAUTEKEETE, Professeur de Psychologie à l'université de Lille III

Audrey THERET, Psychologue au sein de « l'ADNSMPL », Association d'Aide aux Détenus Nécessitant des Soins Médico Psychologiques à Loos

Hélène THOMAS-PICAVEZ, Psychologue

Patrick VETEAU, Psychologue, Directeur de l'«Accueil temporaire pour la réinsertion» (ATRE)

Le présent document constitue le rapport scientifique d'une recherche réalisée avec le soutien du GIP Mission de recherche Droit et Justice (convention n° 26-05-11-19 du 12/05/06). Son contenu n'engage que la responsabilité de ses auteurs. Toute reproduction, même partielle, est subordonnée à l'accord de la Mission.

Résumé de la recherche

Il est généralement admis que l'entrée en détention fait partie des événements de vie susceptibles d'induire une souffrance psychique. Cependant, les conditions de survenue, les caractéristiques essentielles, les degrés d'intensité et les variations de cette souffrance en fonction des personnalités concernées et de leur situation semblent ne pas avoir fait l'objet de recherches scientifiques spécifiques.

Pourtant les résultats d'une telle recherche seraient d'un grand intérêt médico-légal, et pourraient étayer des recommandations utiles quant aux pratiques judiciaires, ou permettre d'évaluer les conséquences psychologiques et psychiatriques d'une détention (surtout si elle apparaît a posteriori injustifiée...).

Les sujets de cette recherche sont des personnes incarcérées en maison d'arrêt de Lille (site de Sequedin ou de Loos).

Les sujets se différencient selon l'acceptation du motif de l'incarcération, selon la situation pénale, la situation socioprofessionnelle.

Objectifs de la recherche

1. Déterminer les indices de souffrance psychique due à la détention ; en suivre leur évolution au cours de la détention ; déterminer les effets, les conséquences, et les éventuelles cicatrices psychiques.
2. Evaluer cette souffrance psychique pour orienter les décisions judiciaires afin d'indemniser le plus objectivement possible le préjudice moral des personnes injustement incarcérées.
3. Créer un outil validé statistiquement
4. Identifier les différences de vécu de la détention en fonction des caractéristiques personnelles.
5. Apporter une perspective psychologique la plus objective possible à la prise en compte de la souffrance psychique liée à la détention dans le cadre d'une démarche judiciaire de demande de réparation.

Evaluation

Des analyses statistiques ont été réalisées à partir du questionnaire d'évaluation de la souffrance psychique liée à la détention. Les analyses consistent notamment à observer les différences potentielles existant entre les différents temps de passation (à l'entrée en détention, après 20 jours d'incarcération, à 4 mois d'incarcération).

Grâce à la constitution d'un groupe contrôle, ces analyses statistiques permettent de mettre en avant plusieurs facteurs qui valident scientifiquement le questionnaire construit, et permettent de faire des comparaisons quant aux facteurs de souffrance selon certaines variables

Ces analyses portent aussi sur les différences potentielles entre les différents facteurs de souffrance considérés.

De plus, les grilles d'entretien semi directif permettent d'isoler les facteurs personnels, familiaux, sociaux, les événements de vie, sources de souffrance psychique en détention à travers la présentation de cinq études de cas choisies comme étant représentatives de profil de réaction psychologique à une détention injustifiée.

Ces descriptions longitudinales sont à notre avis aussi riches d'informations que les données quantitatives.

Sommaire

- **Préalables à la recherche**
- **Méthodes**
- **Résultats**
- **Conclusion et discussion**
- **Table des matières**

INTRODUCTION

La problématique : première approche évaluative de la souffrance morale en détention

A la suite d'échanges informels entre des membres du « conseil d'orientation stratégique » (COS), réuni auprès de Madame le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, en vue de contribuer à la rédaction de la loi pénitentiaire, le premier Président de la Cour de Cassation, Guy CANIVET, président de la Commission Nationale de Réparation des Détentions avait bien voulu convoquer un collège de psychiatres, chef chacun d'un Service Médico-Psychologique Régional : Evry ARCHER de Loos, Betty BRAHMY de Fleury-Mérogis et Pierre LAMOTHE de Lyon, afin de recueillir un appui technique et scientifique en matière d'évaluation du préjudice moral des personnes détenues ayant ensuite fait l'objet d'un non-lieu, d'une relaxe ou d'un acquittement définitif.

Les premières réflexions des trois psychiatres experts

- a. Concilier les objectifs juridiques et judiciaires et l'éthique psychologique et psychiatrique

L'évaluation de la souffrance comporte des intérêts juridiques et judiciaires évidents, mais aussi implique des exigences éthiques et méthodologiques non négligeables.

1. la description des constatations aussi objectives que possible, faites à partir de l'identification des facteurs de souffrance morale dans des situations variées, doit à terme, favoriser l'objectivation relative de réparation des détentions et améliorer leur équité. Aussi, les psychiatres experts avaient-ils souligné l'intérêt d'introduire dans les décisions de la Commission des motifs assez précis sur ce point.
2. L'analyse du retentissement subjectif de ces facteurs sur la personne concernée, c'est-à-dire ses conséquences en termes de souffrance vécue et de troubles psychiques, doit tenir compte à la fois des données acquises de la psychologie clinique et de la psychiatrie en la matière, et des constatations pertinentes précises chez chaque demandeur.

Les éléments de réflexion sur lesquels un consensus avait été constaté entre les trois experts avaient permis de définir des orientations en matière d'évaluation du préjudice moral subi par ces personnes détenues.

- Individualiser de la façon la plus précise possible ce que représente, pour chaque personne, la souffrance morale vécue en raison d'une détention dans une procédure aboutissant à un non-lieu, une relaxe ou un acquittement définitif ;
- Assurer une égalité de traitement entre les demandeurs en réparation, en identifiant les indices de souffrance morale susceptibles d'entrer en jeu dans l'évaluation de la réparation,
- Proposer s'il y a lieu, une méthode de recueil d'analyse et de prise en compte des données significatives, pour éclairer au mieux les décisions judiciaires de réparation des détentions.

b. Mettre à contribution les avantages de l'expertise

Les experts avaient proposé le recours systématique à l'expertise, au moins pendant trois à cinq ans.

- A. D'abord, l'expertise permet une meilleure appréhension du préjudice moral de la personne concernée, grâce à une investigation clinique – voire, si nécessaire, également paraclinique – approfondie dans chaque cas et grâce aux conclusions motivées, conformes aux données acquises de la science, de la part des spécialistes de santé mentale. Les experts avaient souligné l'intérêt de commettre dans les affaires présentant une certaine difficulté, deux experts dont l'un aurait nécessairement une expérience en milieu carcéral.
- B. Ensuite, le recours à l'expertise devrait permettre d'élaborer une procédure expertale de référence, propre à ce contentieux et qui pourrait comporter :
- la définition de la mission ;
 - les questions posées ;
 - l'adoption d'une terminologie adéquate ;
 - voire des principes méthodologiques quant aux modalités de l'examen clinique, et celles de la présentation des constatations et des conclusions.

Aussi, a-t-il été proposé que les expertises effectuées dans ce cadre soient versées dans une base de données documentaire anonymisée. De plus, pour permettre des échanges de réflexions et répondre à des demandes éventuelles de suggestions, les trois experts avaient souligné l'intérêt d'un groupe national de psychiatres référents - dont ils feraient partie -, à la disposition des experts qui seront désignés par la Commission Nationale.

c. Préjudice moral, préjudice corporel, incapacité permanente partielle

L'évaluation du préjudice moral subi par la personne détenue pourra être complétée – en présence de séquelles psychiques, de développement ou d'aggravation de troubles psychologiques ou psychiatriques – de celle du préjudice corporel ayant atteint certaines fonctions. Dans ce cas de figure, il faudrait alors distinguer le préjudice corporel constitué par l'atteinte des fonctions, et la valeur de cette atteinte en termes de préjudice moral.

Lorsque le trouble psychiatrique prend la forme de la perte ou de la défaillance d'une fonction, il sera évalué par l'expert en terme d'incapacité permanente partielle. Les suites pathologiques d'un séjour carcéral, entrant dans le champ du préjudice moral, doivent être clairement distinguées des autres troubles psychiatriques ultérieurs.

Les experts s'étaient accordés sur l'intérêt d'étudier particulièrement le choc carcéral et la souffrance morale qu'impliquent les longues détentions.

La démarche d'évaluation de la souffrance psychique liée à la détention comprend donc deux parties bien distinctes :

- la constitution pendant trois à cinq ans d'une banque de données expertales anonymisées devant faire l'objet d'une exploitation en vue de la création, sinon de normes, du moins de procédures validées.
- une recherche scientifique rigoureuse, fondée sur une méthode adaptée au thème et aux objectifs ainsi définis, mais aussi au public et au milieu particuliers dont il s'agit, qui s'attachera à déterminer les indices de souffrance psychique, d'en suivre leur évolution au cours de la détention et

d'en déterminer les effets, les conséquences et les éventuelles séquelles et cicatrices psychiques.

Le rapport actuel concerne la deuxième partie de la démarche. Il comporte :

- la description des préalables ;
- la présentation de la méthode : définition de la problématique, choix de la population ciblée, recherche d'outils pré-existants, développement et utilisation de notre propre questionnaire, entretiens semi-directifs, temps de passation, consignes, engagement mutuel des personnes rencontrées et des chercheurs...
- les résultats : résultats statistiques et constatations cliniques.
- les conclusions.

Chapitre 1 : Les préalables

Il est généralement admis que l'entrée en détention fait partie des évènements de vie susceptibles d'induire une souffrance psychique importante. Cependant, les conditions de survenue, les caractéristiques essentielles, les degrés d'intensité et les variations de cette souffrance en fonction des personnalités concernées et de leur situation semblent ne pas avoir fait l'objet de recherches scientifiques.

Pourtant, les résultats d'une telle recherche seraient d'un grand intérêt médico-légal, et pourraient étayer des recommandations utiles quant aux pratiques judiciaires, notamment quant à l'évaluation des conséquences psychologiques ou psychiatriques d'une détention injustifiée.

Un collège de psychiatres, réuni sur proposition du premier Président de la Cour de Cassation, en qualité de président de la Commission Nationale de Réparation des Détentions, a préconisé une approche méthodologique basée sur une démarche d'évaluation, proposant des pistes de recherche dont l'une concernerait **la souffrance psychique liée à la détention**.

Dans la continuité de ces réflexions, le Docteur ARCHER a constitué à Lille un groupe de travail et de recherche, sur Lille, regroupant des professionnels des différents champs concernés : le « Groupe de Recherche et d'Etude sur la Souffrance Psychique » (GRES-P), destiné à constituer le comité de pilotage de cette recherche et à poursuivre les réflexions et les travaux sur ce thème, voire à les étendre à la souffrance psychique en général, y compris à ses manifestations, ses pondérations, ses tenants et aboutissants dans d'autres circonstances que la détention.

Le comité de pilotage : le GRESP

Les membres du GRESP

La réalisation de la recherche s'opère sous la responsabilité du président de l'Association « Aide aux Détenus Nécessitant des Soins Médico-Psychologiques à Loos » (ADNSMPL), le Docteur Evry ARCHER, chef du Service Médico-Psychologique Régional (SMPR) de Loos-Sequedin.

Afin de mener à bien ces travaux, un comité de pilotage a été constitué pour préparer et encadrer ce travail de recherche : le **Groupe de Recherche et d'Etude sur la Souffrance Psychique** », le GRESP se compose des membres suivants :

Evry ARCHER, Psychologue clinicien, Psychiatre, chef de service au CHRU de Lille

Catherine ADINS, Psychiatre au SMPR de Loos-Sequedin, diplômée de médecine légale

Véronique COUSIN, Psychologue au SMPR de Loos-Sequedin

Marc HAUTEKEETE, Professeur de Psychologie à l'Université de Lille III

Patrick VETEAU, Psychologue, Directeur de l'«Accueil Temporaire pour la REinsertion» (ATRE)

Ont aussi participé à une ou plusieurs réunions du GRESP :

Nathalie LIONET-PRZYGODSKY, Maître de conférences en psychologie à l'université de Lille III

Xavier LAMEYRE, Magistrat, Maître de conférence à l'Ecole Nationale de la Magistrature, Paris

Philippe LEMAIRE, Procureur de la République auprès du Tribunal de Grande Instance de Lille

Alain DUHAMEL, Maître de conférence à la faculté de Médecine de Lille

Martine DUMONT, Médecin inspecteur de Santé Publique, DRASS, NPDC

Deux psychologues, Hélène THOMAS-PICAVEZ, d'abord à temps plein en 2006, puis à mi-temps en 2007, et Audrey THERET, embauchée au début de l'année 2007 par l'ADNSMPL pour l'autre mi-temps nécessaire à cette recherche, puis à temps plein de septembre 2007 à février 2008 .

Le support juridique du GRESP et de la recherche est l'ADNSMPL. Il s'agit d'une association «santé justice » régie par la loi de 1901, créée le 26 août 1988, domiciliée au SMPR de Loos, gestionnaire de la structure «Accueil Temporaire pour la Réinsertion» (ATRE), centre de soins spécialisés pour toxicomanes (CSST) avec hébergement destiné aux personnes sortant de prison ou sous main de justice.

L'ADNSMPL entreprend également depuis plusieurs années des recherches sur la population pénale. Il en est ainsi de la «Recherche – Action sur la Population Pénale Ecrouée à Loos » (RAPPEL) débutée en 1988.

Objectifs des réunions du GRESP

Créé en octobre 2005, pour préparer et encadrer ce travail de recherche, le GRESP s'est réuni deux fois en 2005 puis aux dates suivantes :

- 2 janvier 2006 : embauche de Hélène THOMAS, Psychologue, sur un profil de poste élaboré par le GRESP.

- 24 janvier 2006 : installation de Hélène THOMAS, chargée de recherche, et présentation du protocole de méthodologie de la recherche. Réflexion autour de la création d'un questionnaire.

- 28 février 2006 : présentation des outils de recueil de données auprès des détenus (consignes standardisées à présenter aux sujets); élaboration et choix des items pour le questionnaire; présentation des caractéristiques des sujets pour le groupe - contrôle du questionnaire.

- Réunion de travail intermédiaire pour validation définitive du questionnaire, quelques essais et début d'utilisation à partir du 13 mars 2006.

- Premiers sujets à T1

- 5 avril 2006 : en présence de M. CHAUMONT, conseiller référendaire à la Cour de Cassation : présentation des outils en cours d'utilisation, des protocoles de rencontre avec les sujets, des problèmes concrets et des solutions apportées; invitation de la part de M. CHAUMONT à participer à une séance de la Commission Nationale de Réparation.

- 2 mai 2006 : visite à la Cour de Cassation et participation, en tant qu'observateurs, de six membres du GRESP, à la Commission Nationale de Réparation des Détentions. Rencontre avec M. GUEUDET, président de la séance. Echanges enrichissants autour des douze dossiers présentés lors de la commission.

- Accord de financement par le GIP

- 17 mai 2006 : rencontre avec M. le Docteur Philippe MACQUET, représentant de la Fondation de France, co-financeur de la recherche, sur les problématiques particulières des sujets jeunes incarcérés, sur les possibilités de traiter séparément les données les concernant, sur l'élaboration d'une clinique de la souffrance psychique particulière aux sujets jeunes. Cette question de l'élaboration d'une clinique de la souffrance psychique est récurrente dans le groupe, les recherches bibliographiques montrant peu de productions à ce sujet, et peu d'engagement de la psychiatrie sur la description de symptômes et surtout sur leur évaluation.

A partir de cette date, présentation systématique de la file active réactualisée des sujets.

Le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Lille, présent à la rencontre, confirme son intérêt pour ce travail, et propose d'accueillir la chargée de recherche, dès l'étape de la présence des détenus au palais de justice, pour des entretiens à T0.

- 22 juin 2006 : présentation de la structure statistique de base, avec création des catégories et des masques de saisie des données (logiciel statview) ; constat du retard pris dans le recueil des données du groupe-contrôle du questionnaire, du fait des grèves étudiantes de mars et avril. Report du recueil à la rentrée universitaire d'octobre.

Décision prise sur la procédure permettant de rencontrer les personnes sorties d'établissement pénitentiaire avant d'avoir effectué le 3eme temps de passation : possibilité de proposer une rencontre avec elles dans un local extérieur, à Lille.

- Début août : premiers recueils de données à T3

- 4 octobre 2006 : confirmation des éléments retenus pour la base de données, constituée à partir des caractéristiques des sujets, et des données retenues lors des entretiens semi-directifs.

Point sur les dossiers en cours et ceux déjà saisis.

Récapitulatif des premières analyses statistiques sur 110 sujets : ces données ne sont pas exploitables en l'état, mais servent à vérifier la fiabilité des données recueillies, et à affiner les catégories retenues. Comparaison avec la population pénale de référence, à partir des données de la recherche RAPPEL.

Etat des lieux des pertes de vue de sujets au cours de la recherche, et examen des raisons des sorties de détention. Nécessité de se rapprocher du greffe de la maison d'arrêt pour plus de détails.

- 25 octobre 2006 : deuxième rencontre avec M. CHAUMONT, pour examiner les délibérés des dossiers vus en commission nationale. Présentation de l'état d'avancement de la recherche, après huit mois de recueil ; présentation du document théorique synthétique de vingt pages.

- 14 décembre 2006 : Hélène THOMAS ayant obtenu un poste de psychologue au SMPR de Sequedin, nous sélectionnons Audrey THERET pour la remplacer, à partir du 01/01/2007. Hélène THOMAS continuera à participer à mi-temps à la recherche, sur son temps FIR (Formation Information Recherche).

Réflexion autour d'un projet de colloque sur l'évaluation de la souffrance psychique. Proposition de plusieurs dates en juin 2007, et de participants potentiels.

Présentation de la trame du bilan intermédiaire.

- 05/03/2007 : Présentation de la première version de la partie théorique et des premiers projets d'entretiens au Palais de Justice.

- 10/04/07 : Réflexions sur la présentation des études de cas. Report du colloque au mois de novembre. Echanges par rapport aux entretiens qui ont eu lieu au Palais de Justice de Lille.

- 22/05/07 : Statistiques descriptives présentées sur deux cent vingt participants. Présentation de la partie théorique complétée de soixante dix pages.

- 4/06/07 : Invitation par la Cour de Cassation à un colloque « La réparation des détentions ». La recherche a été présentée aux magistrats présents sous la forme d'une communication présentée par le Docteur Evry Archer.

- Eté-Automne 07 : Multiplication des contacts auprès du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais qui aboutissent en février 2008 à une participation financière à la recherche.

- 24/10/07 : Bilan intermédiaire de la recherche au bout de vingt et un mois de fonctionnement en présence de M. Chaumont.

- Fin 2007/ Début 2008 : Analyse des statistiques factorielles. Corrections mises en commun.

Entre chaque réunion du GRESP, le lundi matin, tous les quinze jours, Patrick VETEAU, et Véronique COUSIN ont rencontré Hélène THOMAS et Audrey THERET, à la maison d'arrêt de Loos ou à celle de Sequedin, pour faire un point sur l'évolution de la recherche, et les solutions à proposer aux difficultés éventuelles.

Objectifs et outils précisés par le GRESP

1 Les indices de souffrance en détention

1.1 Le choc carcéral

Il est utile de rappeler l'importance du choc carcéral sur le psychisme de l'individu et donc dans l'évaluation de la réparation.

Cette période correspond schématiquement à une première tranche de vingt jours de détention : perte du contact avec les proches, nécessité de renoncer aux habitudes les plus élémentaires, perte de la notion d'autonomie, découverte d'un environnement, de ses règles spécifiques, promiscuité ...

Le travail d'analyse du choc carcéral implique des entretiens et un recueil de données dès les premiers instants de l'incarcération, et au long des vingt premiers jours de détention

1.2 Les indices de souffrance

Il s'agit d'évènements ou d'incidents de détention et de facteurs propres au détenu :

a) Les incidents de détention :

- Les violences subies de la part de co-détenus : elles peuvent prendre la forme de violences physiques ou sexuelles, de pressions, de violences morales...
- Les auto-mutilations, tentatives de suicides, grèves de la faim : ces éléments sont pris en compte en tant qu'ils révèlent l'existence d'une souffrance psychique particulière.
- Le passage au quartier disciplinaire, le confinement.

b) Les évènements ou circonstances affectives particulières.

Il s'agit essentiellement de l'éloignement familial et de la rupture de liens affectifs. Sont également visés le placement des enfants faisant suite à la détention d'un parent, et l'accouchement en détention.

c) L'existence d'atteintes physiques ou psychiques particulières, et leur impact sur la souffrance morale :

- L'existence d'une vulnérabilité psychologique ou psychiatrique préalable, susceptible d'accroître la souffrance en prison ;
- L'existence d'une atteinte physique préexistante ou d'un handicap, dans les cas où elle rend plus pénible la détention ;

- L'existence d'une atteinte physique contractée en détention ;
- Les maladies psychosomatiques en relation avec la condition carcérale.

d) L'âge du détenu :

L'âge du détenu est un facteur qui doit être pris en compte, notamment dans les extrêmes, c'est à dire pour les mineurs ou les jeunes majeurs, dont l'âge correspond au développement de la personnalité, à la scolarisation et à la formation professionnelle, ainsi que pour les personnes âgées, que l'incarcération expose à des conditions particulièrement éprouvantes sur le plan moral et physique.

2. Les modalités et les méthodes de la recherche

Le groupe a ensuite déterminé des objectifs de recherche et réfléchi aux outils pour la mener :

2.1 Des objectifs précis

Cette recherche se propose :

- d'évaluer la souffrance psychique liée à la vie en détention, et de dégager les principaux facteurs objectifs et subjectifs qui interviennent dans sa genèse et sur son intensité. Il s'agit par conséquent de déceler des indices de souffrance, des symptômes, qui seront à dégager des indices de *risques* de souffrance, cette dernière notion recouvrant les éléments de fragilité et situant l'origine de la causalité ;
- de suivre son évolution au cours des vingt premiers jours de l'incarcération ;
- d'en retrouver, à distance de l'écrou, la représentation mentale, la charge affective qui y est liée, voire les éventuelles cicatrices psychiques du trauma.

2.2 Un protocole expérimental permettant un vaste recueil d'information

Le recueil des informations s'effectue selon trois modalités :

- des questionnaires renseignés auprès des sujets concernés, avec des tests simples et des échelles adaptées et validées ;
- des entretiens semi-directifs complémentaires avec ces mêmes personnes au cours des premières semaines d'incarcération
- le recueil des données sociodémographiques, des antécédents médico-psychologiques et des éléments significatifs du dossier pénal, en particulier les modalités précises de fin d'écrou.

Les groupes expérimentaux sont constitués de personnes déférées devant un magistrat, et écrouées. Un groupe-contrôle est constitué.

Des comparaisons peuvent être faites ponctuellement avec des groupes de références établis ou retrouvés dans des recherches en population générale.

Les critères d'inclusion et d'exclusion des sujets tiennent compte de la méthodologie, mais aussi de la déontologie et de l'éthique.

Les entretiens sont réalisés par des psychologues dont la connaissance du milieu carcéral est avérée.

Un accord « inter juges » permet une uniformisation des outils de recherche.

Une notice d'information est remise à chaque sujet. Les consignes orales sont pré-établies, identiques pour tous, et dites par les enquêteurs.

Sur le plan de la déontologie, le consentement écrit du sujet est nécessaire, et devra permettre l'accès au dossier médical, en application des dispositions de la loi du 4 mars 2002.

La taille de la population est choisie de manière à permettre à la fois la faisabilité de la recherche et la validité de ses conclusions.

Il s'agit d'un protocole de groupe, à lignes de bases multiples et à mesures répétées, ce qui nécessite de prévenir les effets d'apprentissage, d'effectuer des analyses statistiques, d'éviter la sous-estimation du nombre des personnes « perdues de vue » en cours d'enquête.

2.3 Les modalités de passation des examens

La recherche s'appuie sur différents examens qui permettront une évaluation complète du choc carcéral et de la souffrance psychique liée à la détention.

Des examens sont effectués :

- suite à la garde à vue, lors du déferrement au Palais de Justice, avant l'écrou, si possible
- en milieu carcéral le jour ou le lendemain de l'écrou
- à la fin des vingt premiers jours de détention
- à la fin du quatrième mois

Les méthodes d'analyse des résultats sont adaptées à celles des recueils d'informations et aux hypothèses testées : analyses de contenus, études statistiques de prévalence, de corrélations, et de variance, études longitudinales par catégories.

Au cours d'une « étude-pilote », les échelles, tests, et matériels de recueil de données adaptés à cette étude et élaborés à cet effet, sont pré-testés sur une période de trois mois, avant l'utilisation définitive dans le cadre de la recherche.

Ce protocole expérimental a été validé par le GRESP au début de l'année 2006, présenté et accepté par la Mission de recherche «Droit et Justice », et mis en application immédiate par le psychologue-chercheur.

Précautions préalables de lecture

Nous avons fait le choix d'exposer puis d'explorer les facteurs potentiels de souffrance. Il convient d'être plus précis sur le fait qu'il ne s'agit pas dans ce cadre d'une dénonciation des conditions de vie dans les prisons françaises, mais d'un descriptif des facteurs potentiels de souffrance psychique inhérents au fonctionnement et à la réalité carcérale.

3. Recherche de financement et structuration de l'équipe

Fort des réflexions préalables à sa constitution, le GRESP a élaboré le programme de recherche et a proposé, par une note méthodologique, à la Mission de recherche «Droit et Justice » de financer ce travail.

Il était ainsi souhaité qu'un poste de psychologue-chercheur soit assuré pendant une période de deux années consécutives, pour mener un travail longitudinal.

D'autres sources de financement ont été cherchées par le GRESP, auprès de la Fondation de France, dans le cadre de son programme sur « la santé des jeunes », notre recherche concernant également des personnes de 18 à 25 ans (il n'y a plus de mineurs incarcérés à Lille-Loos-Sequedin)

Les rencontres avec le délégué de la Fondation de France ont abouti, en mai 2006, à l'octroi d'une subvention de recherche sur deux années.

Nos analyses seront donc présentées en tenant compte de la variable « âge », permettant ainsi de répondre aux questionnements spécifiques. Un document synthétique complémentaire, sous forme de résumé sera élaboré à la suite de ce rapport final.

Le Conseil Régional Nord Pas-de-Calais a également été sollicité, par l'intermédiaire de son vice-président délégué à la Santé, domaine qui correspond à l'une des préoccupations majeures du Conseil Régional.

Nous avons obtenu en 2008, pour la période 2007/2008, une subvention de recherche qui nous permet ainsi de mener notre travail à son terme, dans des conditions proches de celles qui étaient prévues initialement. Le solde des moyens financiers nécessaires provient des fonds propres de l'association.

L'association ADNSMPL, porteuse de la recherche a procédé en janvier 2006 à l'embauche de Hélène THOMAS, psychologue, à temps plein. Après l'embauche de celle-ci par le SMPR, Audrey THERET, psychologue également, l'a remplacée en janvier 2007.

Hélène THOMAS a pu poursuivre sur une partie de son temps de travail au SMPR – « temps FIR » (pour Formation, Information, Recherche) octroyé aux psychologues de la fonction

publique hospitalière-, avec Audrey THERET, le travail commencé l'année précédente, assurant ainsi l'apport de temps nécessaire, et la continuité dans les axes de travail.

Isabelle BOUQUET, secrétaire à l'ADNSMPL a consacré également une demi-journée par semaine, pour assurer la saisie des données récoltées, permettant ainsi un traitement en continu des informations recueillies, pour ajuster les recueils aux besoins en nombre de la recherche.

Chapitre 2 : Méthodes

Sommaire

- **Problématique**
- **Choix de la population**
- **Développement et utilisation de notre propre questionnaire**
- **Entretiens semi-directifs**
- **Définition des temps de passation, consignes et engagement mutuel**
- **Les maisons d'arrêt de Lille : les deux sites de Loos et Sequedin**

Chapitre 2 : Les méthodes

1. Définition de la problématique

Le mot « souffrance » est le plus utilisé dans les ouvrages de psychologie et de psychiatrie. Mais il est, en même temps, parmi les plus difficiles à définir. En effet, la souffrance ne correspondrait pas à un trouble à part entière : elle peut être ressentie dans des circonstances pénibles de la vie, en dehors de toutes maladies mentales avérées, voire dans des contextes où son absence aurait pu signaler une entité pathologique. Mais elle est plutôt le fond commun de la majorité des troubles psychiques décrits dans les nosographies actuelles.

Par exemple, dans la quatrième édition du manuel de diagnostic des troubles mentaux (DSM IV) édité par l'Association Américaine de Psychiatrie et dans la dixième édition de la classification internationale des maladies (CIM 10) de l'Organisation Mondiale de la Santé, la souffrance s'étend à l'ensemble de la pathologie psychique. Pour chaque trouble, qui peut être de degré variable, un seuil est fixé pour retenir le diagnostic, toujours en lien avec le terme de souffrance. La perturbation n'est pathologique que si elle est à l'origine d'une souffrance psychique, marquée ou non, et d'une altération des fonctionnements social, professionnel ou dans d'autres domaines importants.

Il est de coutume de distinguer la souffrance psychique, dénommée « douleur morale » lorsque son intensité est très élevée - comme par exemple, lorsqu'elle est un symptôme de la mélancolie - et la souffrance physique souvent appelée « douleur ». Cependant, la limite entre ces deux notions peut être très mince, notamment dans le cas des personnes souffrant de douleurs chroniques. La souffrance peut s'exprimer par une grande variabilité intra et interindividuelle : elle est vécue de manière différente selon les caractéristiques personnelles, sociales et culturelles de chaque individu.

Les sources de la souffrance psychique s'avèrent aussi très hétérogènes. Nous faisons l'hypothèse, dans le cadre de notre étude, que **le milieu carcéral est considéré comme facteur de souffrance**. Nous essaierons donc de mettre en exergue les **différents indices de souffrance exacerbés lors d'une détention injustifiée**.

Le lien entre souffrance et milieu carcéral sera aussi l'occasion de dépeindre les conditions de vie en prison et les états pathologiques les plus souvent rencontrés chez les détenus par les équipes soignantes travaillant dans les établissements pénitentiaires.

La souffrance psychique en milieu carcéral est une réalité, elle est attestée par des observations quotidiennes des professionnels exerçant en permanence en milieu carcéral, notamment ceux des Services Médico-Psychologiques Régionaux (SMPR), des autres Dispositifs de Soins Psychiatriques (DSP) ou des Unités de Consultations et de Soins Ambulatoires (UCSA). Lorsque cette souffrance s'inscrit dans un contexte de détention injustifiée où la personne incarcérée n'a pas commis les faits reprochés, elle est d'autant plus insupportable.

Pour rendre compte de la base réflexive et intellectuelle de notre méthode expérimentale et de la difficulté de l'évaluation même de la souffrance dans un contexte de définition multiaxial en milieu carcéral, les résultats seront complétés par des références théoriques présentées en annexe, portant à la fois :

- sur la souffrance psychique et son évaluation, malgré la pauvreté de la bibliographie à ce sujet ;
- et sur le monde carcéral en tant que facteur de souffrance psychique.

Malheureusement, nous avons trouvé très peu d'éléments permettant de faire le lien entre ces concepts. De même, il semble qu'aucune étude, à notre connaissance, ne concerne l'évaluation de la souffrance psychique liée à la détention.

Malgré ces insuffisances, il nous semble indispensable de dresser une vision la plus exhaustive possible des éléments existants afin de comprendre le contexte de la recherche.

La souffrance psychique s'avère être un concept flou, utilisé aussi bien par le milieu professionnel spécialisé de santé mentale que par le grand public ; mais il recouvre le plus souvent des réalités totalement différentes.

Depuis les événements malheureux d'Outreau en particulier, les médias ont mis en exergue la souffrance psychique liée à la détention. Le grand public a pu être empathique de ces personnes qui ont été incarcérées alors qu'elles étaient innocentes, et la réparation de ce préjudice a fait les grands titres des journaux. De plus, cela a été l'occasion de pointer les conditions de détention et les conséquences sur tout individu de l'emprisonnement et de la privation de liberté. Chacun a pu alors se représenter une telle souffrance. On l'imagine, mais peut-on véritablement se représenter son ampleur et ses variations, toutes ses dimensions personnelles et interpersonnelles ? Est-il possible d'élaborer des échelles d'intensité et d'en déterminer les critères d'évaluation ?

2. Adaptation de la problématique aux nécessités méthodologiques

Evaluer la souffrance psychique liée à la détention, notamment des personnes dont la culpabilité ne sera pas établie, conduit à repérer un ensemble de facteurs susceptibles d'agir sur cette souffrance.

Pour cela, il faut examiner en premier lieu les effets de leurs situations personnelles, leurs caractéristiques de vie avant l'incarcération, et leur vécu psychique de l'incarcération.

Il faut également prendre en compte des indices spécifiques à l'incarcération, leur mode de vie en prison, leurs relations avec les autres ; certains de ces facteurs pouvant aggraver, d'autres atténuer cette souffrance.

Il faudrait également prendre en compte la personnalité de l'individu, ses problématiques psychiques pré-existantes éventuelles. Cet aspect sera plus complexe à analyser ici, puisqu'il demanderait une observation clinique approfondie pour chaque individu, telle qu'elle est réalisée, par exemple, pour permettre et fonder des conclusions expertales.

Il s'agit enfin, d'étudier l'évolution de tous ces facteurs au cours du temps pendant la détention afin d'élaborer, mettre en place et mesurer leur impact et leur évolution.

Pour chacun de ces grands champs d'analyse, nous avons réfléchi à l'utilisation, voire la création d'outils spécifiques à nos questionnements : questionnaires classiques déjà validés, questionnaires créés par nos soins, mais aussi grilles d'entretiens semi-directifs.

Nos réflexions ont porté sur le **temps de la détention**. En effet, la personne incarcérée peut se retrouver au début de la détention dans un effondrement total provoqué par le choc carcéral. Ensuite, elle cherche à s'adapter, à utiliser les moyens de s'installer, de se «poser en détention» et d'y trouver quelques repères (de fonctionnement, de l'espace,...), des soutiens (médico-sociaux psychologiques) lui permettant de faire face à cette situation difficile. Sa souffrance psychique pourra donc diminuer petit à petit au cours du temps. Cependant on peut également faire l'hypothèse que **l'attente**, si elle est trop longue, peut engendrer un épuisement et une résignation dans la capacité de l'individu à se mobiliser et à résister à l'effondrement, et donc plutôt à l'augmentation de la souffrance psychique.

Au contraire, certaines personnes vont faire état, au début de leur incarcération d'un optimisme débordant traduisant leur confiance en la Justice ou leurs croyances sur le bon déroulement de leur affaire et des soutiens (économique, amical, familial, ...) multiples dont elles seront bénéficiaires. Or avec le temps, elles pourront de moins en moins y croire et perdront confiance en la société, en leur entourage et en elles-mêmes.

Il est certain que les effets de l'incarcération sur la souffrance psychique ne sont pas linéaires et agissent différemment avec des fluctuations possibles, positives ou négatives, en fonction d'autres facteurs combinés. C'est ainsi que nous avons déterminé différents temps au cours de la détention qui nous paraissent importants (cf. T1, T2, T3).

De plus, si nous faisons l'hypothèse d'une différence de vécu psychique de la détention intra et inter individuelle selon le temps de détention, nous nous demandons aussi si ce sont **les mêmes déterminants de la souffrance** qui sont plus ou moins prégnants **en fonction du moment où les personnes ont été interrogées**. Par exemple, la souffrance spécifique à l'incarcération ne va t'elle pas être plus importante que la souffrance psychique générale après quelque temps d'incarcération, le temps que les personnes réalisent les conditions dans lesquelles elles vont vivre pendant quelques temps ? .

La question de l'âge est apparue comme un élément pouvant jouer sur la souffrance psychique liée à « l'incarcération notamment d'une personne dont la culpabilité n'a pas été établie ». Des études ont montré que, plus que les adultes, peut-être que les grands enfants et les adolescents ont un sens aigu de l'inéquité et de l'injustice, et y sont très souvent très intolérants. Le jeune âge peut-il favoriser l'adaptation à un milieu tel que celui de la détention, et donc en atténuer les conséquences ainsi que la souffrance du sujet ? Ou au contraire peut-il entraîner un choc et des conséquences délétères sur la maturation du jeune et son évolution ? .

Cette question de l'âge doit être mise en relation avec d'autres facteurs tels que la **situation familiale et/ou professionnelle**. En effet, le fait d'être plus âgé implique peut être d'être plus ou mieux installé dans une vie sociale et professionnelle et d'avoir fondé une famille. A l'incarcération, on peut donc imaginer que le choc, « les manques », la séparation et les privations sont autant d'éléments qui risquent d'augmenter la souffrance psychique de la personne incarcérée, surtout si elle est innocente !

De même il semble qu'une **personne en grande précarité à l'extérieur**, sans travail, sans domicile, sans soutien amical et/ou familial peut se trouver dans un grand désarroi, sans projet et sans moyen, et dans l'inquiétude à l'approche d'une sortie sans préparation. La précarité aggravée par la détention, peut entraîner une grande souffrance psychique.

Nous pouvons nous demander si **la situation professionnelle** antérieure à l'incarcération ne peut pas jouer un rôle sur le vécu psychique de la détention, dans le sens où l'idée de la probabilité de perdre son emploi aura une influence sur la souffrance engendrée. On peut faire l'hypothèse d'indices de souffrance plus élevés que les autres, du fait de la baisse brutale des occupations et du rythme de vie.

Nous pensons que les **personnes en couple** pourraient souffrir davantage que les personnes célibataires. La souffrance évaluée sera sûrement plus élevée pour les personnes qui sont en couple du fait de la rupture brutale de la vie conjugale et des conséquences indirectes de l'incarcération (matérielles, affectives, ou sociales). Mais toutes les recherches en population générale montrent que les célibataires et les personnes vivant en solitaire sont sur-représentées dans la plupart des chapitres de l'épidémiologie psychiatrique, ce qui évoque la difficile question de l'évaluation en fonction de l'état antérieur

Il est probable que le fait **d'être parent** soit un facteur de souffrance supplémentaire, par la séparation, bien sûr, mais aussi par l'idée du vécu douloureux pour les enfants de l'incarcération de leur père. On peut s'attendre à voir ce facteur jouer un rôle dans la souffrance des personnes.

Nous testerons, à travers le **niveau d'étude du détenu**, si le facteur culturel participe à un vécu plus ou moins douloureux du séjour en milieu carcéral : l'ethnopsychiatrie nous apprend la nécessité de prendre en compte la culture d'origine des patients concernés, parce qu'elle intervient de façon différentielle dans les ressentis, l'expression, les manifestations des stress et de la souffrance psychique, et dans les capacités de coping (capacité à faire face aux facteurs de stress).

Nous retiendrons ici le facteur de **nationalité**, même s'il n'est pas exactement synonyme de culture, et nous examinerons s'il ressort des éléments de souffrances spécifiques, sans sous-estimer, lors de l'interprétation, les différences entre les deux notions.

La souffrance évaluée peut être différente selon que les personnes sont **condamnées ou mises en examen**. Deux hypothèses s'offrent à nous :

- On peut penser que la souffrance évaluée sera plus importante pour les condamnés car ils n'ont plus d'espoir quant à une mise en liberté probable par relaxe ou acquittement du juge.
- On peut aussi penser que ce sont les personnes mises en examen qui auront des indices de souffrance plus élevés car elles sont dans l'incapacité de se projeter dans l'avenir, ignorant la date même approximative de leur libération.

La souffrance évaluée sera sans doute différente **selon la connaissance de la date de jugement**. On peut penser que les personnes qui connaissent leur date de jugement aient un indice de souffrance plus élevée, car ils ont perdu l'espoir d'une mise en liberté au cours de l'instruction. Mais au contraire, on peut aussi faire l'hypothèse que les personnes ne connaissant pas leur date de jugement présentent des indices de souffrance plus élevés en rapport avec une trop grande incertitude quant à l'avenir. Il est probable que les facteurs aggravants soient différents pour ces deux situations.

La souffrance évaluée pourra être également différente **selon le motif d'incarcération des sujets**. On peut penser, par exemple, que les personnes incarcérées pour infraction sexuelle souffrent davantage que les autres, à cause des répercussions dans la vie carcérale de l'étiquette de «pointeur ». Ainsi, des motifs particulièrement graves, ou infamants pourraient entraîner chez l'accusé des ressentis plus douloureux, tant sur le plan moral, que par les conséquences dans la vie quotidienne en prison, que pour les relations avec leur famille.

Il semble que le fait d'être **primo-incarcéré ou non** puisse avoir un effet différent sur la souffrance psychique.

Nous avons tout d'abord élaboré l'hypothèse que le fait d'être incarcéré pour la première fois pouvait conduire à une souffrance psychique plus importante du fait de ne pas connaître la détention et d'être confronté à l'inconnu, la peur etc.... Cependant la réflexion s'est également tournée vers ceux qui ont déjà été incarcérés plusieurs fois et qui ont toujours accepté le motif et la peine, mais qui, aujourd'hui, pour cette accusation, refusent le motif en partie ou en totalité ne supportent donc pas leur incarcération. Leur souffrance psychique peut alors être très importante même s'ils ont déjà été incarcérés plusieurs fois et qu'ils connaissent bien la détention et le fonctionnement de l'institution carcérale.

Ces premières hypothèses testent l'impact de certains facteurs propres à la situation personnelle des individus, leurs modes de vie extérieurs, leurs caractéristiques.

Il nous faut également nous intéresser à des facteurs liés au quotidien de la vie carcérale, aux effets de celle-ci sur leur vie personnelle, leur santé psychique et physique, leurs relations familiales et envers la Justice, définissant ainsi une **liste de facteurs atténuants et aggravants** du vécu psychique de l'incarcération. Des entretiens seront proposés à chaque participant, sous forme de questionnaire semi-directif.

La richesse de ces entretiens sera mise en exergue à travers la présentation de **cinq études de cas cliniques**.

La **personnalité de l'individu** mis en détention doit être envisagée avec toutes les caractéristiques qu'elle comporte avant cette incarcération. En effet, on peut imaginer qu'une personne ayant une certaine fragilité avant l'incarcération pourra subir cette dernière plus difficilement et voir donc augmenter sa souffrance psychique. Les personnes impulsives, ou intolérantes à la frustration auront probablement plus de difficultés. Les personnes en confrontation avec les représentants de l'autorité également ainsi que les personnes anxieuses ou dépressives. **Pour cet aspect, il faut bien entendu imaginer un travail d'expertise important afin de définir précisément cette fragilité avant, pendant et après l'incarcération.**

3. Choix de la population

3.1 *Caractéristiques des sujets*

De manière schématique, il s'agit de préférence et dans la mesure du possible :

- d'hommes ;
- de sujets qui refusent fermement le motif d'incarcération ;
- qui sont incarcérés pour la première fois ou qui, ré-écroués, refusent cette fois-ci le motif d'incarcération
- qui sont mis en examen, ou qui, condamnés, annoncent, pour la plupart dans les quarante huit heures, leur intention de faire appel de la décision de justice.

De manière plus précise, les sujets sont des hommes majeurs incarcérés ou sur le point de l'être en maison d'arrêt de Lille (site de Sequedin ou de Loos).

Les sujets se répartissent en plusieurs groupes. Ces critères ont été choisis après le passage en revue des caractéristiques des personnes écrouées à la maison d'arrêt de Sequedin en décembre 2005. Ces caractéristiques ont été extraites d'un questionnaire d'accueil et de dépistage comportant une centaine d'items et rempli par le personnel du Service Médico-Psychologique Régional de Sequedin.

Une sélection de sujets s'impose dans le cadre de cette étude afin que les sujets aient des caractéristiques comparables, mais aussi parce que les contraintes de temps nous imposent de limiter notre échantillon. Un groupe supplémentaire ayant bénéficié d'une décision de non-lieu, de relaxe ou d'acquiescement devenue définitive sera ajouté à la fin de l'étude dans le but d'isoler les personnes incarcérées ayant bénéficié d'une telle décision. Mais il est évident que ce groupe ne peut pas être constitué a priori.

Les sujets se répartissent, au début de la recherche, en deux groupes :

➤ **Groupe expérimental**

La caractéristique systématique permettant de recruter les sujets a été le refus du motif d'incarcération actuelle.

Cette caractéristique a été systématiquement retenue dans le but de constituer un groupe suffisamment important de personnes mais qui pourront être, au cours ou après l'étude, relaxés ou acquittés, et réclamant pour certains la réparation du préjudice lié à l'incarcération du fait de l'issue du procès ou de l'abandon des charges retenues contre eux.

De manière schématique :

- A/ **prévenus et primo-incarcérés** : il s'agit d'hommes mis en examen et détenus primo-incarcérés, c'est à dire qu'il s'agit de leur première incarcération et qu'ils n'ont pas encore été jugés.
 - B/ **prévenus et re-écroués** : il s'agit d'hommes re-écroués (qui ne sont pas incarcérés pour la première fois) mis en examen, qui affirment ne pas avoir commis les faits reprochés, le motif d'incarcération actuel n'étant pas nécessairement du même ordre que les motifs d'incarcération antérieurs.
 - C/ **condamnés et primo-incarcérés** : il s'agit d'hommes condamnés et qui sont incarcérés pour la première fois.
 - D/ **condamnés et re-écroués** : il s'agit d'hommes condamnés et qui ne sont pas incarcérés pour la première fois.
- **Groupe-Contrôle** : il s'agit d'hommes qui ont les mêmes caractéristiques d'âge, de catégorie socioprofessionnelle, de niveau d'étude mais qui ne sont pas incarcérés et qui ne relèvent pas de la justice.

3.2 Définition du groupe contrôle

A partir des caractéristiques des 119 premiers sujets ayant rempli le questionnaire, des catégories représentées dans la population générale ont été définies :

- ✓ Tranche d'âge
- ✓ Activité professionnelle en cours
- ✓ Vivant seul ou en couple
- ✓ Niveau d'étude
- ✓ Nationalité

Rappelons que la culture d'origine des patients concernés intervient de façon différentielle dans les ressentis, l'expression, les manifestations des stress et de la souffrance psychique, et dans les capacités de coping mais il est légalement impossible de prendre en compte une variable « origine ethnique », qui, de surcroît serait délicate à mesurer. Il sera alors demandé aux étudiants chargés du groupe contrôle, face à la réalité des représentations très diverses en milieu carcéral, de veiller à panacher la population témoin autant que possible. C'est la notion de nationalité d'origine des parents qui sera retenue...

Un tableau croisé des caractéristiques à prendre en compte a été constitué, et les effectifs de chaque catégorie calculés pour permettre un traitement statistique satisfaisant et une réelle représentativité de notre population.

Ce sont des étudiants en psychologie de l'Université Lille III de Villeneuve-d'Ascq qui étaient chargés de recueillir les données, auprès d'une population à caractéristiques définies, dans les mêmes conditions de consigne que les détenus.

Ce recueil, qui aurait dû avoir lieu en avril 2006, a été reporté- pour cause de grèves étudiantes (contre le CPE)- en novembre et décembre 2006.

Le nombre de questionnaires minimum nécessaires pour valider scientifiquement les comparaisons (et donc l'utilisation du questionnaire avec les détenus) est de 100, nous avons recueilli 119 participants contrôles.

	/	Français				(des parents)				non Français			
		origine française				origine étrangère							
		vivant seul		vivant en couple		vivant seul		vivant en couple		vivant seul		vivant en couple	
cat 2-3	cat 1	cat 2-3	cat 1	cat 2-3	cat 1	cat 2-3	cat 1	cat 2-3	cat 1	cat 2-3	cat 1		
18-25 ans	travail	7	1	1		4		4	1		1		
	sans travail	9	2	4		6	2		1		4		1
26-35 ans	travail	6		4	1			2	1		1		1
	sans travail	5	1	3		3		1			4	1	
36-59 ans	travail	4		5		3		1	1				1 3
	sans travail	7	1	6		2							1 1
60 ans et +	travail				1								
	sans travail		1										

3.3 Construction de la base de données

Une base de données a été construite pour traiter les réponses aux questionnaires, ainsi que les réponses aux entretiens qui ont pu être catégorisées a posteriori.

Explication des critères

- ▶ Sujets : numéro d'identification du sujet participant à l'étude
- ▶ Age : âge de la personne au moment de la passation
- ▶ Catégorie d'âge : La catégorie « a » représente les 18-25 ans, la « b » les 26-35 ans, la « c » les 36-59 ans, la « d » les 60 ans et plus.
- ▶ Situation familiale : plusieurs catégories
 - célibataire
 - marié, vivant en concubinage
 - divorcé
 - veuf
- ▶ Enfants : présence d'enfants (oui/non)
- ▶ Nombre d'enfants
- ▶ Nombre d'enfants à charge : nombre d'enfants qui sont à la charge de la personne détenue au moment de l'incarcération
- ▶ Age des enfants
- ▶ Activité professionnelle : plusieurs catégories
 - travail régulier
 - en formation
 - sans travail
 - travail irrégulier
- ▶ Durée activité : (en mois)
- ▶ Niveau d'études : plusieurs catégories
 - pas de niveau
 - cap/bep
 - niveau bac
 - bac + 2
 - bac +3 et plus
- ▶ Logement : plusieurs catégories

- indépendant et stable
 - chez la famille
 - chez l'entourage
 - sans domicile fixe
 - logement instable (structure de soins, foyer, hôtel...)
- ▶ Distance domicile/prison :
- près (facilement accessible par l'entourage pour les parloirs)
 - éloigné (difficilement accessible par l'entourage pour les parloirs)
- ▶ Ressources : provenance des ressources principales de la personne
- travail, formation rémunérée
 - ASSEDIC
 - RMI
 - AAH (allocation d'adulte handicapé)
 - Exclusivement à la charge d'un tiers
- ▶ Situation pénale : plusieurs catégories
- mis en examen
 - condamné
 - mis en examen et condamné
- ▶ Durée de la peine : seulement pour les personnes déjà condamnées (en mois)
- ▶ Date de jugement connue : pour les personnes mises en examen (oui/non)
- ▶ Motif de l'incarcération principale actuelle : plusieurs catégories créées à la fin des passations
- vol simple
 - vol aggravé
 - atteinte aux biens
 - atteinte aux personnes
 - escroquerie
 - délit routier
 - autres
- ▶ Raisons invoquées par le sujet : plusieurs catégories créées à la fin des passations
- description identique du délit réel
 - description différente du délit réel
- ▶ Raisons invoquées par le juge : plusieurs catégories créées à la fin des passations
- poursuite de l'instruction
 - ne pas quitter le pays

- risque de pression sur les victimes ou témoins
 - risque de disparition de preuves
 - raisons non connues par le sujet
 - autres
- ▶ Acceptation du motif : la personne accepte-t'elle les raisons pour lesquelles elle est incarcérée ? (oui/non/oui et non) «Oui et non » correspondant au fait que la personne accepte l'un des motifs et pas un autre, ou «relativise » le motif
- ▶ Conséquences personnelles : plusieurs catégories créées à la fin des passations
- ressenti anxio-dépressif
 - ressenti « colère contre le système »
 - autres
- ▶ Conséquences familiales : plusieurs catégories créées à la fin des passations
- sentiment de vie de couple démolie
 - inquiétude par rapport aux membres de sa famille
 - autres
- ▶ Conséquences professionnelles : plusieurs catégories créées à la fin des passations
- peur de perte de l'emploi
 - remise en cause des projets
 - pas de conséquence
- ▶ Conséquences au niveau du logement : plusieurs catégories créées à la fin des passations
- gardé
 - perdu
 - incertitude
- ▶ Conséquences au niveau des projets de vie : plusieurs catégories créées à la fin des passations
- projets
 - pas de projets
 - constatation de projets avortés
- ▶ Antécédents judiciaires : si la personne a déjà été incarcérée (primo-incarcéré/re-écroué)
- ▶ Nombre d'incarcérations : si la personne est re-écrouée, nombre d'incarcérations précédentes en excluant l'incarcération actuelle
- ▶ Similarité des types de délits : si la personne est re-écrouée, le motif d'incarcération actuelle est-il du même type que les précédents ? (Oui/non)
- ▶ Temps total passé en prison : pour les personnes re-écroués (en mois)

▶ Antécédents de problèmes précédents avec la Justice : si la personne est primo-incarcérée, a-t-elle déjà été confrontée à des problèmes avec la Justice ? (Oui/non)

▶ Problèmes de santé particuliers : la personne a-t-elle des problèmes de santé qui pourraient nécessiter des soins à l'intérieur de la prison ? (Oui/non)

▶ Prise en charge psychologique ou psychiatrique avant l'incarcération : la personne a-t-elle déjà été suivie par un psychologue ou un psychiatre avant d'être incarceration ? (Oui/non)

▶ Motif de la prise en charge psychologique ou psychiatrique : si la personne a déjà été suivie par un psychologue ou un psychiatre, quelles en sont les raisons ? Plusieurs catégories créées à la fin des passations

- trouble anxio-dépressif
- trouble addictif
- suivi judiciaire
- problèmes familiaux
- autres

▶ Prise en charge éducative avant l'incarcération : la personne a-t-elle déjà été suivie par un éducateur avant d'être incarceration ? (oui/non)

▶ Motif de la prise en charge éducative : si la personne a déjà été suivie par un éducateur, quelles en sont les raisons ? Plusieurs catégories créées à la fin des passations

- réinsertion sociale
- trouble addictif
- problèmes familiaux
- étant mineur

▶ Toxicomanie, selon les critères du DSM IV (oui/non)

▶ Alcool-dépendance, selon les critères du DSM IV (oui/non)

▶ Médicaments : plusieurs catégories

- pas de traitement
- traitement anxiolytique
- traitement antidépresseur
- traitement hypnotique
- les deux ou les trois en même temps
- traitement neuroleptique

▶ Suivi : plusieurs catégories

- psychologique
- psychiatrique

- psychologique et psychiatrique
 - pas de suivi
 - suivi socio-éducatif
 - tous types de suivi
- ▶ T0 : passation du sujet au palais de justice (oui/non)
- ▶ T1 : passation du sujet dans les 48 heures après la mise sous écrou (oui/non)
- ▶ T2 : passation du sujet au bout de 3 semaines d’incarcération (oui/non)
- ▶ T3 : passation du sujet au bout de 4 mois d’incarcération (oui/non)
- ▶ Justice, avocat T2 : quelle est l’incidence des nouvelles de la Justice, de l’avocat du sujet sur le vécu carcéral au bout de trois semaines d’incarcération ?
- atténuant
 - aggravant
 - les deux
- ▶ Justice, avocat T3 : quelle est l’incidence des nouvelles de la Justice, de l’avocat du sujet sur le vécu carcéral au bout de quatre mois d’incarcération ?
- atténuant
 - aggravant
 - les deux
- ▶ Parloirs T2 : quelle est l’incidence des parloirs sur le vécu carcéral au bout de trois semaines d’incarcération ?
- atténuant
 - aggravant
 - les deux
- ▶ Parloirs T3 : quelle est l’incidence des parloirs sur le vécu carcéral au bout de quatre mois d’incarcération ?
- atténuant
 - aggravant
 - les deux
- ▶ Courriers T2 : quelle est l’incidence des courriers sur le vécu carcéral au bout de trois semaines d’incarcération ?
- atténuant
 - aggravant
 - les deux
- ▶ Courriers T3 : quelle est l’incidence des courriers sur le vécu carcéral au bout de quatre mois d’incarcération ?
- atténuant
 - aggravant
 - les deux
- ▶ Codétenus T2 : quelle est l’incidence de l’entente avec les codétenus sur le vécu carcéral au bout de trois semaines d’incarcération ?
- atténuant
 - aggravant
 - les deux
- ▶ Codétenus T3 : quelle est l’incidence de l’entente avec les codétenus sur le vécu carcéral au bout de quatre mois d’incarcération ?
- atténuant
 - aggravant
 - les deux
- ▶ Surveillants T2 : quelle est l’incidence de l’entente avec les surveillants sur le vécu carcéral au bout de trois semaines d’incarcération ?

- atténuant
- aggravant
- les deux

▶ Surveillants T3 : quelle est l'incidence de l'entente avec les surveillants sur le vécu carcéral au bout de quatre mois d'incarcération ?

- atténuant
- aggravant
- les deux

▶ Nouvelles de l'extérieur T2 : quelle est l'incidence des nouvelles de l'extérieur sur le vécu carcéral au bout de trois semaines d'incarcération ?

- atténuant
- aggravant
- les deux

▶ Nouvelles de l'extérieur T3 : quelle est l'incidence des nouvelles de l'extérieur sur le vécu carcéral au bout de quatre mois d'incarcération ?

- atténuant
- aggravant
- les deux

▶ Ressentis négatifs explorés au temps T2 et T3 : auto-estimation de chaque item par le sujet lui-même par une échelle de 0 à 10

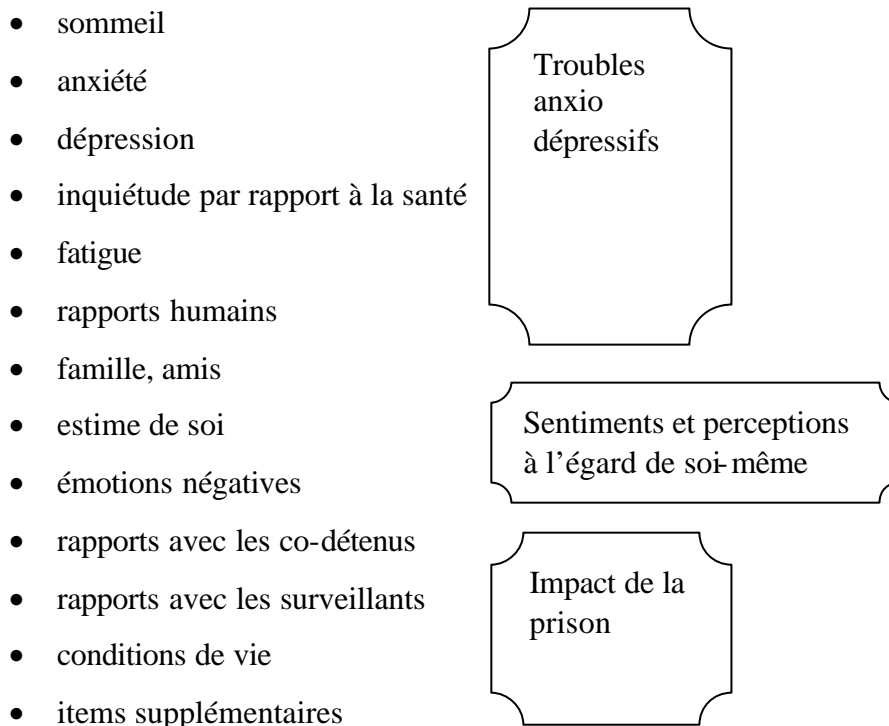
- colère
- sentiment d'injustice
- honte
- culpabilité
- frustration
- anxiété
- dépression
- sommeil

4. Développement et utilisation de notre propre questionnaire

Evaluation de la souffrance psychique : Le choix d'un questionnaire

4.1 Le questionnaire

Le questionnaire de souffrance psychique, mis au point en début de recherche, a été construit pour identifier les sous thèmes suivants :



Cet outil de 135 items, mis au point pour cette recherche, a démontré au cours des passations qu'il était d'une maniabilité satisfaisante. La passation dure environ quarante cinq minutes, avec l'entretien semi-directif qui le complète. Il est lu aux personnes illettrées qui le nécessitent, ou ne lisant pas le français.

Afin d'en estimer la validité et la fiabilité, ce questionnaire a été testé sur une population générale ayant des caractéristiques d'âge, de niveau scolaire, et socio-économique comparables à la population carcérale (cf. p 34)

Ce travail a été effectué par l'Unité de Recherche de psychologie de l'Université Lille III, dirigée par le Professeur Marc HAUTEKEETE. Le recueil s'est fait à partir du mois d'octobre 2006 et la validation de ce questionnaire s'est faite sur une population de cent dix sujets, pour des comparaisons appareillées.

Le questionnaire a été passé en grande majorité de façon autonome. Cependant, il nous est arrivé de rencontrer plusieurs personnes ne sachant pas lire. Nous avons alors décidé de demander au sujet, avant le début de la passation, s'il présentait des difficultés particulières de lecture ou de vue, et, dans ce cas, nous avons lu à voix haute les items en prenant soin de ne pas influencer les réponses par le ton de la voix, par exemple. Aussi, cette passation pouvant engendrer une charge émotionnelle importante, nous avons prévu de ce fait un débriefing psychologique proposé en fin de passation.

4.2 Elaboration du questionnaire¹

Le Questionnaire d'Evaluation de la Souffrance Psychique autour de la Détention a été construit grâce à plusieurs sources :

- expérience d'entretiens cliniques avec des détenus menés par la psychologue chargée de la recherche lors de ses stages de maîtrise et de Master 2 professionnel de psychologie au Service Médico-Psychologique Régional de Loos
- recherche bibliographique sur les facteurs de la souffrance psychique
- analyse des questionnaires relatifs à la souffrance psychique existant
- entretiens avec des détenus dans le but de recueillir des déterminants de leur propre souffrance psychique
- rencontres avec des professionnels travaillant auprès de détenus (membres du personnel du SMPR)
- lecture d'ouvrages témoignant de l'incarcération (voir bibliographie en annexe)

Ce questionnaire a été complété par un entretien semi-directif visant à explorer les événements de vie du sujet qui ont été marquants psychologiquement et qui, selon lui, ont une incidence sur la souffrance vécue au moment de la passation.

4.2.1 Construction des items

Pour construire le questionnaire, notre démarche a débuté par l'analyse des questionnaires existant permettant d'évaluer la souffrance psychique. Nous avons traduit chacun

¹ cf. annexe 1

des items, si nécessaire, puis nous avons classé les items par thème. Voici la liste des thèmes issus de cette analyse :

- sommeil
- anxiété
- dépression
- inquiétude par rapport à la santé
- fatigue
- rapports humains
- famille, amis
- estime de soi
- émotions négatives
- rapports avec les co-détenus
- rapports avec les surveillants
- conditions de vie
- items supplémentaires idiosyncrasiques

Ces thèmes (que l'on appellera désormais « Sous-Thèmes ») sont réunis en Thèmes plus Généraux.

➤ **Troubles anxio-dépressifs :**

- sommeil
- anxiété
- dépression
- inquiétude par rapport à sa santé
- fatigue
- rapports humains
- famille, amis

➤ **Sentiments et perception à l'égard de soi-même :**

- estime de soi
- émotions négatives

➤ **Impact de la prison :**

- rapports avec les codétenus
- rapports avec les surveillants
- conditions de vie
- items supplémentaires idiosyncrasiques

Avant de mélanger aléatoirement les items construits pour le questionnaire pour obtenir la forme finale du questionnaire présentée aux sujets, nous avons décidé de diviser notre questionnaire en deux sous-questionnaires (un questionnaire général et un questionnaire « prison ») et cela pour plusieurs raisons.

Pour valider scientifiquement notre questionnaire, nous avons besoin de faire passer celui-ci à un large échantillon de sujets témoins non emprisonnés permettant d'établir une norme. Pour cela, la forme initiale mélangeant les thèmes généraux et les thèmes relatifs à la prison n'est pas adaptée. De plus, les thèmes relatifs à la prison ne sont pas adaptés à chaque temps de passation. En effet, le temps de passation T0 correspondant au palais de justice ne permet pas d'interroger les sujets sur les conditions de vie en prison par exemple.

Le questionnaire évaluant la souffrance psychique liée à la détention sera donc composé de deux sous questionnaires :

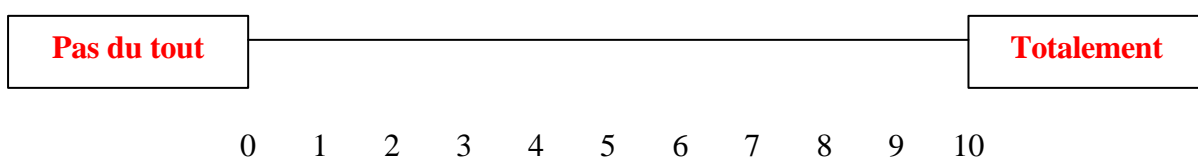
- un questionnaire général de souffrance psychique
- un questionnaire de souffrance psychique relatif à la prison

4.2.2 *Elaboration de la consigne et construction des systèmes de réponses*²

Pour répondre à chaque proposition, nous avons choisi de demander au sujet de se positionner sur une échelle en onze points. Le sujet doit répondre à la question suivante ; A QUEL POINT CETTE PHRASE EST EN ACCORD AVEC CE QUE JE RESSENS ACTUELLEMENT ?

Ce choix s'est appuyé surtout sur l'intérêt d'explorer précisément l'évolution de l'état psychique de la personne, grâce notamment à la passation de cette échelle à différents temps de l'incarcération. Une échelle en cinq points, par exemple, n'aurait pas une analyse de l'évolution aussi fine.

Le sujet doit alors entourer le chiffre correspondant à sa réponse, c'est à dire :



² Cf. annexes 2-3

Grâce à cette échelle en onze points, le sujet peut largement nuancer sa réponse.

Enfin, certains items ont été doublés dans le but de vérifier la cohérence des réponses du participant (démarche classique de contrôle lors de la rédaction d'un questionnaire)

5. L'entretien semi-directif³

Les passations ont commencé par un entretien semi-directif afin d'établir un climat de confiance, et de permettre un temps de parole aux personnes qui en éprouvaient le besoin et qui en faisaient implicitement ou explicitement la demande. En effet, cette « convocation » a été l'occasion pour certains de trouver une personne à qui exprimer leurs difficultés, leurs souffrances, leurs réactions par rapport au choc de la décision d'incarcération, ou d'aborder tout autre sujet qui leur semblait important à mettre en mots. Le but de notre étude étant de recueillir un maximum d'informations sur la souffrance psychique de la personne détenue, nous ne pouvions pas faire l'économie d'un tel entretien. Il s'est déroulé en suivant un guide d'entretien.

Cet entretien a permis aussi le recueil des variables signalétiques qui nous semblaient pertinentes, c'est à dire qui pouvaient, a priori, avoir une influence sur les réponses aux questionnaires. Le choix des questions a été orienté par différentes lectures, grâce aux précédentes grilles d'entretien construites par la psychologue chargée de la recherche en milieu carcéral et au questionnaire destiné aux arrivants de la maison d'arrêt de Sequedin. Le guide d'entretien se décompose alors en quatre grandes parties :

- Situation personnelle
- Ressources et logement
- Réactions à la décision de justice
- Antécédents médicaux et psychologiques

Ce guide d'entretien fut complété au temps de passation t1, c'est à dire dans les quarante huit heures suivant l'incarcération. Pour les sujets que nous avons pu voir au palais de justice, ce guide d'entretien a été rempli complètement à t1.

L'intégralité de l'entretien ne s'est pas fait au premier entretien, étant donné le nombre important de questions.

³ Cf. annexe 5

Lors des passations et des entretiens, ont émergé des thèmes significatifs qui ont été secondairement ajoutés à la grille d'entretien semi-directif. Ceux-ci sont explorés lors des entretiens à T2 (au bout de 3 semaines) et à T3 (au bout de trois mois)⁴ :

- Rapports avec les co-détenus
- Rapports avec les surveillants
- Informations provenant de la Justice
- Informations provenant de l'extérieur
- Parloirs et courriers
- Exploration de quelques émotions :
 - Sentiment d'injustice
 - Sentiment de culpabilité
 - Honte
 - Sentiment de frustration
 - Colère

Entretien complémentaire au Questionnaire d'Evaluation de la Souffrance Psychique liée à la Détention⁵

À la fin de chaque passation, il a été nécessaire de recueillir des informations complémentaires relatives à chaque dimension. L'exploration des facteurs atténuants et aggravants a aussi été effectuée par la psychologue.

Nous designerons cet entretien complémentaire sous le nom « Grille d'entretien semi-directif 2 » pour ne pas la confondre avec la première.

⁴ Cf. annexe 6

⁵ Cf. annexe 8

6. Définition des temps de passation, consignes et engagement mutuel⁶

6.1 Les temps de passation

Les sujets ont été vus à différents moments pendant leur incarcération. Il s'agit donc d'une étude longitudinale. La description qui suit décrit la procédure expérimentale complète et normale, c'est à dire celle qui correspond à la possibilité de suivre les sujets dès le palais de justice jusqu'après quatre mois d'incarcération. Cette description ne tient pas compte de la « mortalité expérimentale » (c'est-à-dire des sujets perdus de vue) ni des circonstances diverses et variées rendant les passations impossibles⁷.

Ces différents moments se répartissent de la manière suivante ;

- Temps de passation 0 : La rencontre avec les sujets s'est faite dans l'enceinte du palais de justice après les accords nécessaires des autorités judiciaires et des avocats (en la personne du bâtonnier).

? La passation s'est effectuée après la décision judiciaire et avant le transfert de la personne de l'enceinte du palais de justice à la maison d'arrêt.

Ce temps de passation a été choisi dans le but d'évaluer l'impact du choc de la décision judiciaire sur l'état psychologique du sujet.

- Temps de passation 1 : La rencontre avec les sujets s'est faite dans les quarante huit heures suivant la mise en détention.

? La passation s'est effectuée dans l'enceinte du SMPR de la maison d'arrêt de Sequedin, dans la mesure où toutes les personnes écrouées à la maison d'arrêt de Lille le sont dans cet établissement ,et sont transférées à Loos s'ils doivent effectuer leur peine en maison d'arrêt.

Ce temps de passation a été choisi dans le but d'évaluer l'impact du choc de l'incarcération sur l'état psychologique du sujet. En effet, les premières heures de l'incarcération sont communément désignées comme des périodes de demandes d'aide accrues, de morbidité psychiatrique importante, de risque élevé de passages à l'acte auto-agressif et de tentatives de suicide.

⁶ Cf. annexes 2-3-4-7

⁷ Cf. annexe 10

- Temps de passation 2 : La rencontre avec les sujets s'est effectuée à vingt jours d'incarcération.
? La passation s'est effectuée dans l'enceinte du SMPR des établissements pénitentiaires de Sequedin ou de Loos s'il y a eu transfert.
Ce temps de passation a été choisi dans le but d'évaluer à nouveau l'impact du choc carcéral sur l'état psychologique du sujet. En effet, le choc carcéral correspond schématiquement à cette première tranche de vingt jours de détention.
- Temps de passation 2' : Nous nous sommes donné pour tâche d'essayer de rencontrer aussi les personnes libérées pendant l'instruction.
- Temps de passation 3 : La rencontre s'est effectuée après quatre mois d'incarcération.
? Comme pour la passation 2, la passation 3 s'effectuera dans l'enceinte du SMPR des établissements pénitentiaires de Loos ou de Sequedin.
Ce temps de passation a été choisi dans le but d'évaluer l'impact de l'incarcération sur l'évolution de l'état psychologique du sujet.

6.2 Remarques particulières

6.2.1 La garde à vue

Un examen des personnes dès la garde à vue aurait permis d'évaluer l'impact psychologique de cette période. Mais ce projet a dû être écarté pour des raisons techniques et légales. En effet, il aurait fallu, dans ce cas, voir les personnes au hasard et ne retenir que les personnes qui ont finalement été incarcérées, ce qui aurait demandé un temps beaucoup trop important. De plus, cette entrevue aurait sans doute interféré avec les procédures habituelles de garde à vue, ce qui aurait posé un problème légal.

6.2.2 Le palais de justice

Fin 2006, nous avons débuté les passations dans les 48 heures après la mise sous écrou (T1). Le temps de passation T0 prévu au palais de justice n'a pu être entamé qu'à partir de 2007. Les autorisations administratives ont été longues à obtenir, ce qui se comprend compte tenu de la délicatesse et de l'originalité de la démarche.

Le temps T0 n'a finalement été utilisé qu'à partir de mi-janvier 2007, sous la forme de permanences : la psychologue s'est rendue une fois par semaine au palais de justice après les délibérations et n'a vu que les personnes qui venaient d'apprendre la décision judiciaire les amenant à être incarcérés. Le policier gradé allait alors demander à la personne enfermée dans les geôles si elle était d'accord pour rencontrer une psychologue pour une recherche. Si la personne acceptait, l'entretien se déroulait dans un des bureaux destinés aux avocats, sous la surveillance d'un agent de police, mais tout en respectant la confidentialité de l'entretien.

Ces permanences se déroulaient le jeudi après-midi (jour qui correspond à une forte activité au sein du TGI de Lille) et les entretiens ne démarraient qu'à partir de 16 h 30 ou 17 h environ, en attendant les délibérés des juges.

La psychologue a ainsi rencontré une dizaine de sujets ; mais, hélas, très peu possédaient les critères d'inclusion de la recherche et notamment peu refusaient le motif d'incarcération. Il a été alors difficile d'intégrer ces sujets dans le protocole statistique ; mais nous avons alors fait le choix de procéder à une analyse plutôt descriptive des résultats aux questionnaires et des entretiens.

Expérience des entretiens au palais de justice T0

Les pages qui suivent vont présenter les éléments d'analyse des entretiens menés par la psychologue dans l'enceinte du palais de justice.

Après avoir dépeint les difficultés méthodologiques autour de ce temps de passation, nous poursuivrons par des éléments plus subjectifs, puisqu'il n'a pas été possible de rencontrer suffisamment de personnes qui refusaient le motif d'incarcération dans un premier temps.

Difficultés méthodologiques

Ces entretiens au sein du palais de justice, que nous avons pu mener grâce à la collaboration de Monsieur le Procureur de la République de Lille, n'ont pas répondu intégralement à nos attentes, mais ne sont pas pour autant décevants.

En effet, notre objectif initial était de mener des entretiens auprès de personnes futures détenues et qui viennent d'apprendre la décision d'incarcération. Malgré le concours clément et actif des fonctionnaires de police travaillant dans les geôles, il a été difficile de rencontrer un nombre de sujets suffisant avec les critères correspondant au groupe expérimental de notre recherche.

Nous nous sommes très vite rendu compte que les personnes que nous rencontrions étaient des personnes qui venaient de passer en comparution immédiate et qui attendaient simplement de partir en maison d'arrêt.

Notre cœur de cible par contre, c'est à dire les personnes qui ne sont pas encore jugées, ne patientent que très rarement dans les geôles après la décision du juge des libertés et de la détention, et donc la psychologue a été dans l'incapacité de les rencontrer.

Nous nous sommes alors posé la question de multiplier les permanences afin de rencontrer davantage de personnes refusant le motif d'incarcération. Mais lors d'une réunion du GRESP, nous avons décidé que cela ne s'avérerait pas nécessaire dans le cadre de la recherche actuelle, puisque nous avons déjà en notre possession un certain nombre d'éléments qui pourraient éclairer sur le vécu psychologique du choc de la décision judiciaire.

- L'expérience des entretiens psychologiques au palais de justice a représenté la possibilité d'éclairer nos lecteurs sur le vécu psychologique de la décision judiciaire à l'endroit même où cette décision a été prise.
- Ces premiers recueils pourraient être suivis d'une autre recherche consacrée intégralement à ces aspects notamment en sollicitant la collaboration des Juges des Libertés et de la Détentions, pour rencontrer les personnes refusant le motif d'incarcération.
- Le peu de personnes que nous avons pu rencontrer et qui correspondent aux critères de la recherche (c'est à dire 2 sur les 15 rencontrés) n'ont pas pu être vus aux temps t1, ce qui remet en cause l'intérêt de ces entretiens dans le cadre de notre recherche.

Analyse subjective

Les entretiens du jeudi après-midi au palais de justice ont débuté mi-janvier 2007 dans le cadre de permanences effectuées par la psychologue chargée du recueil des données n'ayant permis de rencontrer que peu de personnes répondant aux critères d'inclusion de notre recherche, nous avons décidé de compléter nos analyses statistiques par une analyse descriptive subjective de la part de la psychologue.

Cette description nous apparaît tout à fait adéquate, car il s'agit, à notre connaissance, d'une recherche pionnière dans ce cadre. En effet, nous ne pensons pas qu'il existe de précédent en ce qui concerne une recherche psychologique dans un palais de justice et notamment des

entretiens psychologiques avec de futurs détenus au sein des geôles du tribunal après la décision judiciaire d'incarcération.

Le premier constat a été celui de conditions d'enfermement indignes : les geôles sont sales, petites, malodorantes, la promiscuité règne ; la personne placée dans ces geôles est déjà éprouvée face à de telles conditions d'enfermement.

La deuxième observation frappante est que la personne est dans un état de fatigue dont elle se plaint souvent en entretien. En effet, le système judiciaire implique que la personne qui passe en comparution immédiate ou tout simplement en audience, soit vue immédiatement après la garde à vue, qui, rappelons-le, peut durer jusqu'à 72 heures. La personne est donc transférée directement du commissariat ou de la gendarmerie au Tribunal de Grande Instance. Ce n'est pas tant le caractère rapide de transfert entre les forces de police et la justice qui est le plus sujet à discussion, mais plutôt les conséquences dégradantes de ce traitement pénal pré-sentenciel. En effet, les personnes rencontrées ont pu nous faire part de leur souffrance et de leur honte de se sentir sales et, de ce fait, déshumanisés. La fatigue physique et psychologique accumulée des jours de garde à vue et de l'attente de la décision judiciaire provoque la plupart du temps des difficultés de concentration.

En prenant un peu de recul, dans ces conditions, il s'agit plus d'entretiens psychologiques que de véritables débriefings immédiats (encore appelés defusings) face à un événement traumatisant.

D'un côté, l'impression première peut être d'abord de ne pas se sentir à sa place en tant que personne, car nous sommes témoins d'un moment particulièrement intime et violent pour la personne ; le moment où finalement elle se sent plus basse que terre, un moment pénible, où le contexte à lui seul est humiliant. Dans ce cas, peu importe si la personne est coupable ou innocente, de toutes manières, on la traite déjà comme une personne rejetée de la société. Ces conditions de traitement au palais de justice lui donnent un avant-goût de ce qui, pense-t-elle, va bien pouvoir se passer en prison. Elle développe alors une anxiété anticipatoire à l'arrivée en prison. Mais, en même temps, elle a envie que cet épisode judiciaire se termine pour enfin arriver à l'endroit si intensément appréhendé (surtout lorsqu'il s'agit de personnes qui vont être incarcérées pour la première fois) afin de se reposer, de s'alimenter et de se laver.

D'un autre côté, le fait de pouvoir partager ce moment extrême avec la personne nous fait penser que la présence d'un psychologue en ces temps et endroits critiques sur le plan mental devrait être envisagée. Les defusings peuvent sembler alors indispensables. Ces entretiens au sein du palais de justice s'apparentent à des débriefings effectués par des psychologues ou psychiatres auprès des personnes victimes de catastrophes. Dans ce cadre, ces débriefings sont alors recommandés et approuvés par le grand public. Mais lorsqu'il s'agit de personnes justiciables, le grand public et les autorités seront-ils d'accord pour donner les moyens nécessaires pour que ces personnes ne soient pas traumatisées à ce point par ces conditions, et ainsi être moins dégradées psychologiquement au moment du choc carcéral ? Ces aménagements, au demeurant assez peu coûteux, auraient pourtant contribué à prévenir des destructurations psychologiques susceptibles de gêner la réinsertion sociale ultérieure.

La question est alors de se demander que se passe t'il quand dans le lot des «présumés coupables », il se trouve un innocent qui vit sûrement ce choc d'une manière plus accentuée que son voisin ? Comme la Justice n'a pas rendu encore sa décision sur la culpabilité de la personne, peut-on simplement imaginer un traitement humain pour tous ?

De plus, l'une des constatations importantes à mentionner est celle de l'incapacité pour certains à pouvoir exprimer en mots leur ressenti. La première hypothèse serait de dire que les personnes sont dans un état de choc tel qu'il leur est impossible de partager leur souffrance. Beaucoup expriment alors leur souffrance autrement, en pleurant par exemple. Il a pu être aussi remarqué à plusieurs reprises des épisodes équivalents à des périodes de dépersonnalisation comme si la personne n'était plus présente pendant un court instant, comme si elle était envahie par sa souffrance ingérable, comme si toute la sphère psychique était occupée par le choc et qu'il n'y avait plus de place dans les ressources mentales pour exprimer cette souffrance, pour récupérer les capacités d'expression émotionnelle d'une souffrance si intense.

Les signes retrouvés par la psychologue pendant ces permanences nous font penser aussi à un état de stress aigu puisque nous sommes au cœur de l'événement stressant avec des symptômes comme :

- une absence de réactivité émotionnelle
- une réduction de la conscience de son environnement
- une impression de déréalisation «ce n'est pas possible ce qui m'arrive, j'ai l'impression de faire un cauchemar et que je vais me réveiller ».

6.2.3 Après la mise sous écrou

Les temps de passation T2 ont lieu au bout de vingt jours de détention⁸.

La réalité des durées de mandats de dépôt, des peines d'emprisonnement après condamnation nous a fait réduire le délai entre T2 et T3, de six mois à quatre mois d'incarcération. De manière organisationnelle, les temps T3 ont débuté au début du mois de juillet 2006. Nous avons enregistré cependant beaucoup de pertes de sujets, essentiellement par des libérations pour fin de peine, ou fin de mandat de dépôt. Les grâces du 14 juillet 2006 ont aussi entamé nos effectifs. Enfin, s'est posé le problème de la non-présentation aux entretiens⁹, pour cause de refus ou pour cause de mauvaise circulation de l'information via les surveillants, problématique permanente en milieu carcéral, et particulièrement à la Maison d'arrêt de Loos.

6.3 La procédure expérimentale

6.3.1 Convocation selon les lieux de passation

Les détenus ont été sélectionnés suivant les critères inhérents aux groupes expérimentaux décrits dans la partie « La population ».

Les personnes devant faire partie du groupe expérimental et qui n'ont pu être vues au sein du palais de justice ont été convoquées avec l'aide de l'équipe soignante du SMPR de la maison d'arrêt de Lille et en particulier avec l'aide des psychologues de l'équipe. En effet, depuis 1988, un entretien d'arrivant est proposé à toute personne écrouée dans la maison d'arrêt. Durant cet entretien mené par un psychologue, différents thèmes, dont la plupart sont liés aux critères de sélection de notre étude, sont abordés. De ce fait, le professionnel a tenu informé la psychologue chargée de recherche du nom et du numéro d'écrou de la personne susceptible de correspondre à l'étude. Cette dernière a alors convoqué les sujets potentiels de l'étude dans les heures qui suivent l'entretien d'arrivant.

La réalité des entretiens au sein du palais de justice a entraîné très peu de sélections de sujets à T0. Nous avons alors commencé la procédure au temps T1.

6.3.2 Utilisation d'une consigne standardisée

⁸ Cf. annexe 9

⁹ Cf. annexe 10

Lorsque le sujet se présentait à la convocation, la psychologue chargée de recherche présentait l'étude à l'aide d'une consigne préalablement établie qui était identique pour tous les sujets, et dont le consentement éclairé fut attesté par écrit. ¹⁰

6.3.3 Engagement mutuel

Au début de la passation, un engagement mutuel rédigé sous la forme d'un contrat a été signé par le détenu et l'expérimentatrice afin d'assurer aux sujets la confidentialité des informations recueillies et d'instaurer ainsi un climat de confiance. Cet engagement mutuel fut donc l'occasion de préciser que les informations dévoilées ne pouvaient pas être utilisées contre eux. En effet, les personnes en attente de jugement auraient pu être réticentes à parler du motif de leur incarcération, par exemple, de peur que par notre intermédiaire, les déclarations dans le cadre de cette enquête aient une quelconque incidence sur les décisions judiciaires. De ce fait, nous précisions aussi notre « neutralité » par rapport à l'administration pénitentiaire et à la Justice. Nous avons aussi conscience que les différentes étapes qui précèdent l'incarcération (police, garde à vue, tribunal, écrou) peuvent amener les sujets à signer de manière, presque automatique, ce document. C'est pourquoi, nous avons veillé à ce que la personne comprenne qu'il s'agissait d'un engagement symbolique volontaire des deux parties et qu'en aucun cas, elle n'était obligée de consentir et de signer, d'autant plus que nous lui précisions que les noms ne figureraient pas sur les questionnaires et qu'il n'y aurait aucun moyen de reconnaître son identité. ¹¹

6.3.4 La consigne intermédiaire¹²

Afin d'assurer la standardisation des passations, nous avons créé une consigne à donner entre l'entretien et les questionnaires. Cette consigne a été construite dans le but de rappeler à la personne la règle de confidentialité et son engagement de sincérité, de lui indiquer l'importance

¹⁰ Cf. annexe 2

¹¹ Cf. annexe 3

¹² Cf. annexe 7

de bien comprendre les consignes relatives au questionnaire, et enfin de ne pas hésiter à poser des questions si elle a des difficultés de compréhension.

Il convient à chaque rencontre avec le sujet de lui rappeler les éléments de la consigne et du contrat développés au temps T1 ; il est aussi peut être nécessaire de relire avec le sujet le contrat.

Comme nous l'avons déjà mentionné, il sera sans doute nécessaire de compléter l'entretien semi-directif amorcé au temps de passation T1 et de continuer l'entretien au temps T3. Puis il s'agira pour le participant de répondre à chaque temps de passation aux deux questionnaires.

6.3.5 Consigne standardisée pour le temps de passation T2¹³

Une consigne standardisée a été conçue afin de pallier le plus possible la mortalité expérimentale. En effet, nous nous sommes rendu compte que le troisième temps de passation allait poser des difficultés méthodologiques. Les durées de condamnation et les durées de mandat de dépôt n'excèdent que très rarement les quatre mois ; nous avons donc décidé dans un premier temps de réduire la durée entre T1 et T3 et nous choisissons de revoir les personnes lors du troisième entretien non pas au bout de six mois comme convenu dans la méthodologie d'origine mais au bout de quatre mois pour diminuer la mortalité expérimentale.

Dans le même but, nous avons pris l'initiative de laisser au sein de la maison d'arrêt de Lille les coordonnées professionnelles de la psychologue chargée de la recherche afin de donner la possibilité à la personne participant à l'étude de nous recontacter, dans le but de faire ce troisième entretien, dans le cas où celle-ci serait sortie de l'établissement pénitentiaire trop tôt. Nous avons laissé le choix à la personne de nous recontacter, car il aurait été non-conforme à l'éthique de demander à la personne ses coordonnées ; celle-ci se serait sans doute sentie contrainte de répondre à nouveau aux questions de la psychologue mais surtout la confidentialité n'aurait pas été respectée.

¹³ Cf. annexe 4

6.3.6 Lieux et temps des passations

Les passations se sont déroulées donc au sein du palais de justice et dans un bureau du SMPR des maisons d'arrêt de Sequedin ou de Loos.

Le temps pour les passations était de quarante cinq minutes à une heure quinze. Nous n'avions pas prévu de limite de temps pour les entretiens effectués en maison d'arrêt : cela dépendait du sujet et des modalités de fonctionnement carcéral.

Une précision est à apporter concernant les lieux de passation au sein de la maison d'arrêt de Lille. En effet, nous ne convoquons pas les personnes détenues au sein du SMPR, comme il était prévu à l'origine, mais directement dans un bureau des bâtiments de détention.

Les rencontres au SMPR ont été écartées pour des raisons de manque de bureaux disponibles, mais aussi parce que la procédure de convocation au SMPR aurait abouti au dépassement du délai de 48 heures après la mise sous écrou. De plus, pour ne pas changer le cadre des entretiens, nous avons choisi de continuer les entrevues en détention pour les temps de passation suivants. Enfin, les convocations au SMPR auraient sans doute dissuadé quelques personnes de vouloir répondre à l'étude, notamment pour les personnes qui ne sont pas demandeuses de suivi psychologique ou psychiatrique, et qui auraient assimilé le SMPR à un lieu de soins pour les « fous ».

7. Les maisons d'arrêt de Lille : Sequedin et Loos, deux réalités différentes

7.1 Le site de Sequedin

La maison d'arrêt de Sequedin est en fonctionnement depuis le 4 avril 2005. Ce sont d'abord les femmes et les mineurs incarcérés à Loos qui y ont été transférés puis les hommes en mandat de dépôt. Actuellement, à Loos ne sont incarcérés que les hommes condamnés à une peine inférieure ou égale à 18 mois sauf cas exceptionnel et à Sequedin, sont incarcérées les femmes et les hommes prévenus ou condamnés ayant une peine moyenne inférieure à un an.

Près de trois ans après son ouverture, la maison d'arrêt de Sequedin héberge 622 détenus dont 140 femmes. A son ouverture en 2005, elle regroupait 550 détenus pour environ 640 places contre 500 détenus (pour 450 places) à Loos. Notons qu'en 2003, Loos a abrité jusqu'à 1200 détenus.

La maison d'arrêt de Sequedin est une des prisons réalisées dans le cadre du programme « prison 4000 ». Cette prison est ainsi l'un des trois projets que le ministère de la justice a établi dans ce programme, les deux autres étant situés à Toulouse et à Avignon.

La maison d'arrêt de Sequedin est constituée de cinq grands secteurs :

- 2 bâtiments consacrés aux détenus masculins
- 1 bâtiment aux détenues féminines
- 1 pour l'hébergement des jeunes adultes et des mineurs (qui va vraisemblablement être transformé en maison centrale après le départ de ceux-ci dans l'établissement pour mineurs de Quiévrechain)
- le dernier secteur regroupe les bâtiments administratifs, médicaux, les ateliers et les cuisines.

La maison d'arrêt abrite également un terrain de sport, des salles de classe (dont une salle d'informatique) et un lieu de culte polyvalent, l'ensemble étant ceinturé de murailles en béton protégées par trois miradors de surveillance et surplombé de filets anti-aériens.

Le SMPR et l'UCSA se trouvent à côté des bâtiments administratifs ; les consultations doivent s'effectuer en théorie dans ce secteur. Mais à cause de l'exiguïté des plages horaires possibles, des consultations se font encore en détention dans des bureaux réservés aux avocats par exemple.

La maison d'arrêt de Sequedin a permis, en premier lieu, de désengorger Loos qui était surpeuplé et ainsi permettre aux détenus de vivre dans des conditions décentes. Toutefois, le

caractère neuf, bétonné, impersonnel, hyper-sécuritaire de cette nouvelle maison d'arrêt et le fait que les détenus soient désormais plus souvent seuls en cellule conduisent ceux-ci à regretter parfois Loos, qui représente à leurs yeux une prison « pourrie », mais qui avait le mérite, disent-ils, d'être à caractère humain.

7.2 Le site de Loos

La maison d'arrêt de Loos est constituée d'un rond point central avec trois sections comportant chacune un rez-de-chaussée et quatre étages :

- Section A : le rez-de-chaussée accueille principalement les détenus qui travaillent au sein de la prison (balayeurs, cuisiniers, ceux qui travaillent en ateliers...). Au deuxième niveau, on trouve les personnes impliquées dans des affaires d'agression sexuelle. Quant au troisième niveau, les détenus dits « inactifs », car ne travaillant pas au sein de la prison, en constituent la principale population.
- Section C : au rez-de-chaussée, se trouve le quartier disciplinaire (sorte de prison au sein de la prison). Les conditions de vie y sont particulièrement insalubres (les cellules contiennent des grilles comme dans une cage, les toilettes ne sont pas délimitées du reste de la cellule, la lumière du jour ne parvient pas à traverser les épais carreaux, seule une petite veilleuse peut être fonctionnelle mais au bon vouloir du surveillant...). S'y trouve également le quartier d'isolement, aussi appelé « quartier VIP ». Les cellules sont ici individuelles, les détenus ne rencontrent jamais d'autres détenus (même lors des promenades qui leur sont réservées) et sont constamment escortés par un surveillant lors de leurs sorties de cellule (pour aller prendre leur douche, aller aux parloirs, en promenade...). On y rencontre des gens dont la notoriété impose une importante discrétion, mais aussi des individus dont la sécurité en détention ordinaire ne peut être assurée.
- Section D : Il s'agit de la section qui comporte le moins de détenus. En effet, le rez-de-chaussée est constitué par les bureaux de l'UCSA et du SMPR. On y trouve l'unité d'hospitalisation Christian Chopin du SMPR.

Conclusion

En ce qui concerne le nombre de détenus par cellule, la réglementation préconise des cellules individuelles. Or, à Loos, avant la création de l'établissement pénitentiaire de Sequedin, il n'était pas rare de compter quatre détenus par cellule. Les choses se sont améliorées depuis, avec désormais une moyenne de deux détenus par cellule. Les conditions de détention à Loos restent cependant précaires étant donné la vétusté des bâtiments.

Malgré de meilleures conditions matérielles de détention à Sequedin, un grand nombre de détenus préfèrent être écroués à Loos, ce qui remet en question la prise en compte, sans nuances, de la vétusté ou de la nouveauté des établissements pénitentiaires, pour évaluer la souffrance psychique liée à la détention dans l'un ou l'autre d'entre eux.

Il est donc évident que le vécu psychique de l'incarcération peut différer d'une maison d'arrêt à une autre. Mais on ne peut pour autant dire, par exemple, que la prison plus propre amènera nécessairement un moins pénible vécu de la détention.

S'oppose, selon les personnes, l'attrait vis-à-vis des conditions matérielles ou humaines.

Une prise en compte de ces spécificités dans l'évaluation du préjudice moral lié à l'incarcération s'avère alors indispensable.

Chapitre 3 : Résultats

Sommaire

➤ **Partie 1 : Résultats statistiques**

- Effectifs et caractéristiques de la population
- Vérification de la validité factorielle du questionnaire
- Différences entre la population pénale et la population-contrôle
- Effets des facteurs sur la souffrance
- Différences entre les trois temps de passation (t1-t2-t3)
- Effets des variables sélectionnées
- Récapitulatif général des analyses statistiques

➤ **Partie 2 : Constatations cliniques**

- Analyse statistique de la grille d'entretien semi-directif
- Etudes de cas

Chapitre 3 : Résultats

Pour une lecture optimale des résultats, il est à préciser que ceux-ci seront présentés à la fois pour toute catégorie d'âge confondue (population générale dans le texte) et pour les moins de 25 ans (18-25 ans ou moins de 25 ans dans le texte).

Le lecteur remarquera alors que les échelles des histogrammes seront différentes selon ces deux catégorisations, dans les parties :

- Différences entre la population pénale et la population contrôle
- Effets des facteurs sur la souffrance
- Différences entre les trois temps de passation (t1-t2-t3)
- Effets des variables sélectionnées

Les résultats seront analysés à partir de différentes notes :

- **Note générale** qui correspond à la moyenne des résultats aux items du questionnaire de souffrance psychique générale.
- **Note générale prison** qui correspond à la moyenne des résultats aux items du questionnaire de souffrance psychique spécifique à la prison.
- Les facteurs correspondants au questionnaire de souffrance psychique générale.
- **Facteur 1**=Souffrance psychique générale \Rightarrow **SG**
- **Facteur 2**= Dévalorisation de soi et vision pessimiste de l'avenir \Rightarrow **DévalSoi**
- **Facteur 3**=Sentiment d'échec dans la vie \Rightarrow **SentEchec**
- **Facteur 4** =Troubles du sommeil \Rightarrow **TrblsSomm**
 - Les facteurs correspondants au questionnaire de souffrance psychique spécifique à la prison.
- **Facteur 1 prison**= Souffrance concernant les privations liées à la contrainte physique \Rightarrow **Privations**
- **Facteur 2 prison**= Insatisfaction dans les relations avec les surveillants \Rightarrow **Surveillants**
- **Facteur 3 prison** = Conditions de vie matérielles et humaines \Rightarrow **ConditionsVie**
- **Facteur 4 prison** = Souffrance liée à la prison \Rightarrow **SouffPrison**
- **Facteur 5 prison**= Peur des agressions des codétenus \Rightarrow **PeurDétenus**
- **Facteur 6 prison** =Insatisfaction générale par rapport à la prison \Rightarrow **InsatisPrison**

Partie 1 : Résultats statistiques

1. Effectifs et caractéristiques de la population

➤ Effectifs

Nous avons commencé les entretiens au sein de la maison d'arrêt de Lille au début du mois de mars 2006, le document présenté en annexe 9 permet d'orienter le lecteur sur :

- le nombre d'entretiens effectués par mois au temps de passation T1- c'est-à-dire dans les quarante huit heures suivant l'incarcération- le nombre d'entretiens effectués au temps de passation T2- c'est-à-dire au bout de vingt jours d'incarcération- et enfin au bout de quatre mois (T3)
- le nombre de participants à l'étude perdus de vue entre le temps de passation T1 et le temps de passation T2
- le tableau fait figurer aussi la proportion des participants de moins de 25 ans
- le total d'entretiens par mois depuis le début des passations
- la moyenne d'entretiens par mois depuis le début des passations
- la moyenne de nouveaux sujets vus par mois
- le total des sujets vus depuis le début
- le nombre de sujets perdus à T2 et à T3.

A la fin des passations, nous avons effectué :

- **au total 729 entretiens, avec**
 - **308 sujets à t1**
 - **254 sujets à t2**
 - **167 sujets à t3**

➤ Caractéristiques de la population

Les données présentées dans cette partie concernent 308 sujets (refusant le motif d'incarcération, primo-incarcérés ou non, mis en examen ou déjà condamnés).

Les statistiques descriptives concernant la population des moins de 25 ans (n=116) apparaîtront séparément.

Sur la totalité des personnes vues par le SMPR à l'arrivée en détention de 2006 jusqu'à début 2008, nous avons vu en moyenne par mois 9.6% de personnes refusant le motif d'incarcération.

1.1 Situation socioprofessionnelle

1.1.1 Age

	Age			
	moyenne	Ecart-type	min	max
population générale	30.97	9.57	18	68
moins de 25 ans	22.27	2.49	18	25

Tableau 1 : Age moyen pour la population générale et pour la population des moins de 25 ans.

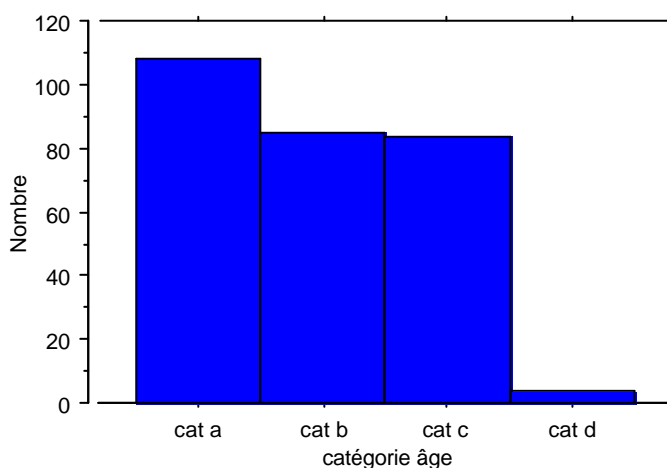


Figure 1 : Distribution en fréquence de la population générale de détenus selon la catégorie d'âge.

La catégorie «a» représente les 18-25 ans, la «b» les 26-35 ans, la «c» les 36-59 ans, la «d» les 60 ans et plus.

Selon la figure 1, **on constate une sur-représentation des personnes de moins de 25 ans** (38.43% (cat. a) contre 30.25% pour la catégorie des 26-35 ans, 29.89% pour les 36-59 ans et enfin 1.42% pour les 60 ans et plus).

1.1.2 Situation familiale

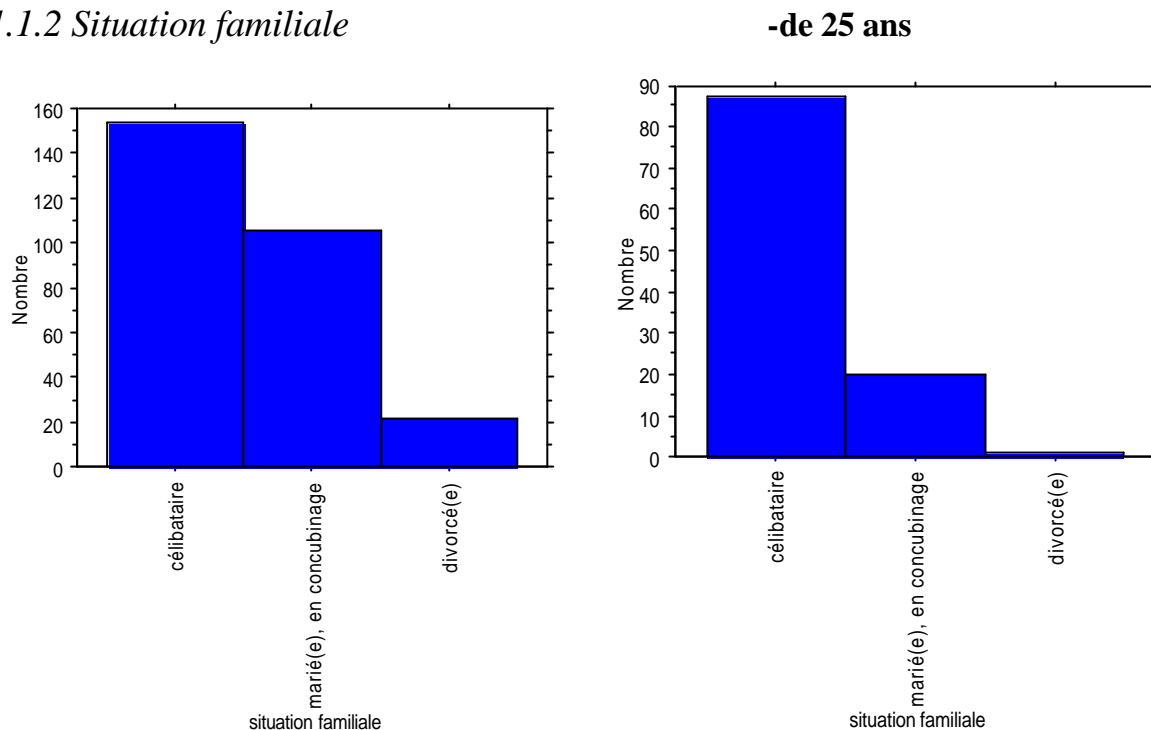


Figure 2 : Distribution en fréquence de la population générale de détenus et des moins de 25 ans selon la situation familiale.

A partir de la figure 2, on remarque, pour la population générale, que **les célibataires représentent 54.45% de la population**, les personnes mariées ou en concubinage représentent 37.72% et enfin les divorcés, 7.83%.

Pour la population des moins de 25 ans, les célibataires sont largement majoritaires avec 80.55%, les personnes mariées ou en concubinage ne représentent plus que 18.52% de la population des jeunes et enfin il n'y que 0.92% de personnes divorcés.

De façon attendue, les moins de 25 ans sont plus souvent en situation de célibat. L'impact de l'incarcération sur les proches va donc plus souvent concerner des parents, que des concubins et enfants.

Nous avons testé statistiquement ces différences de situation familiale entre les différentes catégories d'âge, nous avons alors observé une différence statistiquement significative ($\chi^2(6)=55.448$; $p<.0001$). Nous remarquons que dans la population testée, les 18-25 ans sont significativement davantage célibataires, 26-35 ans mariés ou en concubinage, les 36-59

ans aussi et enfin les plus de 59 ans davantage célibataires (la moitié d'entre eux est célibataire).

1.1.3 Présence d'enfants

-de 25 ans

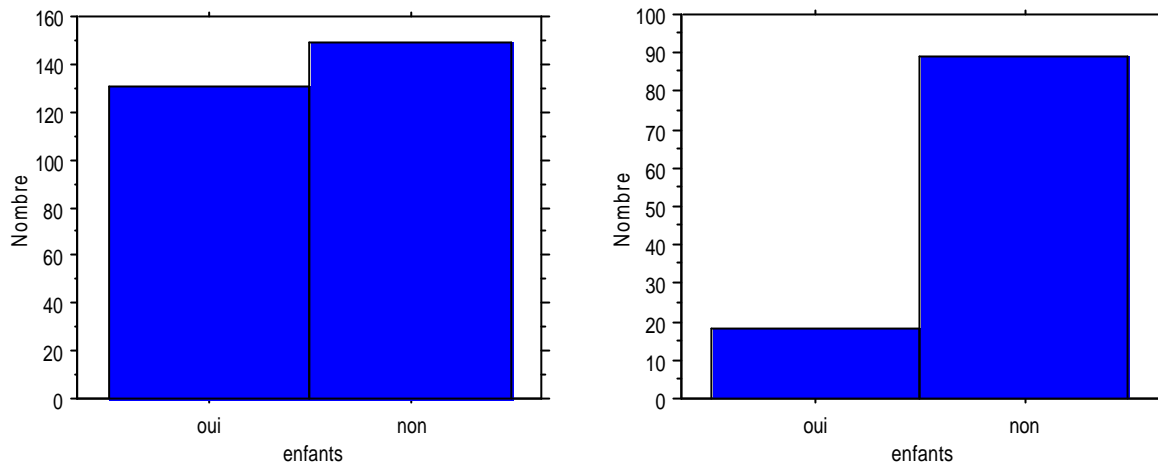


Figure 3 : Distribution en fréquence de la population générale de détenus et des moins de 25 ans selon la parentalité

Selon la figure 3, de manière générale, **les personnes interrogées n'ont pas d'enfants (53.21% contre 46.79%)**.

Pour les moins de 25 ans, la non-parentalité est plus évidente puisque 83.18% des personnes interrogées n'ont pas d'enfants.

Enfin, nous avons testé à l'aide d'un χ^2 s'il existait une différence significative selon les catégories d'âge ($\chi^2(3)=63.66$; $p<.0001$). On peut alors conclure que significativement, les personnes de moins de 25 ans sont moins parents que les catégories d'âge supérieures. Ces résultats reflètent des statistiques qui pourraient être retrouvées dans une population non incarcérée.

1.1.4 Nombre d'enfants

	nombre d'enfants			
	moyenne	Ecart-type	min	max
population générale	1.54	1.5	0	10
moins de 25 ans	0.46	0.68	0	2
	nombre d'enfants à charge			
population générale	0.75	1.12	0	5
moins de 25 ans	0.27	0.57	0	2

Tableau 2 : Nombre d'enfants et nombre d'enfants à charge pour la population générale et pour la population des moins de 25 ans.

Pour apporter une précision, les différences entre les catégories d'âge pour le nombre d'enfants et le nombre d'enfants à charge sont significatives (F de Fisher=20.16 ; tous les $p < .05$). Ceci apporte une cohérence à nos résultats statistiques, car il est logique que, jusqu'à une certaine limite, plus les personnes avancent en âge, plus elles ont de chances d'avoir un plus grand nombre d'enfants.

1.1.5 Activité avant l'incarcération

-de 25 ans

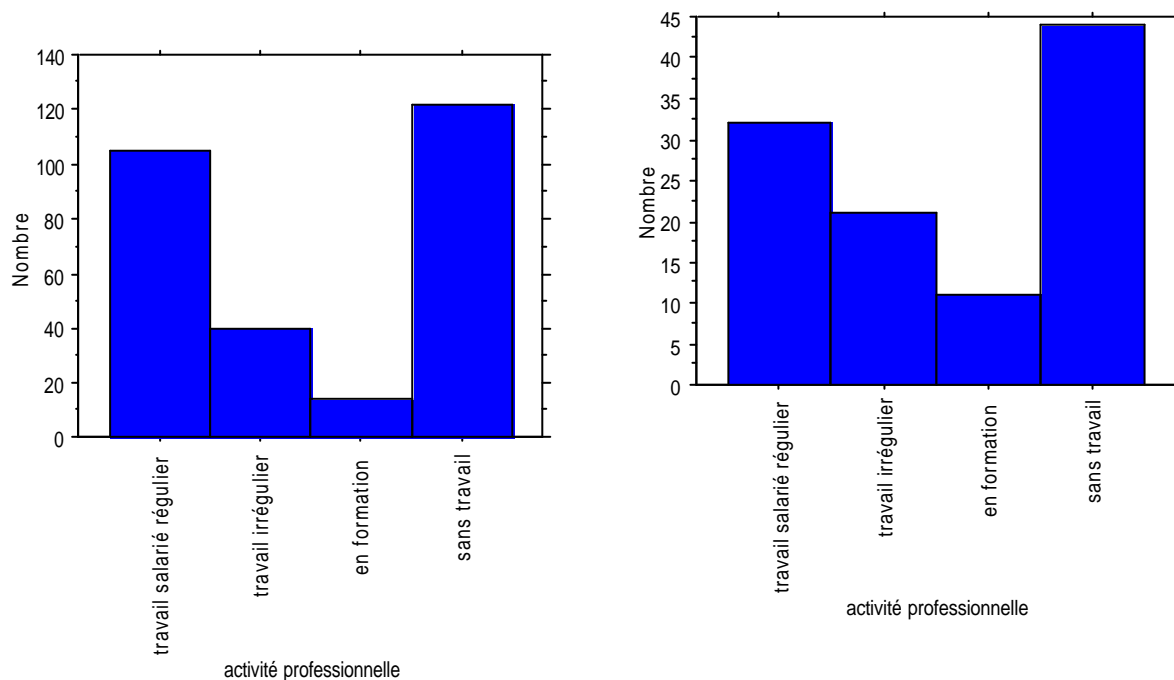


Figure 4 : Distribution en fréquence de la population générale de détenus et des moins de 25 ans selon l'activité professionnelle.

On constate grâce à la figure 4, dans la population générale, que **les personnes sont davantage sans emploi (43.41%)** plutôt qu'ayant un travail régulier (37.37%) ou ayant un travail irrégulier (14.23%) ou encore en formation (4.98%). Ces pourcentages sont semblables à la population pénale de référence (voir la présentation de l'étude RAPPEL).

Pour les moins de 25 ans, cette tendance à la non-activité professionnelle est aussi marquée (40.74 % sans travail, 29.63% travail régulier, 19.44% travail irrégulier, 10.18% en formation). C'est donc une plus grande précarité des situations professionnelles qui apparaît, assez compréhensible dans les premières années de la vie professionnelle. Enfin, de façon significative ($\chi^2(9)=18.73$; $p=.03$), toutes les catégories d'âge sont davantage sans emploi que les autres catégories.

1.1.6 Durée de l'activité

	durée activité en mois			
	moyenne	Ecart -type	min	max
population générale	51.54	80.60	0	420
moins de 25 ans	20.9	31.78	1	240

Tableau 3 : Moyenne de la durée d'activité en mois pour la population générale et des moins de 25ans.

1.1.7 Niveau d'étude

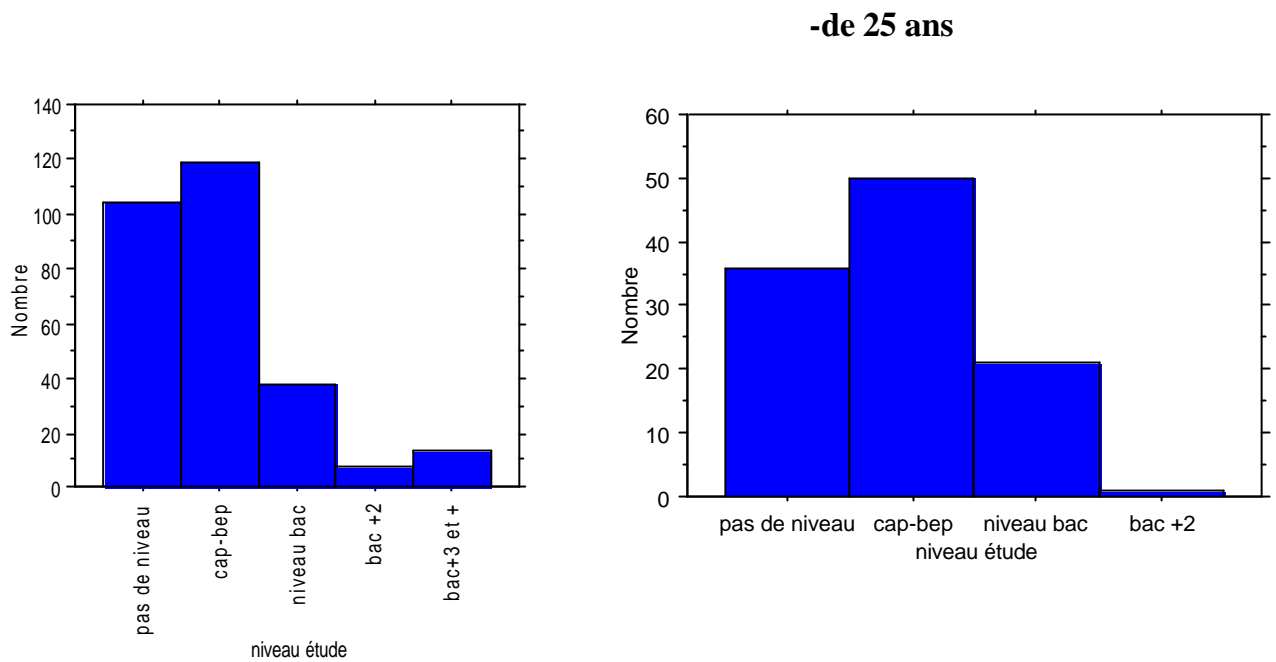


Figure 5 : Distribution en fréquence de la population générale de détenus et des moins de 25 selon le niveau d'étude.

Les tableaux 3 et la figure 5 nous indiquent que **les personnes ont un niveau scolaire assez bas ; 42.34% ont un niveau CAP-BEP et 37.01% pas de diplômes.** Pour les 18-25 ans, cette tendance s'accroît puisque 46.29% de cette tranche d'âge possède un CAP ou un BEP et 33.33% n'ont pas de qualification. Enfin, ces résultats diffèrent pour la catégorie 26-59 ans où la non qualification est majoritaire (40.47%). Pour les plus de 59 ans, les personnes sont divisées en deux pôles ; les personnes n'ayant pas de qualification et les personnes ayant un niveau bac et supérieur.

1.2 Ressources-logement

-de 25 ans

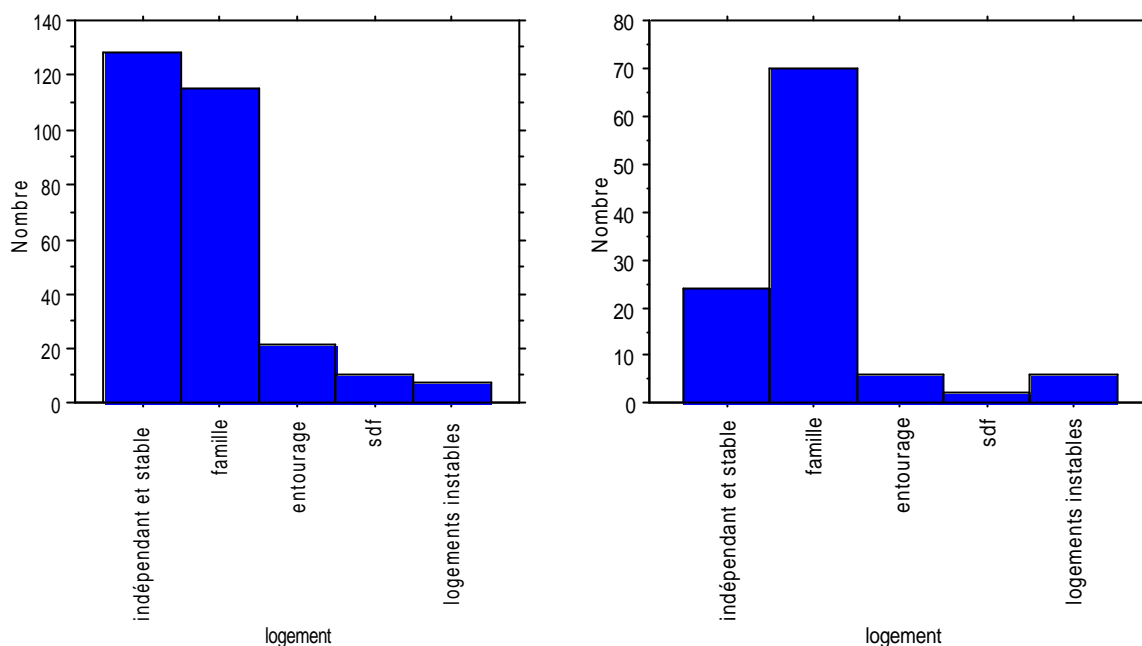


Figure 6 : Distribution en fréquence de la population générale de détenus et des moins de 25 ans selon le type de logement.

Nous pouvons remarquer à travers la figure 6 que **les personnes qui sont incarcérées sont souvent dépendantes de l'entourage car une proportion importante loge dans la famille ; ceci est accentué chez les 18-25 ans**. La situation professionnelle instable explique sans doute cette tendance. Enfin, en grande majorité, la prison est facilement accessible à l'entourage pour les parloirs notamment.

1.3 Situation pénale

1.3.1 Situation pénale à T1

De manière générale, **les personnes sont mises en examen, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas encore condamnées (56.07% de mis en examen contre 42.5% de condamnés)**. De plus, il y a 1.43% des participants qui sont à la fois condamnés et mis en examen.

Pour les moins de 25 ans, cette tendance s'accroît puisque 61.11% de cette catégorie d'âge est mise en examen et 38.89% est déjà condamnée.

Ces pourcentages reflètent les choix de sujets effectués par les chercheurs (priorité aux personnes non encore condamnées).

- 25 ans

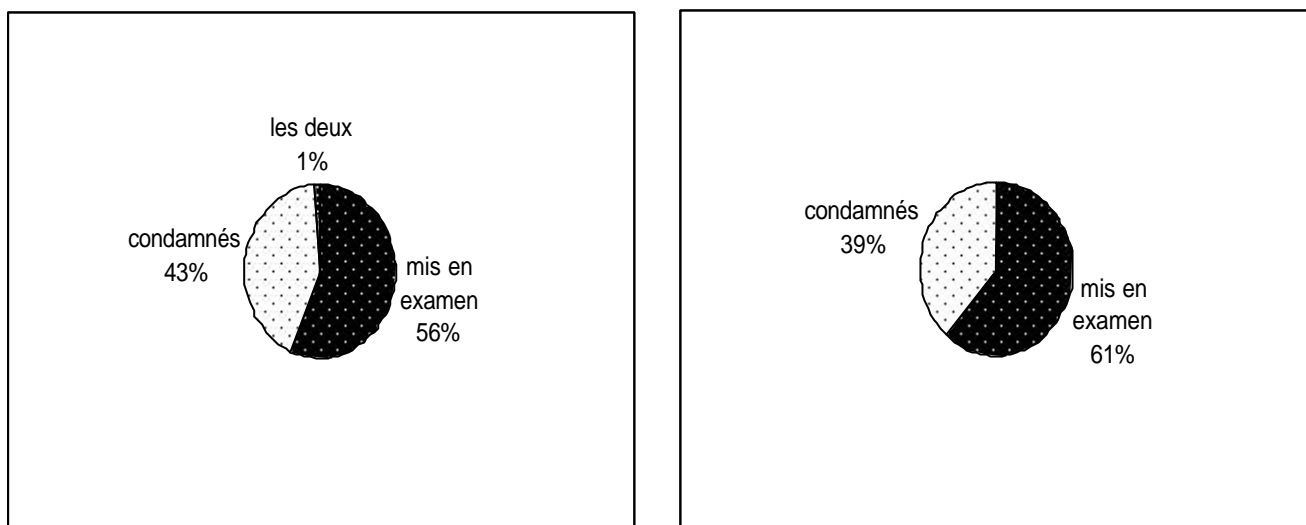


Figure 7 : Distribution en fréquence de la population générale de détenus et des moins de 25 ans selon la situation pénale.

1.3.2 Durée de la peine

	durée peine en mois	
	moyenne	max
population générale	11.15	84
moins de 25 ans	10.44	84

Tableau 4 : Durée de la peine moyenne pour les personnes condamnées.

1.3.3 Connaissance ou non de la date de jugement

58.30% des participants connaissent leur date de jugement.

1.3.4 Motif de l'incarcération actuelle

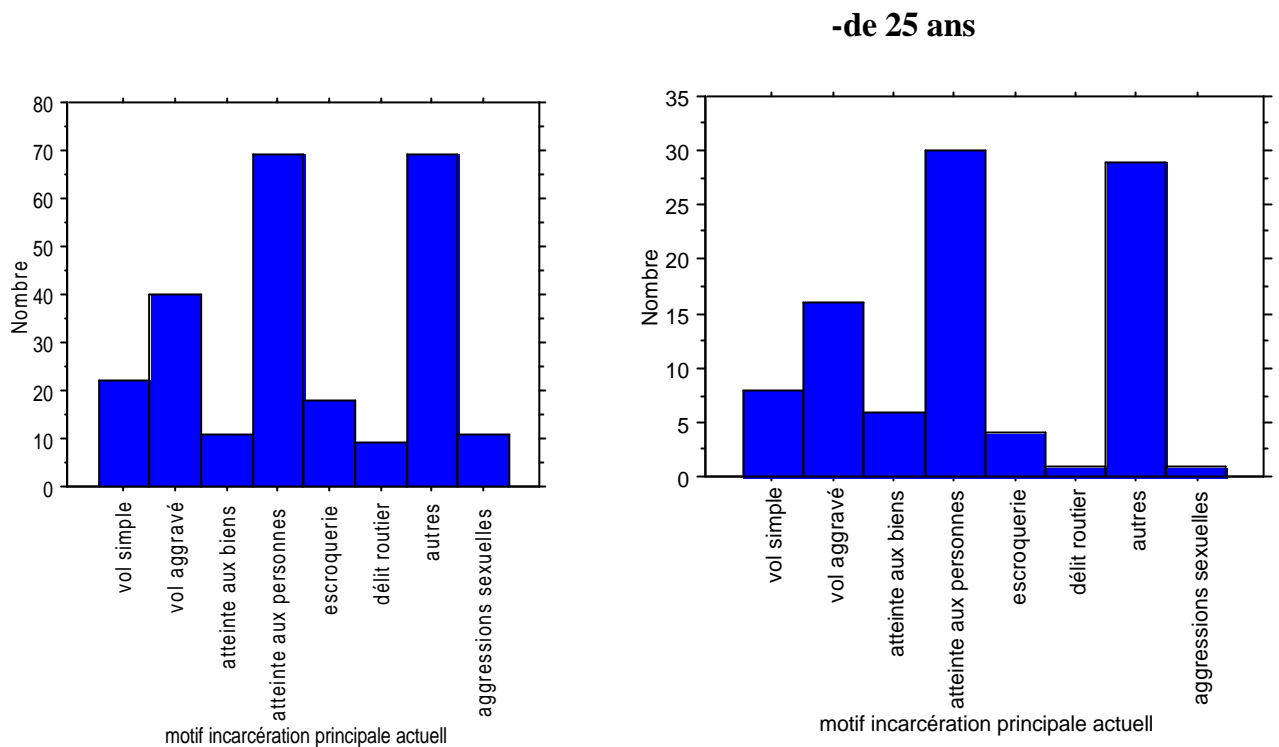


Figure 8 : Distribution en fréquence de la population générale de détenus et des moins de 25 ans selon le motif d’incarcération.

Au vu de la figure 8, trois catégories semblent se distinguer dans notre échantillon qui refuse le motif d’incarcération :

- le vol aggravé (27.71%)
- les atteintes aux personnes (27.71%)
- la catégorie « autres » (16.06%)

1.3.5 Raisons invoquées par le sujet

Comme les personnes refusent le motif pour lequel elles sont incarcérées, il est alors logique que plus de **80% des participants énoncent à l’expérimentatrice une description différente des délits que celle invoquée par la justice.**

1.4 Antécédents judiciaires

1.4.1 Primo- incarcération

Plus de la moitié des personnes sont re-écroués, c'est-à-dire qu’il ne s’agit pas de leur première incarcération (54.29% de re-écroués contre 45.71% de primo-incarcérés).

Il était attendu que pour les moins de 25 ans, cette tendance s'inverse et c'est effectivement ce qui se produit, puisque 32.24% de cette catégorie d'âge sont re-écroués et 67.76% sont primo-incarcérés.

Ces fréquences reflètent une répétition évidente des scénarios de vie et nous font émettre l'hypothèse que ce sont les personnes qui ont déjà été incarcérées qui sont les plus susceptibles d'être incarcérées à nouveau pour des motifs correspondant à des actes qu'ils « disent » ne pas avoir commis. Les analyses par la suite entre ces deux groupes nous éclaireront davantage.

- de 25 ans

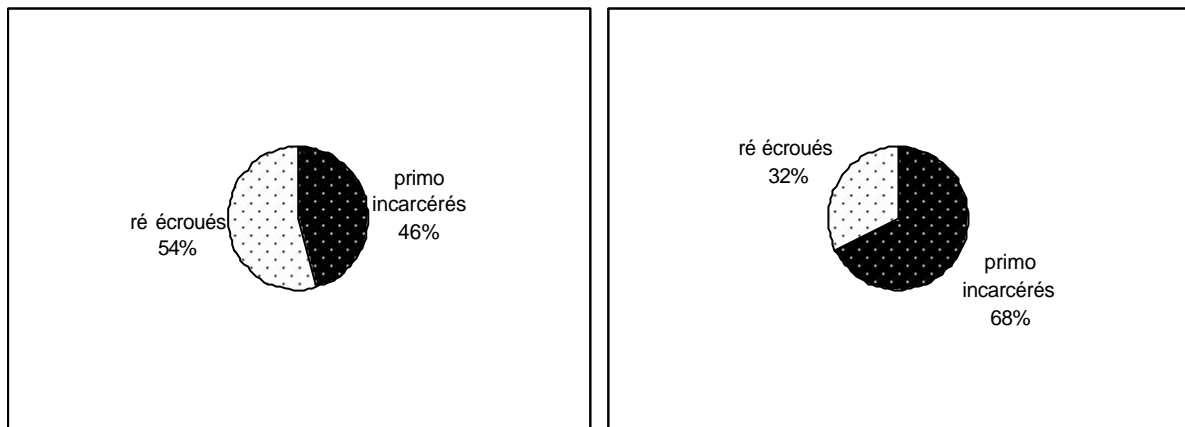


Figure 9 : Distribution en fréquence de la population générale de détenus et des moins de 25 ans selon la primo incarcération.

1.4.2 Similarité des délits antérieurs

Les personnes de notre recherche qui ont déjà été incarcérées disent souffrir de « l'image renvoyée par leur casier judiciaire », car pour elles, la Justice ne leur accorde pas sa confiance dans le cas actuel dans la mesure où elles ont déjà effectué le même type de faits dans le passé.

1.4.3 Temps total passé en prison

	temps passé en prison (mois)	
	moyenne	max
population générale	40.52	300
moins de 25 ans	18.79	72

Tableau 5 : Temps total passé en prison pour les re-écroués.

1.5 Réactions par rapport à la décision de justice

1.5.1 Acceptation ou non du motif d'incarcération

Nous avons choisi comme critère de ne retenir **que les personnes qui refusent le motif de l'incarcération.**

1.5.2 Conséquences personnelles, professionnelles, par rapport au logement et par rapport au projet de vie

Les histogrammes de la figure 10 qui suivent reflètent les réactions anticipatrices des personnes interrogées face à l'incarcération par rapport aux conséquences personnelles, professionnelles, au logement et au projet de vie.

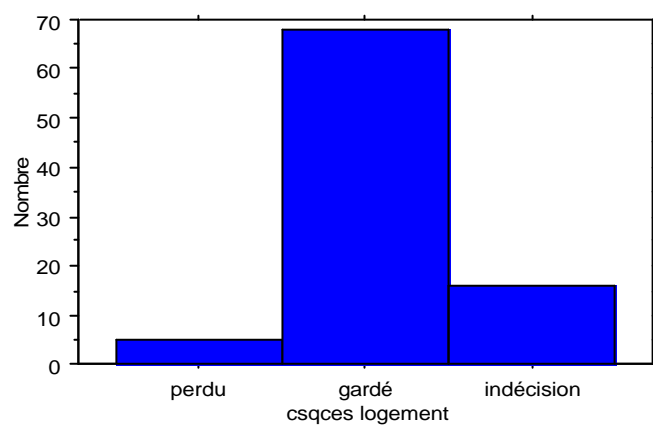
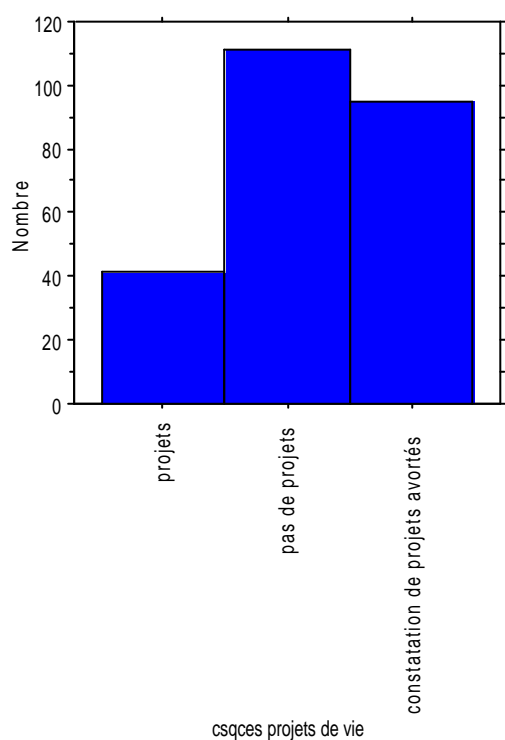
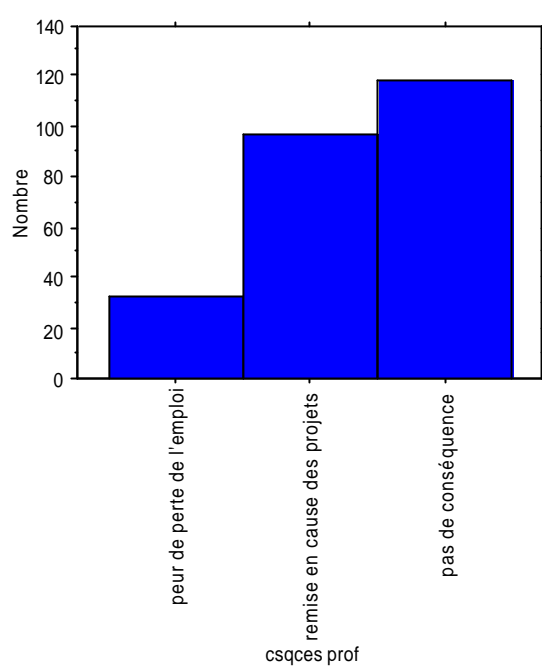
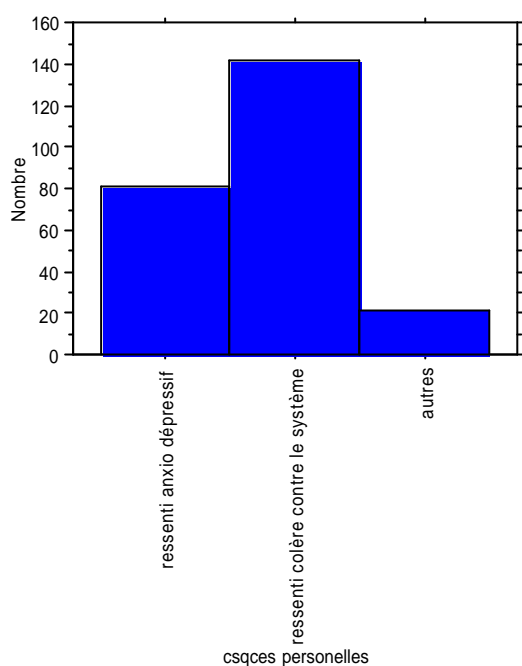


Figure 10: Distributions en fréquence de la population générale de détenus selon l'anticipation des conséquences de l'incarcération.

Ces figures nous indiquent que les personnes ont un ressenti de « colère contre le système » à cause de l’incarcération, à l’entrée en détention. Ils anticipent néanmoins une préservation de l’activité professionnelle en sortant, ils espèrent que leur logement sera conservé, mais préfèrent ne plus avoir de projets de vie au moment où ils arrivent en prison, ou constatent des projets avortés.

1.6 Antécédents médicaux et chirurgicaux

1.6.1 Prise en charge psychologique avant l’incarcération

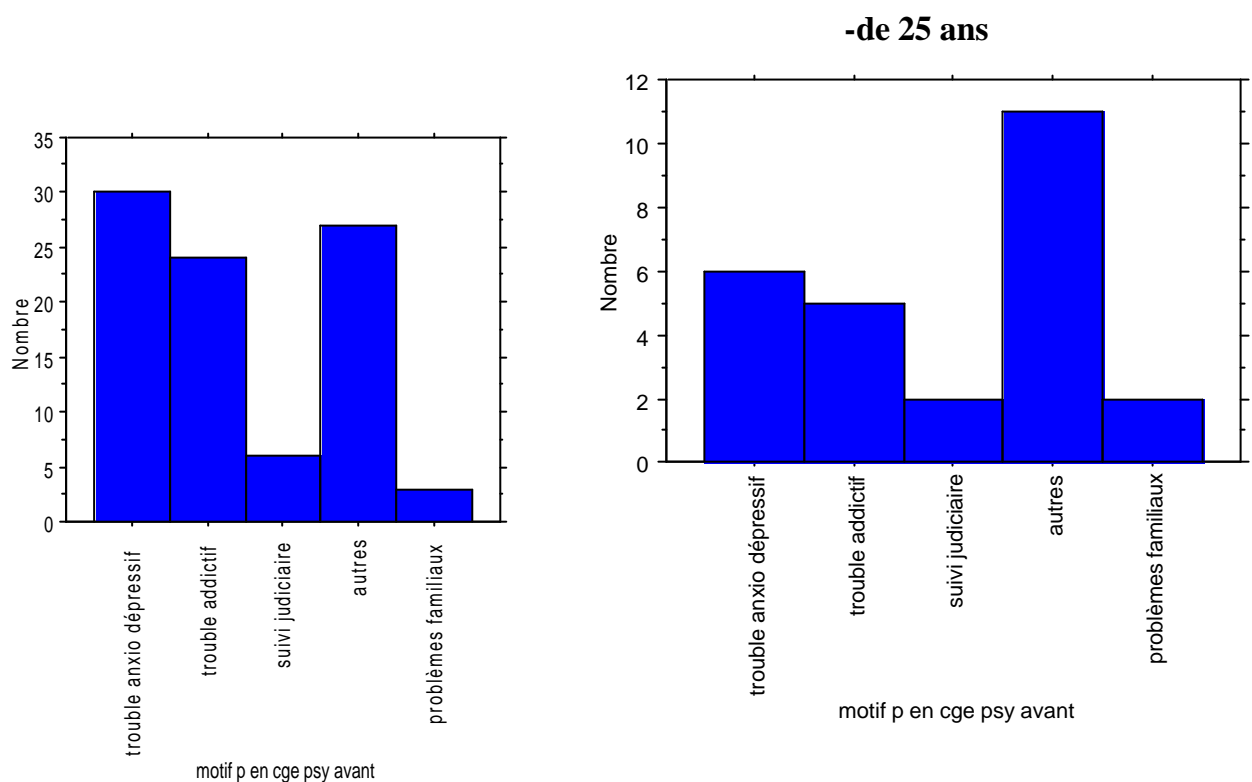


Figure 11 : Distribution en fréquence de la population générale de détenus et des moins de 25 ans selon le motif de la prise en charge psychologique avant l’incarcération.

Si, à travers la figure 11, globalement **36% de notre population ont eu des antécédents de suivis psychologiques**, quel que soit leur âge, c’est dans le motif de prise en charge que des différences notables apparaissent, selon l’âge de la personne.

La principale différence est liée à la part importante des motifs liés aux troubles du comportement, à des problèmes psychiatriques, à des conduites antisociales (catégorie

« autres ») souvent lorsqu'ils étaient mineurs, et suivis par les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Les données suivantes (figure 12), concernant les antécédents de suivi éducatifs, illustrent parfaitement cette réalité.

1.6.2 Prise en charge éducative avant l'incarcération

-de 25 ans

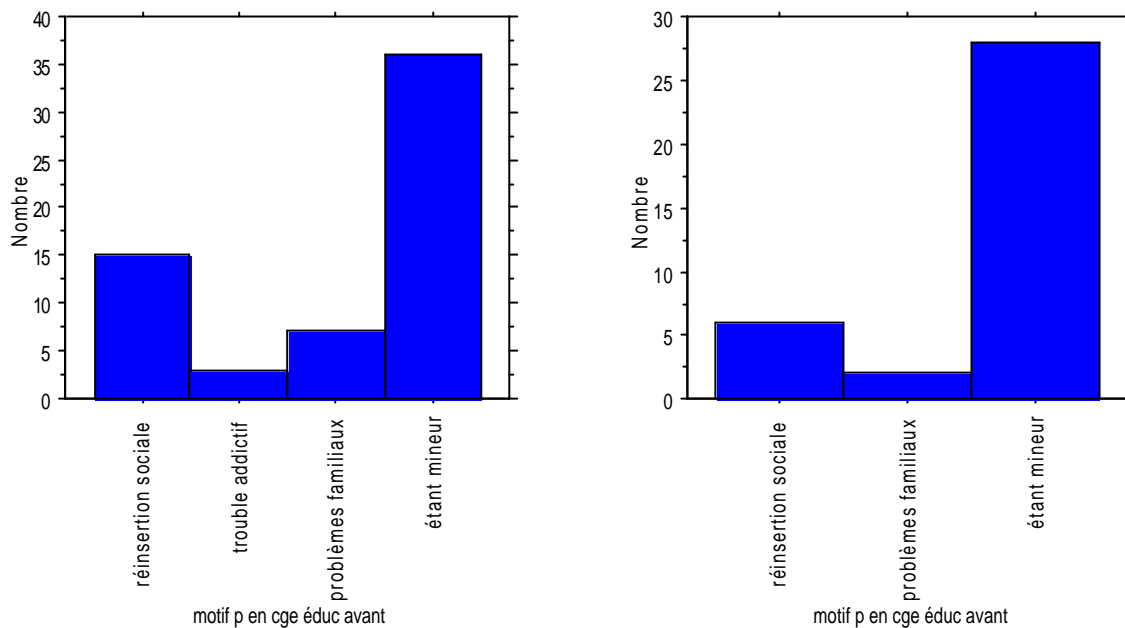


Figure 12 : Distribution en fréquence de la population générale de détenus et des moins de 25 ans selon le motif de la prise en charge éducative avant incarcération

La proportion de prises en charge avant la majorité, avec les suivis obligatoires par la PJJ, s'estompe au fur et à mesure du temps et des prises en charges complémentaires qui se mettent en place à l'âge adulte, en particulier pour les troubles addictifs.

1.6.3 Trouble addictif

22.66% de la population interrogée présente un trouble addictif telles que la toxicomanie ou l'alcool-dépendance, à l'entrée en détention.

1.7 Suivi à T2

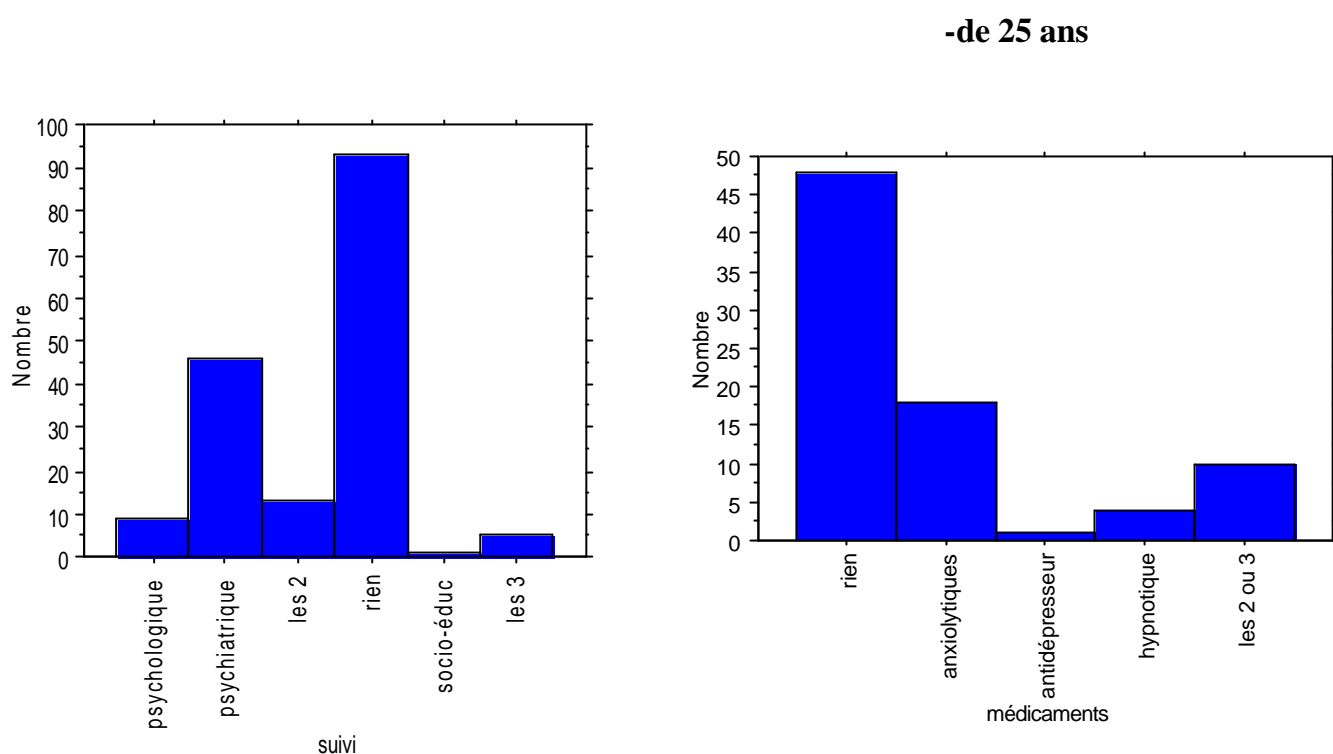


Figure 13 : Distribution en fréquence de la population générale de détenus selon le suivi et le traitement après 3 semaines d’incarcération.

La figure 13 nous indique que **la plupart des sujets participants à l’étude ne reçoivent pas de médicament psychotrope au bout de trois semaines d’incarcération**. Une part non négligeable (39%) reçoit pourtant au moins un traitement anxiolytique. De plus, la plupart des personnes ne sont pas suivies par le SMPR (la grande majorité n’ayant pas tout simplement exprimé le souhait d’être suivies). Pour certaines d’entre elles, il pourra s’agir d’une demande qui se fera un peu plus tard au cours de l’incarcération. Mais nous pouvons aussi faire l’hypothèse, étant donnée la file d’attente de demande de suivi dans certaines circonstances particulières, qu’il peut s’agir aussi d’un non-suivi pour cause organisationnelle. Il convient de rappeler dans ce paragraphe, que nous ne confondons pas ici demande de suivi par le SMPR, suivi effectif, et proportion de souffrance psychique liée à l’incarcération.

1.8 Comparaison avec deux populations témoins

1.8.1 Comparaison avec la population carcérale générale

Grâce aux analyses statistiques effectuées sur 306 sujets, nous avons comparé les caractéristiques de notre échantillon avec une population pénale de référence, dont les statistiques sont issues d'une étude effectuée par l'ADNSMPL: Recherche Actions sur la Population Pénale Ecrouée à Loos (RAPPEL), portant sur les personnes incarcérées en 2003 (- édition 2006).

Cette comparaison nous permet de conclure à la représentativité de notre échantillon sur les variables suivantes :

- âge
- situation familiale
- présence d'enfants
- activités
- situation pénale

Notre échantillon semble cependant se distinguer de la population de référence sur les variables suivantes :

- niveau d'études : en effet, notre échantillon comporte plus de personnes ayant le niveau de baccalauréat et études supérieures (20.5% contre 12%)
- antécédents d'incarcération : nous pouvons noter que notre échantillon comporte moins de personnes réincarcérées que dans la population de référence (55% contre 41%) ; il n'y a pas de différence entre les moins de 25 ans et les plus de 25 ans.
- acceptation du motif : notre échantillon refuse le motif à 100%, contre 31% de notre population de référence

Toutes ces différences sont facilement explicables, puisque la primo-incarcération et le refus du motif d'incarcération font partie des critères privilégiés pour constituer notre cœur de cible. La différence quant au niveau d'études nous permet de nous interroger sur le lien entre, d'une part, la tendance à refuser le motif d'incarcération et, d'autre part, l'accès aux études supérieures ou le niveau intellectuel. Mais nous présumons que l'explication de cette différence est sans doute plus complexe.

1.8.2 Constitution d'une population contrôle

Comme nous l'avons déjà mentionné dans le chapitre consacré aux méthodes, nous avons choisi de constituer une population-contrôle appariée pour chacun des 120 premiers sujets de notre étude sur différentes variables signalétiques :

- être en couple ou non
- l'activité professionnelle
- la catégorie d'âge
- l'origine ethnique (pour isoler la variable qui pourrait être liée à la culture)
- le niveau d'étude.

La constitution de cette population contrôle a pour but de la comparer à notre population de sujets détenus, afin d'isoler la variable incarcération et ainsi explorer les résultats à notre questionnaire de souffrance psychique générale. Ceci a pour but de tester sa « finesse » dans la mesure de la notion de souffrance.

Notre questionnaire permet t'il de différencier les niveaux de souffrance entre une population incarcérée et une population non incarcérée ayant les mêmes caractéristiques personnelles ?

Les 120 premiers sujets de cette population contrôle ont donc chacun, dans la population témoin (détenus), une personne ayant les mêmes caractéristiques selon les variables décrites ci-dessus. Il va donc de soi qu'en ayant fait le choix de prendre des personnes ayant les mêmes caractéristiques personnelles globales, nous pouvons alors les comparer sans craindre que ces différences ne soient dues à ces variables personnelles, et ainsi donner plus de valeur à nos conclusions concernant le poids de l'incarcération.

Il est alors inutile d'effectuer d'autres comparaisons avant d'opérer la suite des analyses, notamment dans la partie qui permettra de comparer les populations contrôle et témoin sur le questionnaire de souffrance psychique.

2. Vérification de la validité factorielle du questionnaire

Nous avons, pour la construction du questionnaire de souffrance psychique général ainsi que pour le questionnaire de souffrance psychique spécifique à la prison, créé des catégories d'items (résumés ci-dessous).

Nous avons conçu les items de notre questionnaire grâce à la méthode des juges experts. C'est à dire que les psychologues ont passé en revue les différents questionnaires existants¹⁴ et ainsi sélectionné une série de 110 items pour le questionnaire de souffrance psychique générale et de 27 items pour le questionnaire de souffrance psychique spécifique à la prison. Ces items ont été a priori regroupés dans les catégories retenues (présentées ci-dessous), bien que nous soyons conscients qu'il pourra y avoir un chevauchement entre certaines catégories. Par exemple, il est évident que les items relatifs aux troubles du sommeil, à la fatigue, à une faible estime de soi, aux émotions négatives, à l'inquiétude par rapport à la santé, sont des critères intégrant la catégorie plus vaste «dépression».

Ces catégories ne représentent pas des catégories explicatives ou recouvrant des champs de la souffrance psychique, mais des catégories «pour voir» permettant dans un premier temps de dépasser le niveau des items isolés.

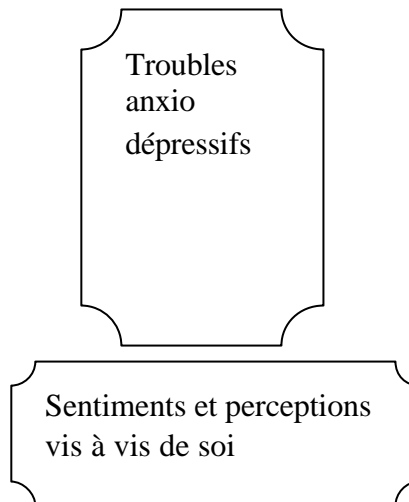
Les analyses suivantes vont donc nous indiquer les facteurs qui sont liés statistiquement. Cela va nous permettre de continuer nos analyses sur des moyennes de facteurs réels, et non pas supposés.

¹⁴ cf. annexe 1

2.1 Questionnaire de souffrance psychique générale

2.1.1 Rappel des catégories créées a priori

- sommeil
- anxiété
- dépression
- inquiétude par rapport à la santé
- fatigue
- rapports humains
- famille, amis
- estime de soi
- émotions négatives



2.1.2 Analyse factorielle

Nous avons réalisé une analyse factorielle pour mettre en avant les facteurs après passation du questionnaire de souffrance psychique générale.

Nous n'allons pas vous présenter ici toutes les étapes amenant à la création de nouveaux facteurs validés statistiquement et qui serviront pour nos analyses qui suivent.

Nous avons utilisé la méthode en composantes principales pour l'extraction factorielle, avec comme règle d'extraction la courbe des valeurs propres supérieures à 1 et l'orthotran/varimax comme méthode de transformation. Nous nous sommes ensuite basés sur la solution orthogonale. Nous avons fixé «> ou égal à .40 » de saturation pour retenir les items de chaque facteur.

Nous avons ôté grâce à ce critère un certain nombre d'items qui n'apparaissent dans aucun facteur, c'est à dire 16 items.

Les résultats de l'analyse factorielle concernant le questionnaire de souffrance psychique générale sont présentés ci-dessous.

Il est à noter que certains items ont été inversés pour respecter le sens de l'expression d'une souffrance.

Facteur 1=Souffrance psychique générale

75 items ont été retenus dans ce facteur dont le pourcentage de variance expliquée est de 33.8

Le critère de saturation retenue est > ou égal à .40.

(Je me sens sous tension, tendu ; je suis désespéré ; je me sens tellement mal que rien ne peut me donner du courage ; je n'ai pas envie de manger, je manque d'appétit ; j'ai peur d'avoir des maladies mentales à cause de mon environnement ; je suis en colère ; je souffre du manque de contact avec les proches ; je pense à la possibilité de me supprimer...)

Facteur 2= Dévalorisation de soi et vision pessimiste de l'avenir

11 items ont été retenus dans ce facteur dont le pourcentage de variance expliquée est de 5.2 :

- « J'ai une bonne opinion de moi-même » saturation = .57
- « La vie vaut la peine d'être vécu » saturation = .54
- « J'ai de l'espoir par rapport au futur » saturation = .53
- « Je me sens capable de prendre des décisions » saturation = .50
- « J'ai de l'entrain, de la motivation » saturation = .50
- « Ma vie est intéressante » saturation = .50
- « J'ai assez d'énergie pour ma vie quotidienne » saturation = .48
- « Je me sens vif » saturation = .45
- « J'ai le sentiment de jouer un rôle utile dans la vie » saturation = .44
- « Je considère que mes proches sont une source d'aide pour affronter mes difficultés présentes » saturation= .43
- « Je suis satisfait de l'aide que m'apportent mes proches » saturation= .41

Facteur 3=Sentiment d'échec dans la vie

4 items ont été retenus dans ce facteur dont le pourcentage de variance expliquée est de 3.5 :

- « J'ai le sentiment d'avoir réussi ma vie » saturation = .49
- « je me sens utile » saturation = .40
- « j'ai réussi ma vie » saturation = .44
- « j'ai le sentiment de jouer un rôle utile dans la vie » saturation = .43

Facteur 4 = Troubles du sommeil

6 items ont été retenus dans ce facteur dont le pourcentage de variance expliquée est de 3 :

- « Je suis satisfait de mon sommeil » saturation = .54
- « je ne dors pas assez » saturation = .51
- « mon sommeil est calme, sans agitation » saturation = .49
- « je dors trop » saturation = .44
- « je me réveille la nuit avec des difficultés pour me rendormir » saturation = .40
- « mon sommeil n'est pas bon » saturation = .41

2.1.3 Facteurs mis en avant a posteriori

Facteur 1=Souffrance psychique générale

Facteur 2= Dévalorisation de soi et vision pessimiste de l'avenir

Facteur 3=Sentiment d'échec dans la vie

Facteur 4 =Troubles du sommeil

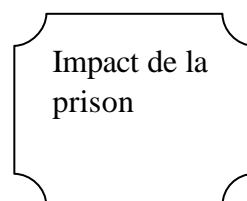
Pour une meilleure lecture des résultats, nous choisissons les abréviations suivantes

- **Facteur 1**=Souffrance psychique générale \Rightarrow **SG**
- **Facteur 2**= Dévalorisation de soi et vision pessimiste de l'avenir \Rightarrow **DévalSoi**
- **Facteur 3**=Sentiment d'échec dans la vie \Rightarrow **SentEchec**
- **Facteur 4** =Troubles du sommeil \Rightarrow **TrblsSomm**

2.2 Questionnaire de souffrance psychique lié à la prison

2.2.1 Rappel des catégories créées a priori

- rapports avec les co-détenus
- rapports avec les surveillants
- conditions de vie
- items idiosyncrasiques



2.2.2 Analyse factorielle

Nous avons réalisé une analyse factorielle sur le questionnaire de souffrance lié à la prison avec la même méthode et les mêmes critères que pour le questionnaire de souffrance psychique général.

Aucun item du questionnaire d'origine n'a été écarté.

Comme pour le questionnaire précédent, il est à noter que certains items ont été inversés pour respecter le sens de l'expression d'une souffrance.

Facteur 1 prison= Souffrance concernant les privations liées à la contrainte physique

3 items ont été retenus dans ce facteur dont le pourcentage de variance expliquée est de 18.9 :

(Je souffre du manque d'activités, je souffre du manque d'intimité ; je souffre du manque d'exercices physiques...)

Facteur 2 prison= Insatisfaction dans les relations avec les surveillants

5 items ont été retenus dans ce facteur dont le pourcentage de variance expliquée est de 10.2 :

(Je suis mal à l'aise avec le personnel pénitentiaire ; je suis satisfait de mes relations avec les surveillants ; je souffre du manque de confiance accordée par les surveillants...)

Facteur 3 prison = Conditions de vie matérielles et humaines

5 items ont été retenus dans ce facteur dont le pourcentage de variance expliquée est de 9.2 :

(J'ai suffisamment de ressources pour vivre correctement en prison ; les conditions de vie en prison sont pour moi acceptables ; j'ai des amis à l'intérieur de la prison...)

Facteur 4 prison = Souffrance due à la prison

9 items ont été retenus dans ce facteur dont le pourcentage de variance expliquée est de 6.1 :

(Cela me ronge d'attendre le jugement ; je me sens détruit par la prison ; je souffre d'être enfermé ; je souffre du manque d'espace ; je souffre du manque de parloirs...)

Facteur 5 prison= Peur des agressions par les codétenus

4 items ont été retenus dans ce facteur dont le pourcentage de variance expliquée est de 6 :

(J'ai peur d'être agressé verbalement ou harcelé par un autre détenu, j'ai peur d'être agressé sexuellement par un autre détenu, j'ai peur d'être attaqué par un autre détenu...)

Facteur 6 prison =Insatisfaction générale par rapport à la prison

4 items ont été retenus dans ce facteur dont le pourcentage de variance expliquée est de 4.6 :

(Je suis satisfait de mes relations avec les surveillants, les autres détenus, les services médicaux...)

2.2.3 Facteurs mis en avant a posteriori

Facteur 1 prison= Souffrance concernant les privations liées à la contrainte physique

Facteur 2 prison= Insatisfaction dans les relations avec les surveillants

Facteur 3 prison = Conditions de vie matérielles et humaines

Facteur 4 prison = Souffrance liée à la prison

Facteur 5 prison= Peur des agressions des codétenus

Facteur 6 prison =Insatisfaction générale par rapport à la prison

Pour une meilleure lecture des résultats, nous choisissons les abréviations suivantes

- **Facteur 1 prison**= Souffrance concernant les privations liées à la contrainte physique⇒**Privations**
- **Facteur 2 prison**= Insatisfaction dans les relations avec les surveillants⇒**Surveillants**
- **Facteur 3 prison** = Conditions de vie matérielles et humaines⇒**ConditionsVie**
- **Facteur 4 prison** = Souffrance liée à la prison⇒**SouffPrison**
- **Facteur 5 prison**= Peur des agressions des codétenus⇒**PeurDétenus**
- **Facteur 6 prison** =Insatisfaction générale par rapport à la prison⇒**InsatisPrison**

3. Différences entre la population carcérale et la population contrôle

3.1 Comparaison du questionnaire entre le groupe-contrôle et le groupe de détenus pour chaque facteur du questionnaire de souffrance psychique au temps T1

Hypothèse

Les moyennes des facteurs du questionnaire de souffrance psychique générale sont plus fortes pour notre échantillon de sujets en milieu carcéral que pour la population-contrôle. Le milieu carcéral a un effet sur la souffrance psychique générale. Les différences entre la population carcérale et la population-témoin peuvent être appréhendées par le test construit.

Analyse descriptive

	Population détenue	Population contrôle
Note générale	<u>5.35</u>	2.84
SG /F1	<u>5.27</u>	2.66
DévalSoi /F2	<u>3.58</u>	3.36
SentEchec/F3	<u>5.87</u>	4.2
TrblSomm/F4	<u>5.31</u>	3.56

Tableau 6 : Moyenne des notes du questionnaire de souffrance psychique générale selon le groupe.

Nous avons réuni les items retenus de chaque facteur de souffrance psychique en observant les résultats à chacun de ces items pour tous nos sujets. Puis nous avons fait la moyenne des notes aux différents items correspondant à chaque facteur.

On appelle donc ici «moyenne à un facteur » la moyenne obtenue dans un groupe de sujets effectuée sur la moyenne des items retenus dans le facteur « x ».

Au vu du tableau 6, il semble que les moyennes aux différentes notes au questionnaire de souffrance psychique sont supérieures pour la population de détenus que pour la population contrôle, non incarcérée.

Analyse inférentielle

Nous avons effectué des comparaisons de moyennes en groupe de mesures indépendantes grâce à un test t de Student (VI= type de sujets, VD= moyennes aux différents facteurs du questionnaire de souffrance psychique générale). Les résultats de ces analyses sont résumés dans le tableau ci dessous.

Comparaison entre le Groupes détenus et le groupe - contrôle	t	p
Note générale	13.50	<u><.0001</u>
SG/F1	14.39	<u><.0001</u>
DévalSoi/F2	1.20	NS
SentEchec/F3	6.89	<u><.0001</u>
TrblSomm/F4	8.18	<u><.0001</u>

Tableau 7 : Résultats des comparaisons statistiques pour chaque note du questionnaire de souffrance selon le groupe.

Conclusion

L'analyse des résultats (présentée dans le tableau 7) nous indique que **les personnes de la population de détenus ont des notes significativement supérieures à celles des personnes du groupe-contrôle pour trois des quatre facteurs mis en avant dans le questionnaire de souffrance psychique, mais aussi pour la note générale de ce questionnaire.**

Les personnes incarcérées de notre étude diffèrent des personnes non-incarcérées sur le facteur SG relatif à la souffrance psychique général, le facteur SentEchec relatif au sentiment d'échec dans la vie et sur le facteur TrblSomm relatif aux troubles du sommeil. Par contre, ces deux groupes ne diffèrent pas significativement sur le facteur DévalSoi relatif à la faiblesse du sentiment d'efficacité personnelle de soi et de l'impact que cela a dans l'avenir, malgré la supériorité apparente du groupe de détenus dans l'analyse descriptive.

Ces résultats vont dans le sens de nos hypothèses et nous sommes alors en mesure de conclure que le **test construit permettant d'évaluer la souffrance psychique est capable de**

différencier une population incarcérée d'une population non incarcérée qui possèdent, au delà de l'incarcération, les mêmes caractéristiques socioprofessionnelles.

Il aurait sans doute aussi été intéressant de comparer, de la même manière, les résultats de ces deux groupes avec ceux des personnes qui acceptaient le motif d'incarcération afin de conclure si les résultats sont expliqués uniquement par l'incarcération ou conjointement par le refus du motif d'incarcération. Cette comparaison pourrait être effectuée dans une prochaine étude sur un plus large échantillon.

3.2 Analyse pour les moins de 25 ans

Notons que les analyses effectuées pour les 18-25 ans nous amènent aux mêmes conclusions.

	Population détenue	Population contrôle
Note générale	<u>5.39</u>	2.57
SG/F1	<u>5.31</u>	2.4
DévalSoi/F2	<u>3.49</u>	3.16
SentEchec/F3	<u>6.35</u>	4.23
TrblSomm/F4	<u>5.24</u>	3.45

Tableau 8 : Moyenne des notes du questionnaire de souffrance psychique générale selon le groupe chez les 18-25ans.

Analyse inférentielle

Comparaison entre le groupe - détenus et contrôle	t	p
Note générale	10.32	<u><.0001</u>
SG/F1	10.81	<u><.0001</u>
DévalSoi/F2	1.19	NS
SentEchec/F3	6.01	<u><.0001</u>
TrblSomm/F4	5.37	<u><.0001</u>

Tableau 9 : Résultats des comparaisons statistiques pour chaque note du questionnaire de souffrance selon le groupe chez les 18-25ans.

4. Effets des facteurs sur la souffrance

On se demande si ce sont les mêmes facteurs de souffrance qui ont les notes les plus fortes en fonction du moment où les personnes ont été interrogées.

Hypothèse

Il existe une différence significative entre les facteurs de souffrance à chaque temps de passation. Nous faisons l'hypothèse que ce sont les facteurs de souffrance spécifiques à la prison qui auront des moyennes significativement plus importantes dans les quarante huit heures après l'écrou que dans les trois mois, et au bout de trois semaines d'incarcération.

Aussi, nous supposons que les facteurs de souffrance psychique généraux (facteurs SG, DévalSoi, SentEchec et TrblSomm) seront les plus importants dans les quarante huit heures et au bout de trois semaines d'incarcération, mais ne seront pas les plus importants au bout de trois semaines d'incarcération.

Nous voulons aussi explorer si ces facteurs mis en exergue seront les mêmes selon le temps de passation.

Nous présentons à chaque fois les moyennes des notes à chaque facteur pour le temps de passation (moyennes chiffrées et présentation en histogrammes). Dans l'analyse inférentielle, nous récapitulons à l'aide d'un tableau nos comparaisons statistiques effectuées deux à deux.

Ces présentations sont valables pour les trois temps de passation, pour la population générale de détenus ainsi que pour la population spécifique des moins de 25 ans.

4.1 Comparaisons des effets des facteurs à t1

Ces comparaisons s'effectuent sur l'analyse des questionnaires de souffrance passés par 306 sujets.

Analyse descriptive

	<u>Moyenne</u>	<u>Ecart-Type</u>
Note générale	5.35	1.97
SG/F1	5.25	1.92
DévalSoi/F2	3.59	1.95
SentEchec/F3	5.90	2.49
TrblSomm/F4	5.29	2.22
Note générale prison	5.56	2.67
Privations/F1 prison	6.97	2.32
Surveillants/F2 prison	3.82	2.01
Conditions Vie/F3 prison	5.89	2.15
SouffPrison/F4 prison	6.79	2.08
PeurDétenus/F5 prison	4.94	15.37
InsatisfactionPrison/F6 prison	4.74	15.39

Tableau 10 : Moyenne des notes aux questionnaires de souffrance psychique dans les quarante huit heures après l'écrou.

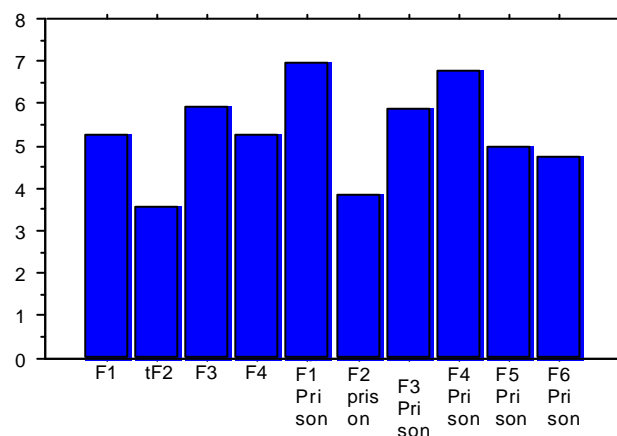


Figure 14 : Moyennes des notes aux facteurs de souffrance psychique quarante huit heures après l'écrou.

Au regard du tableau 10 et de la figure 14, il semble que ce soit les facteurs Privations, ConditionsVie et SouffPrison relatifs à la prison qui ressortent le plus dans les quarante huit heures après l'écrou.

C'est aussi la note générale « prison » qui semble supérieure à la note générale « souffrance ».

Analyse inférentielle

Tableau ANOVA pour T1

	Somme des carrés	Carré moyen	Valeur de F	Valeur de p	Lambda	Puissance
Sujet	31312,428	113,863				
Catégorie pour	3111,485	345,721	7,852	<,0001	70,670	1,000
Catégorie pour T1 *	108969,544	44,028				

	<u>F2</u>	<u>3</u>	<u>4</u>	<u>F prison</u> <u>1</u>	<u>2</u>	<u>3</u>	<u>4</u>	<u>5</u>	<u>6</u>
<u>F1</u>	t=13.89 - p<.0001	t=3.81- p.002	t=.40-NS	t=10.53- p<.0001	t=10.23- p<.0001	t=4.74- p<.0001	t=15.15- p<.0001	t=.35- NS	t=.58- NS
<u>2</u>		t=18.15- p<.0001	t=11.73- p<0.001	t=17.33- p<.0001	t=1.4- NS	t=15.62- p<.0001	t=20.18- p<.0001	t=1.5- NS	t=1.28- NS
<u>3</u>			t=3.2- p=.001	t=5.16- p<.0001	t=11.66- p<.0001	t=.12-NS	t=5.0- p<.0001	t=1.02- NS	t=1.25- NS
<u>4</u>				t=9.34- p<.0001	t=8.89- p<.0001	t=3.723- p=.0002	t=11.36- p<.0001	t=.382- NS	t=.63- NS
<u>F</u> <u>priso</u> <u>n 1</u>					t=15.49- p<.0001	t=6.79- p<.0001	t=2.75- p=.006	t=15.05 - p<.0001	t=14.73 - p<.0001
<u>2</u>						t=9.4- p<.0001	t=14.92- p<.0001	T=.35- NS	t=2.81- p=.005
<u>3</u>							t=6.9- p<.0001	t=1.03- NS	t=1.23- NS
<u>4</u>								t=2.03- p=.04	t=2.25- p=.025
<u>5</u>									t=1.36- NS

Tableau 11 : Comparaison entre les facteurs des questionnaires de souffrance dans les quarante huit heures après l'érou.

Conclusion

Pour les facteurs concernés, nous avons trouvé une moyenne plus importante pour la note générale «prison» que pour la note générale dans les quarante huit heures après l'érou. Mais cette différence n'est pas significative.

Récapitulatif schématisé pour les facteurs

**Privations>SouffPrison>SentEchec=ConditionsVie>TrblsSomm=SG=PeurDétenus=Insatisfac
tionPrison>Surveillants=DévalSoi**

Au vu des résultats statistiques (tableau 11), nous pouvons dire qu'au temps t1 (c'est-à-dire quarante huit heures après l'écrou), c'est le facteur lié aux privations découlant de l'incarcération qui génère le plus de souffrance. C'est ensuite (significativement différent du premier) le facteur lié directement au fait d'être en prison-et donc les conséquences directes de la détention, telle que l'attente du jugement, l'enfermement...-qui amène de la souffrance dans les premières heures de l'incarcération.

Dans un troisième temps, deux facteurs agissent significativement de la même façon sur la souffrance des personnes interrogées à leur arrivée. Il s'agit du sentiment d'échec dans la vie et des conditions de vie matérielles et humaines.

Au moment du choc carcéral, les facteurs relatifs aux troubles du sommeil, à la souffrance psychique générale, à la peur des agressions des codétenus et à l'insatisfaction générale par rapport à la prison, représentent significativement le même poids à ce moment de l'incarcération. Enfin, l'insatisfaction à l'égard des surveillants, la dévalorisation de soi et son impact dans l'avenir sont parmi les facteurs étudiés ceux qui paraissent les moins importants au début de l'incarcération.

Analyse pour les moins de 25 ans

Ces comparaisons s'effectuent sur l'analyse des questionnaires de souffrance passés par 114 sujets.

Tableau ANOVA pour T1

	Somme des carrés	Carré moyen	Valeur de F	Valeur de p	Lambda	Puissance
Sujet	1601,781	15,111				
Catégorie pour T1	1698,937	188,771	59,923	<,0001	539,311	1,000
Catégorie pour T1 *	3005,287	3,150				

	<u>Moyenne</u>	<u>Ecart-Type</u>
Note générale	5.39	1.98
SG/F1	5.31	1.94
DévalSoi/F2	3.49	1.85
SentEchec/F3	6.35	2.33
TrblSomm/F4	5.24	2.25
Note générale prison	5.54	1.31
Privations/F1 prison	7.20	2.32
Surveillants/F2 prison	4.33	1.75
ConditionsVie/F3prison	5.67	2.18
SouffPrison/F4 prison	7.03	2.01
PeurDétenus/F5 prison	3.86	2.24
InsatisfactionPrison/F6 prison	3.97	1.86

Tableau 12 : Moyennes des notes des questionnaires de souffrance psychique générale dans les quarante huit heures après l'écrou pour les moins de 25 ans.

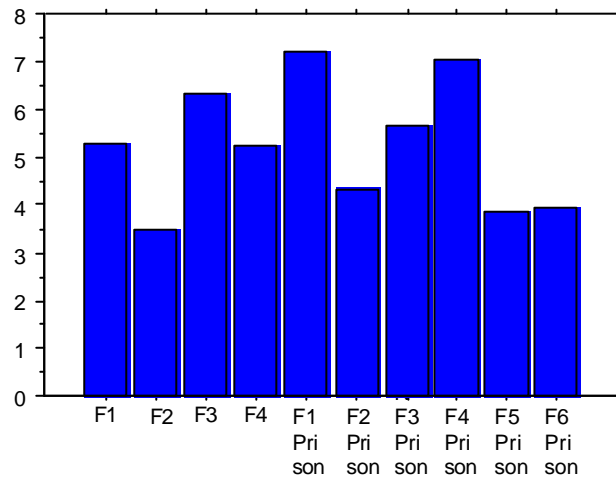


Figure 15 : Moyennes des notes aux facteurs de souffrance psychique dans les quarante huit heures après l'écrou pour les moins de 25 ans.

Conclusion

Comme pour l'échantillon général, il n'existe pas de différence significative entre la note générale et la note générale prison dans les quarante huit heures après l'écrou, malgré une moyenne plus importante pour la note générale prison.

Récapitulatif schématisé pour les facteurs

Privations>SouffPrison>SentEchec=ConditionsVie>SG=TrblSomm==PeurDétenus=Insatisfacti
onPrison=Surveillants=DévalSoi

Les analyses statistiques nous indiquent des résultats sensiblement identiques quant aux facteurs les plus importants de la souffrance engendrée dans les quarante huit heures après l'écrou chez les détenus de moins de 25 ans. On ne remarque cependant aucune différence significative de l'impact de la souffrance des six derniers facteurs.

4.2 Comparaisons des effets des facteurs à t2

Ces comparaisons s'effectuent sur l'analyse des questionnaires de souffrance passés par 253 sujets.

Analyse descriptive

	<u>Moyenne</u>	<u>Ecart-Type</u>
Note générale	4.71	1.85
SG/F1	4.88	1.99
DévalSoi/F2	3.44	1.88
SentEchec/F3	2.97	2.21
TrblSomm/F4	5.16	2.34
Note générale prison	5.29	1.44
Privations/F1 prison	7.13	2.31
Surveillants/F2 prison	4.05	2.04
ConditionsVie/F3prison	5.55	2.19
SouffPrison/F4 prison	6.39	2.13
PeurDétenus/F5 prison	3.73	2.26
InsatisfactionPrison/F6 prison	4.21	1.93

Tableau 13 : Moyennes des notes aux questionnaires de souffrance psychique trois semaines après l'écrou.

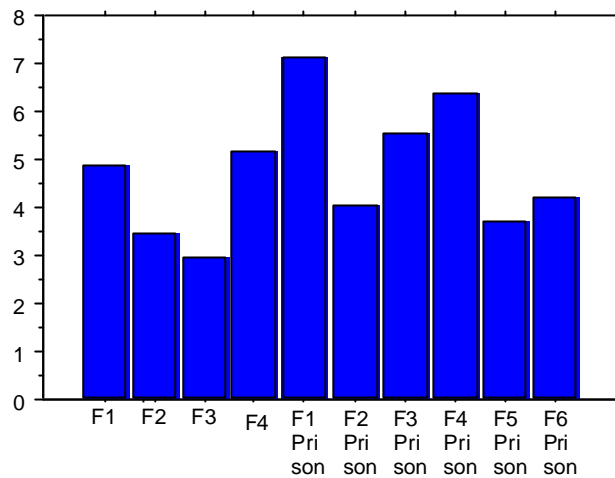


Figure 16 : Moyennes des notes aux facteurs de souffrance psychique trois semaines après l'écrou.

Au regard du tableau 13 et de la figure16, il semble que ce soient les facteurs Privations, ConditionsVie et SouffPrison relatifs à la prison qui ressortent le plus dans les trois semaines après l'écrou comme pour le temps t1. La note générale « prison » semble largement plus importante que la note générale « au bout de trois semaines d'incarcération ».

Analyse inférentielle

Tableau ANOVA pour T2

	Somme des carrés	Carré moyen	Valeur de F	Valeur de p	Lambda	Puissance
Sujet	4281,130	18,218				
Catégorie pour T2	3746,811	416,312	136,337	<,0001	1227,032	1,000
Catégorie pour T2 *Sujet	6458,269	3,054				

	<u>F2</u>	<u>3</u>	<u>4</u>	<u>Eprison 1</u>	<u>2</u>	<u>3</u>	<u>4</u>	<u>5</u>	<u>6</u>
<u>F1</u>	t=11.30 - p<.0001	t=14.41 - p<.0001	t=2.72- - p=.007	t=12.93- - p<.0001	t=5.29- - p<.0001	t=5.07- - p<.0001	t=15.10- - p<.0001	t=8.54- - p<.0001	t=5.00- - p<.0001
<u>2</u>		t=5.87- - p<.001	t=10.56 - -p<.001	t=18.00- - p<.0001	t=3.62- - p<.0004	t=12.91- - p<.0001	t=18.57- - p<.0001	t=1.68- - NS	t=5.13- - p<.0001
<u>3</u>			t=12.43 - p<.0001	t=19.10- - p<.0001	t=6.07- - p<.0001	t=14.27- - p<.0001	t=20.10- - p<.0001	t=4.19- - p<.0001	t=7.54- - p<.0001
<u>4</u>				t=10.4- - p<.0001	t=6.47- - p<.0001	t=2.33- - p=.02	t=9.24- - p<.0001	t=8.45- - p<.0001	t=6.13- - p<.0001
<u>E priso n 1</u>					t=17.31- - p<.0001	t=8.24- - p<.0001	t=4.75- - p<.0001	t=16.78- - p<.0001	t=16.42- - p<.0001
<u>2</u>						t=8.71- - p<.0001	t=14.48- - p<.0001	t=1.73- - NS	t=1.54- - NS
<u>3</u>							t=5.58- - p<.0001	t=12.29- - p<.0001	t=9.31- - p<.0001
<u>4</u>								t=17.39- - p<.0001	t=14.87- - p<.0001
<u>5</u>									t=3.35- - p=.0000 9

Tableau 14 : Comparaison entre les facteurs de souffrance trois semaines après l'écrou.

Conclusion

Il existe une différence significative entre la note générale et la note générale prison trois semaines après l'écrou. La moyenne de la note générale prison (5.29) est significativement plus importante que la note générale (4.71) ($t=7.9$; $p<.0001$).

Récapitulatif schématisé pour les facteurs

**Privations>SouffPrison>ConditionsVie>TrblSomm>SG>InsatisfactionPrison=Surveillants=P
eurDétenus=DévalSoi>SentEchec**

Au regard de l'analyse inférentielle (tableau 14), il existe des différences significatives pour les six premiers facteurs. En effet, trois semaines après l'écrou, la souffrance concernant les privations liées à la contrainte physique de la prison est la plus importante pour les personnes interrogées. Ensuite, vient la souffrance liée à la prison en elle-même, puis celle liée aux conditions de vie matérielles et humaines, suivie des troubles du sommeil, supérieurs au facteur de souffrance psychique général, lui-même supérieur à l'insatisfaction générale à l'égard de la prison. On remarque cependant que pour les derniers facteurs ayant un effet moindre, il n'y a pas de différence significative. La souffrance est la même pour ce qui est de l'insatisfaction vis-à-vis des surveillants, la peur des agressions des codétenus, la faiblesse du sentiment d'efficacité personnelle et de son impact dans l'avenir et du sentiment d'échec dans la vie.

Analyse pour les moins de 25 ans

Ces comparaisons s'effectuent sur l'analyse des questionnaires de souffrance passés par 83 sujets.

	<u>Moyenne</u>	<u>Ecart-Type</u>
Note générale	4.58	1.91
SG/F1	4.69	2.06
DévalSoi/F2	3.63	1.76
SentEchec/F3	3.01	1.99
TrblSomm/F4	5.21	2.41
Note générale prison	5.36	1.56
Privations/F1 prison	7.36	2.28
Surveillants/F2 prison	4.53	1.94
Conditions Vie/F3prison	5.25	2.32
SouffPrison/F4 prison	6.39	2.11
PeurDétenus/F5 prison	3.39	2.16
InsatisfactionPrison/F6 prison	4.47	2.03

Tableau 15 : Moyennes des notes aux questionnaires de souffrance psychique trois semaines après l'écrou pour les moins de 25 ans.

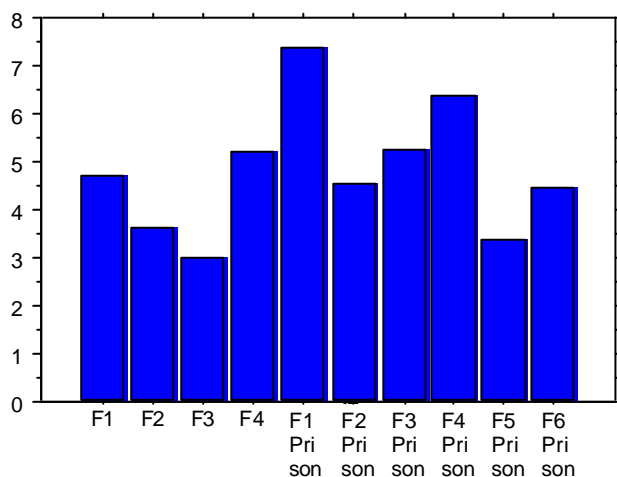


Figure 17 : Moyennes des notes aux facteurs de souffrance psychique trois semaines après la mise sous écrou pour les moins de 25 ans.

Tableau ANOVA pour T2

Sujet	Somme des carrés	Carré moyen	Valeur de F	Valeur de p	Lambda	Puissance
Sujet	1662,306	20,779				
Catégorie pour T2	1314,338	146,038	54,707	<,0001	492,366	1,000
Catégorie pour T2 *	1921,993	2,669				

Conclusion

Comme pour l'échantillon général, il existe une différence significative entre la note générale et la note générale prison trois semaines après l'écrrou. La moyenne de la note générale prison (5.36) est significativement plus importante que la note générale (4.58) ($t=4.81$; $p<.0001$).

Récapitulatif schématisé pour les facteurs

Privations>SouffPrison>ConditionsVie>TrblSomm>SG>InsatisfactionPrison=Surveillants=Peur
Détenus=DévalSoi>SentEchec

Pour la population des 18-25 ans, les analyses statistiques (tableau 15 et figure 17) révèlent la même tendance que celle décrite pour la population dans laquelle les groupes d'âges étaient confondus.

4.3 Comparaisons des effets des facteurs à t3

Ces comparaisons s'effectuent sur l'analyse des questionnaires de souffrance passés par 163 sujets.

Analyse descriptive

	<u>Moyenne</u>	<u>Ecart-Type</u>
Note générale	4.24	1.74
SG/F1	4.38	1.91
DévalSoi/F2	3.33	1.63
SentEchec/F3	5.48	2.22
TrblSomm/F4	4.54	2.16
Note générale prison	4.85	1.55
Privations/F1 prison	6.46	2.54
Surveillants/F2 prison	4.06	2.14
ConditionsVie/F3prison	5.18	2.13
SouffPrison/F4 prison	5.55	2.25
PeurDétenus/F5 prison	3.33	2.37
InsatisfactionPrison/F6 prison	4.12	1.85

Tableau 16 : Moyennes des notes aux questionnaires de souffrance psychique quatre mois après l'écrou.

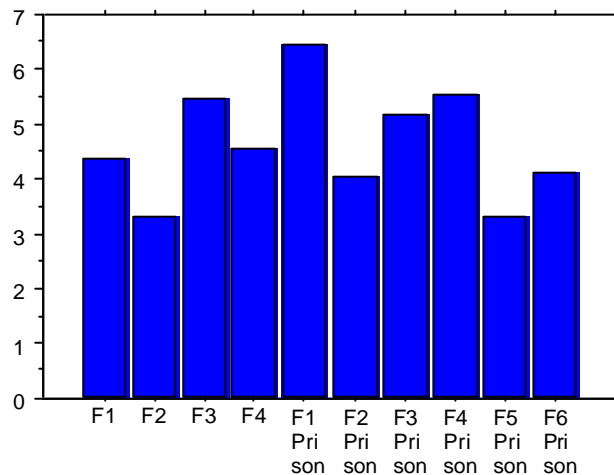


Figure 18 : Moyennes des notes aux facteurs de souffrance psychique quatre mois après l'écrou.

Au regard du tableau 16 et de la figure 18, il semble que ce soient les facteurs Privations, ConditionsVie et SouffPrison relatifs à la prison qui ressortent le plus dans les quatre mois après l'écrou, comme pour les temps t1 et t2, mais aussi le sentiment d'échec. Il ne semble pas y avoir une différence significative au vu des moyennes aux notes générale et générale/prison (note générale prison=4.85 / note générale=4.24)

Analyse inférentielle

Tableau ANOVA pour T3

	Somme des carrés	Carré moyen	Valeur de F	Valeur de p	Lambda	Puissance
Sujet	2245,703	16,759				
Catégorie pour	1252,314	139,146	43,337	<,0001	390,030	1,000
Catégorie pour T3 *	3872,239	3,211				

	F 2	3	4	F prison 1	2	3	4	5	6
F 1	t=6.1- p<.0001	t=4.62- p<.0001	t=1.28- NS	t=9.30- p<.0001	t=1.60- NS	t=4.47- p<.0001	t=7.58- p<.0001	t=6.09- p<.0001	t=1.42- NS
2		t=13.58- p<.0001	t=6.03- p<.0001	t=11.39- p<.0001	t=3.16- p=.001	t=8.87- p<.0001	t=10.68- p<.0001	t=.03-NS	t=4.05- p<.0001
3			t=3.59- p=.0004	t=3.31- p=.001	t=5.88- p<.0001	t=1.14- NS	t=.27-NS	t=7.82- p<.0001	t=6.14- p<.0001
4				t=7.68- p<.0001	t=2.13- p=.03	t=3.19- p=.001	t=4.88- p<.0001	t=5.78- p<.0001	t=1.97- p=.05
F prison 1					t=11.12- p<.0001	t=4.92- p<.0001	t=4.40- p<.0001	t=11.91- p<.0001	t=10.29- p<.0001
2						t=4.71- p< .0001	t=6.78- p<.0001	t=2.79- NS	t=.71-NS
3							t=1.89- NS	t=9.26- p<.0001	t=5.08- p<.0001
4								t=11.09- p<.0001	t=6.91- p<.0001
5									t=4.31- p<.0001

Tableau 17 : Comparaison entre les facteurs de souffrance quatre mois après l'écrasement.

Conclusion

Contrairement à ce qui aurait pu être déduit de la comparaison des moyennes lors de l'analyse descriptive, la note générale prison est significativement plus importante que la note générale au bout de quatre mois d'incarcération (comme après trois semaines d'incarcération). ($t=5.61$; $p<.0001$)

Récapitulatif schématisé pour les facteurs

Privations>SouffPrison=SentEchec=ConditionsVie>TrblSomm=SG=InsatisfactionPrison=Surveillants>DévalSoi=PeurDétenus

Au bout de quatre mois d'incarcération le poids des facteurs de souffrance reprennent sensiblement le même ordre qu'aux premières heures de l'incarcération selon le tableau 14. On peut seulement noter que la dévalorisation de soi passe après l'insatisfaction dans les relations avec les surveillants. Les relations avec les surveillants semblent plus difficiles à supporter au bout de quelques mois d'incarcération. On passe alors davantage à une attribution externe plutôt qu'interne de sa souffrance (peut-être est ce simplement un moyen de se défendre contre la dépression sévère). Les personnes ont passé plus de temps en prison, et donc la probabilité d'être entré en contact avec les surveillants et d'avoir été en difficulté avec ces derniers est donc plus importante.

Analyse pour les moins de 25 ans

Ces comparaisons s'effectuent sur l'analyse des questionnaires de souffrance passés par 50 sujets.

	<u>Moyenne</u>	<u>Ecart-Type</u>
Note générale	4.10	1.99
SG/F1	4.17	2.21
DévalSoi/F2	3.54	1.67
SentEchec/F3	6.40	2.39
TrblSomm/F4	4.51	2.22
Note générale prison	4.92	1.71
Privations/F1 prison	6.88	2.33
Surveillants/F2 prison	4.61	1.87
Conditions Vie/F3 prison	4.71	2.42
SouffPrison/F4 prison	5.64	2.44
PeurDétenus/F5 prison	3.20	2.34
InsatisfactionPrison/F6 prison	4.48	1.79

Tableau 18 : Moyennes des notes aux questionnaires de souffrance psychique quatre mois après l'écrou pour les moins de 25 ans.

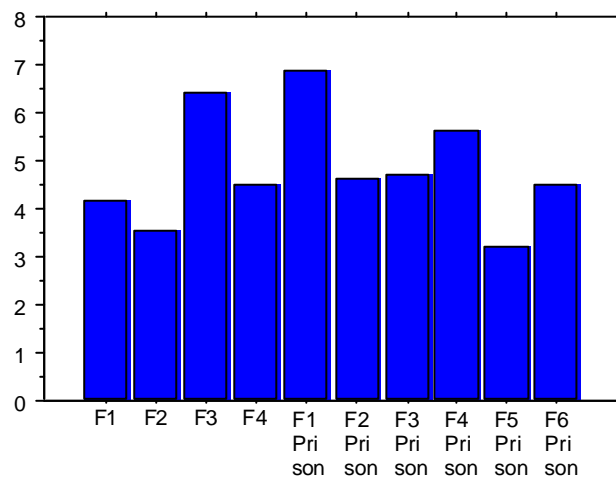


Figure 19 : Moyennes des notes aux facteurs de souffrance psychique quatre mois après l'écrou pour les moins de 25 ans.

Tableau ANOVA pour T3

Sujet	Somme des carrés	Carré moyen	Valeur de F	Valeur de p	Lambda	Puissance
Sujet	944,010	21,954				
Catégorie pour T3	544,417	60,491	21,056	<,0001	189,507	1,000
Catégorie pour T3 *	1111,773	2,873				

Conclusion

Comme pour l'échantillon général, la note générale prison est significativement plus importante que la note générale au bout de quatre mois d'incarcération (comme après quarante huit heures après l'écrou). (4.92>4.10) (t=4.95 ; p<.0001).

Récapitulatif schématisé pour les facteurs

Privations>SentEchec=SouffPrison=ConditionsVie>TrblSomm=SG=InsatisfactionPrison=Surveillants=DévalSoi=PeurDétenus

On constate la même tendance pour les moins de 25 ans que pour la population plus âgée.

Conclusion générale

	<u>Notes générales</u>	<u>5 facteurs les plus importants</u>	<u>Sens des facteurs</u>
<u>48h après écrou</u>	Note générale (5.35)=Note générale prison(5.56)	Privations>SouffPrison>SentEchec=ConditionsVie>TrblSomm	Souffrance concernant les privations liées à la contrainte physique; Souffrance liée à la prison ; Sentiment d'échec dans la vie ; Conditions de vie matérielles et humaines ; Troubles du sommeil
<u>3 semaines après</u>	Note générale prison (5.29)>Note générale(4.71)	Privations>SouffPrison>ConditionsVie>TrblSom m>SG	Souffrance concernant les privations liées à la contrainte physique; Souffrance liée à la prison ; Conditions de vie matérielles et humaines ; Troubles du sommeil; Souffrance psychique générale
<u>4 mois après</u>	Note générale prison (4.85)>Note générale(4.24)	Privations>SouffPrison>SentEchec=ConditionsVie>TrblSomm	Souffrance concernant les privations liées à la contrainte physique; Souffrance liée à la prison ; Sentiment d'échec dans la vie ; Conditions de vie matérielles et humaines ; Troubles du sommeil

Tableau 19 : Récapitulatif des notes et des facteurs prégnants selon les temps de passation.

D'abord, la «note générale prison» est significativement plus importante que la «note générale» à t2 et t3 mais pas à t1.

On peut penser que même si les personnes semblent moins souffrir au bout de quatre mois d'incarcération qu'au bout de quarante huit heures d'incarcération (voir partie «différences entre les trois temps de passation»), elles donnent le même ordre d'importance entre ces dix facteurs pour ces deux temps de passation. La manière de vivre la souffrance serait alors sensiblement la même entre t1 et t3 mais de manière moins intense à t3.

En revanche, les personnes interrogées au bout de trois semaines d'incarcération souffrent moins que dans les premières heures et plus qu'au bout de quatre mois (voir partie 5 page suivante) mais n'émettent pas le même ordre d'importance entre les facteurs de souffrance et donc les causes de la souffrance ne sont pas les mêmes ; par exemple le facteur de souffrance psychique générale inhérent aux troubles anxio-dépressifs, donc à un malaise beaucoup plus général que celui qui serait attribué à des causes internes, apparaît dans les cinq premiers facteurs. La souffrance à t2, même si elle est moins intense qu'à t1 selon les personnes interrogées, renvoie davantage à des troubles anxio-dépressifs qu'à des facteurs inhérents à la prison en elle-même. A l'inverse, on peut penser que les personnes expriment davantage la souffrance à travers ce grand facteur car elles ressentent un malaise qui ne saurait être expliqué par des causes externes.

Enfin, on peut remarquer que les facteurs de «souffrance concernant les privations liées à la contrainte physique», de «souffrance due à la prison», des «conditions de vie matérielles et humaines», et des «Troubles du sommeil» se retrouvent de manière systématique parmi les cinq premiers facteurs de souffrance, quel que soit le temps de passation.

5. Différences entre les trois temps de passation (t1-t2-t3) pour chaque note du questionnaire de souffrance psychique.

Hypothèse

Il existe une différence significative entre les trois temps de passation du questionnaire de souffrance psychique pour chacune des notes facteurs généraux et spécifiques à la prison. Nous ne faisons pas d'hypothèse orientée pour chaque temps. Mais nous pensons, en référence aux résultats des travaux traitant du choc carcéral, que le temps t1 représenterait un temps critique qui pourrait apparaître plus marqué dans nos mesures.

Analyse descriptive

	Note générale	SG	Déval Soi	Sent Ehec	Trbl Somm	Note générale prison	Privations	Surveillants	Conditions Vie	Souff Prison	Peur Détenus	Insatisfaction Prison
T1	5.35	5.27	3.58	5.87	5.31	5.54	6.96	3.8	5.88	6.81	4.95	4.75
T2	4.71	4.88	3.44	2.97	5.15	5.36	7.13	4.05	5.55	6.38	3.72	4.21
T3	4.24	4.38	3.33	5.48	4.54	4.92	6.44	4.03	5.16	5.51	3.33	4.14

Tableau 20 : Moyennes des notes aux questionnaires de souffrance psychique selon les temps de passation.

Au vu des résultats présentés dans le tableau 20, il semble que de manière générale, ce soit bien au temps t1 que les moyennes des notes à chacun des facteurs soient les plus élevées. Notons des moyennes plus importantes au temps t2 pour le facteur Privations et Surveillants.

Analyse inférentielle

Pour ces analyses, nous avons effectué des comparaisons de moyennes en groupes de mesures appariés grâce à des tests t de Student, puis nous avons utilisé un test de Fisher pour affiner nos analyses. (VD= moyennes aux différents facteurs de souffrance psychique et VI= temps de passation)

Comparaison	Note générale	SG	DévalSoi	SentEchec	TrblSomm		
t1, t2, t3	F=7.59; p<.0001	F=21.8 ; p<.0001	F=8.6 ; p=.002	F=104.7 ; p<.0001	F=12.28 ; p<.0001		
t1, t2	t=7.29 ; p<.0001	t=4.52 ; p<.001	t=1.53 ; NS	t=15.60 ; p<.001	t=1.50 ; NS		
t2, t3	t=2.94 ; NS	t=2.8 ; p=.005	t=.4 ; NS	t=11.66 ; p<.0001	t=3.35 ; p=.001		
Comparaison	Note générale prison	Privations	Surveillants	Conditions Vie	SouffPrison	Peur Détenus	Insatisfaction Prison
t1, t2, t3	F=5.09; p<.0001	F=4.92 ; p=.008	F=5.01 ; p=.007	F=8.58 ; p=.0002	F=20.55 ; p<.0001	F=7.69 ; p=.0006	F=2.22 ; NS
t1, t2	t=1.70 ; NS	t=1.69 ; NS	t=1.89 ; p=.05	t=3.23 ; p=.0014	t=3.30 ; p=.001	t=1.33 ; NS	t=.69 ; NS
t2, t3	t=4.36 ; p<.0001	t=2.96 ; p=.003	t=1.05 ; NS	t=2.46 ; p=.01	t=5.14 ; p=. <.001	t=1.77 ; NS	t=.86 ; NS

Tableau 21 : Notes t ou F et valeur P des comparaisons de chaque note en fonction des temps de passation.

Facteurs de souffrance	Temps de passation
Note générale	T1>T2=T3
SG/F1	T1>T2>T3
DévalSoi/F2	T1=T2>T3
SentEchec/F3	T1>T2>T3
TrblSomm/F4	T1=T2>T3
Note générale prison	T1=T2>T3
Privations/F1 prison	T1=T2>T3
Surveillants/F2 prison	T1<T2=T3
ConditionsVie/F3prison	T1>T2>T3
SouffPrison/F4 prison	T1>T2>T3
PeurDétenus/F5 prison	T1=T2>T3
InsatisfactionPrison/F6 prison	T1=T2=T3

Tableau 22 : Pour chaque note, ordre d'importance des moyennes en fonction du temps de passation

Grâce aux tableaux 20, 21 et 22 nous pouvons dégager les interprétations suivantes :

Pour la « note générale de souffrance », on peut conclure que les personnes ont des notes significativement plus importantes aux premières heures de l'incarcération, et il n'existe pas de différences entre les deux derniers temps de passation. Le choc carcéral est largement mis en évidence.

Pour la « note générale prison », le choc carcéral est aussi mis en évidence mais il semble perdurer durant les trois semaines suivant l'incarcération. Puis il y a une diminution des notes au bout de quatre mois (sûrement en relation à une certaine habitude).

De manière plus précise :

Pour le facteur SG relatif à la *souffrance psychique générale*, c'est dans les quarante huit heures après l'écrou que ce facteur est significativement plus important par rapport à t2 et t3.

Pour le facteur DévalSoi relatif à la *faiblesse du sentiment d'efficacité personnelle et de l'impact quant à l'avenir*, les personnes semblent éprouver davantage de difficultés dans les premiers temps de l'incarcération, tout autant à l'arrivée qu'au bout de trois semaines. Ensuite il y a une diminution de cet effet avec le temps.

Pour le facteur SentEchec relatif au *sentiment d'échec dans la vie*, c'est au moment du choc carcéral que celui-ci est plus important.

Pour le facteur TrbIsSomme relatif aux *troubles du sommeil*, il n'y a pas de différence quant aux effets dans les quarante huit heures après l'écrou et ceux éprouvés après trois semaines. Selon les réponses aux questions, les troubles du sommeil semblent largement persister durant ces trois premières semaines pour baisser ensuite.

Pour le facteur Privations relatif à la prison et qui concerne la *souffrance des privations liées à la contrainte physique*, ce facteur agit dès le début de l'incarcération et perdure pendant trois semaines pour diminuer ensuite et devenir significativement plus faible à quatre mois.

Pour le facteur Surveillants relatif à la prison ce qui correspond à *l'insatisfaction dans les relations avec les surveillants*, les choses semblent devenir difficiles au bout de trois semaines et se maintenir telles quelles à quatre mois d'incarcération. Cette insatisfaction est donc moins

significative dans les quarante huit heures après l'écrou. En effet, on peut imaginer que l'insatisfaction augmente au fur et à mesure des contacts avec différents surveillants, et du constat que les relations sont les mêmes qu'avec les autres détenus (pas mieux lotis bien que se disant innocents).

Pour les facteurs relatifs aux *conditions de vie matérielles et humaines* et à la *souffrance liée à la prison*, c'est toujours aux premières heures de l'incarcération que les choses sont les plus difficiles selon les personnes interrogées. Cette souffrance diminue ensuite significativement à trois semaines et à quatre mois.

Pour le facteur qui concerne la *peur des agressions des codétenus*, les personnes de notre étude sont davantage affectées aux premières heures de l'incarcération ; pour autant, la différence n'est pas significative au bout de trois semaines, mais on peut noter tout de même une différence significative entre t1 et t3 (au bout de quatre mois d'incarcération). Au vu des résultats, il semble que les craintes à l'égard des codétenus ne diminuent qu'au bout de quatre mois.

Pour le facteur InsatisfactionPrison relatif à *l'insatisfaction générale par rapport à la vie carcérale*, il n'y a pas de différence significative entre les trois temps de passation; dans ce cas là, il ne semble pas y avoir de phénomène d'habituation.

Conclusion

En conclusion, quatre cas de figures semblent se dessiner au vu des résultats statistiques :

- 1. la souffrance diminue significativement entre les trois temps de passation pour quatre grands facteurs :** la souffrance psychique générale, le sentiment d'échec dans la vie, les conditions de vie matérielles et humaines et la souffrance liée à la prison. C'est toujours aux premières heures de l'incarcération que les choses sont les plus difficiles selon les personnes interrogées. Cette souffrance diminue ensuite significativement à trois semaines et à quatre mois.
- 2. Pour la faiblesse du sentiment d'efficacité personnelle et de l'impact quant à l'avenir, la peur des agressions des codétenus, la souffrance liée aux troubles du sommeil et la souffrance concernant les privations liées à la contrainte physique de la prison, les personnes de notre étude sont davantage affectées aux premières heures de l'incarcération; pour autant, la différence n'est pas significative au bout de trois semaines.** Mais on peut noter tout de même une différence significative entre t1 et t3 (au bout de quatre mois d'incarcération). Au vu des résultats, il semble que ces

quatre facteurs **semblent largement persister durant ces trois premières semaines, pour baisser ensuite.**

3. **Pour le facteur qui concerne l'insatisfaction dans les relations avec les surveillants, la souffrance est significativement plus importante à trois semaines d'incarcération et à quatre mois, plutôt que dans les premières heures de l'incarcération.** On peut proposer l'explication suivante : si les surveillants sont vécus comme des soutiens ou des alliés potentiels lors de l'écrou, la réalité de la vie carcérale ont fait déchanter rapidement les détenus ayant participé à l'étude.
4. **Enfin, il n'y a que pour le facteur relatif à l'insatisfaction générale par rapport à la prison, qu'il n'y a aucune différence significative entre les trois temps de passation.** Le caractère assez général de ce facteur explique sans doute les résultats. On peut aussi faire l'hypothèse qu'une insatisfaction générale par rapport à la prison persiste avec la même intensité tout au long de l'incarcération.

►► Le choc carcéral se dessine pour les personnes qui refusent le motif d'incarcération puisque le principal facteur de souffrance psychique et trois autres sont plus importants à t1, au vu des résultats statistiques.

En effet, l'intensité de la souffrance des personnes diminue au fur et à mesure de l'incarcération. Mais cette tendance générale révèle aussi des cas particuliers qui nous permettent une analyse plus fine du choc carcéral.

6. Effets des variables sélectionnées

Pour la suite de notre analyse, il nous semble pertinent d'examiner si certaines variables signalétiques ont une influence sur les réponses au questionnaire de souffrance. Pour cela, nous avons émis un certain nombre d'hypothèses, orientées ou non, que nous avons ensuite testées statistiquement.

Pour toutes les analyses statistiques de cette partie, nous avons effectué des comparaisons de moyennes en groupes de mesures indépendants à l'aide d'un test t de Student (VI=variable catégorielle traitée et VD=moyennes aux différents facteurs du questionnaire de souffrance psychique générale et spécifique à la prison).

De plus, nous avons voulu vérifier si au bout de trois semaines d'incarcération et au bout de quatre mois, certaines variables présentaient ou non des différences significativement identiques à celles relevées dans les quarante huit heures après l'écrou.

6.1 Age

Hypothèse

La souffrance évaluée sera différente selon l'âge des sujets. On peut faire l'hypothèse que les sujets très jeunes et très âgés présentent des indices de souffrance plus élevés que ceux des autres tranches d'âge. Cette hypothèse orientée se rapporte au fait que les personnes âgées, dépendantes ou handicapées sont d'abord dans un état physique qui rend compliqué, si ce n'est impossible, l'accès à ce qui rend la vie en détention moins pénible : par exemple, la promenade, faute de pouvoir s'asseoir. De plus, nous pensons que les jeunes adultes de 18 à 25 ans constituent une population particulièrement vulnérable à la souffrance psychique en détention. Les éléments suivants nous permettent de formuler cette hypothèse :

- âge d'entrée dans la vie active avec des répercussions à très long terme sur les plans économique, professionnel et familial ;
- effondrement des repères sociaux déjà instables avant l'écrou, du fait de leur constitution en cours ou récente ;
- perte d'espoir par rapport à l'avenir
- risque suicidaire très important à cette période (double facteur prédisposant au risque suicidaire ou au passage à l'acte auto-agressif : milieu carcéral + âge) ;

- prévalence importante de la carence d'estime de soi qui peut être un élément facilitateur de l'influence négative d'autres détenus ;
- sentiment d'injustice exacerbé ;
- la tranche d'âge 18-25 ans correspond souvent à la possibilité pour la personne incarcérée d'être jeune parent, ce qui peut accentuer la culpabilité provenant de la rupture des liens familiaux.

Analyse inférentielle

	<u>Note générale</u>	<u>F1</u>	<u>2</u>	<u>3</u>	<u>4</u>	<u>Note générale prison</u>	<u>F1 prison</u>	<u>2</u>	<u>3</u>	<u>4</u>	<u>5</u>	
Différence significative	-18-25ans>+ de 59 ans (t=1.98 ; p=.04) et 36-59 ans>+59 ans (t=2.06 ; p=.04)	-18-25ans>+ de 59 ans (t=1.99 ; p=.04) et 36-59 ans>+59 ans (t=2.12 ; p=.04)	NS	-18-25ans>+ de 59 ans (t=2.01 ; p=.04) ; 36-59 ans>+59 ans (t=2.06 ; p=.04)	26-59ans>+59ans (t=2.01 ; p=.04) et 36-59 ans>+59 ans (t=2.06 ; p=.04)	-18-25ans>+ de 59 ans (t=1.98 ; p=.05)	NS	18-25ans>26-59ans (t=2.58 ; p=.02) et 36-59 ans>+59 ans (t=3.25 ; p=.001)	18-25ans<36-59ans (t=2.26 ; p=.02)	18-25ans>+59 ans (t=2.5 ; p=.02)	N	NS

Tableau 23 : Résultats des comparaisons statistiques pour chaque note de souffrance selon l'âge.

Conclusion

Au vu du tableau 23, on remarque de nombreuses différences significatives selon les catégories d'âge des sujets. **De manière globale, ce sont les jeunes qui souffrent plus de l'incarcération car la « note générale prison » est plus importante chez les 18-25 ans que chez les plus de 59 ans. Pour la « note de souffrance générale » des 18-25 ans et des 36-59 ans, les moyennes sont significativement plus importantes que celles des plus de 59 ans.**

De plus, en analysant les facteurs, on remarque que six facteurs sur dix sont plus importants pour les plus jeunes de notre échantillon. En revanche, pour les facteurs inhérents à la dévalorisation de soi et à la vision pessimiste de l'avenir, la souffrance liée aux privations de la

prison, la peur des agressions des codétenus et l'insatisfaction générale par rapport à la prison, les différentes catégories d'âge ne présentent pas de différences quant à leur niveau de souffrance.

On peut donc dire que les 18-25 ans semblent davantage en souffrance que les plus âgés de notre échantillon (+ de 59 ans). On aurait pu penser que ces deux catégories extrêmes en âge ne présentent pas de différence entre elles car elles sous-entendent des problématiques liées aux différents âges toutes aussi intenses (peur de l'avenir pour les plus jeunes, souffrance physique liée à la souffrance psychique pour les plus âgés, peur de perdre ses proches aussi bien pour les deux catégories) ; mais ce sont les plus jeunes qui semblent les plus vulnérables à l'incarcération injustifiée.

On peut donc énoncer l'hypothèse traduisant le fait que statistiquement les personnes les plus âgées soient plus à même dans les premiers temps de l'incarcération de s'adapter à l'incarcération et aux contraintes qui en découlent. Cependant, il ne faut pas négliger pour autant une réelle souffrance chez ces derniers, et la situation déplorable dans laquelle se trouvent un grand nombre d'entre eux surtout parmi les moins autonomes, les plus vieux, les malades et les handicapés.

⊗ Evolution des notes générales au fur et à mesure de l'incarcération

Nous avons voulu vérifier si au bout de trois semaines et au bout de quatre mois d'incarcération, certaines variables présentaient les mêmes différences ou égalités dans les quarante huit heures après l'écrou.

	<u>Sous quarante huit heures</u>		<u>Au bout de trois semaines</u>		<u>A quatre mois</u>	
	Note générale	Note générale prison	Note générale	Note générale prison	Note générale	Note générale prison
Population générale	-18-25ans>+ de 59 ans (t=1.98 ; p=.04) et 36-59 ans>+59 ans (t=2.06 ; p=.04)	-18-25ans>+ de 59 ans (t=1.98 ; p=.05)	26-35ans et 36- 59ans>+59ans (t=2.25 ; p=.03 et t=2.17 ; p=.03)	NS	NS	NS

Tableau 24 : Résultats des comparaisons statistiques pour les notes de souffrance générale selon l'âge pour chaque temps de passation.

Nous pouvons remarquer qu'au bout de trois semaines d'incarcération, ce sont les personnes les plus jeunes qui présentent une «note générale de souffrance» significativement plus importante mais ce ne sont plus, comme au moment du choc carcéral, les plus jeunes de notre échantillon. Ce sont ici les 26-59 ans qui souffrent davantage que les plus 59 ans.

L'hypothèse d'une souffrance moins intense des détenus plus âgés semble se confirmer dans les trois semaines d'incarcération. Mais nous ne voyons plus se dessiner deux profils opposés : les plus jeunes versus les plus âgés.

Enfin, ces différences ne se retrouvent pas au bout de quatre mois d'incarcération : l'âge du sujet ne semble plus avoir autant d'importance sur l'intensité de la souffrance ressentie.

6.2 Activité professionnelle

Hypothèse

La souffrance évaluée sera différente selon l'activité professionnelle des sujets. **On peut faire l'hypothèse que les sujets en activité professionnelle présentent des indices de souffrance plus élevés que les autres**, du fait de la différence brutale de rythme de vie. De plus, on peut faire l'hypothèse que l'idée de la probabilité de perdre son emploi aura une influence sur la souffrance engendrée.

Analyse inférentielle

	Note générale	Facteur 1	2	3	4	Note générale prison	Facteur prison 1	2	3	4	5	6
Population générale	Sans travail > travail (t=2.81; p=.005)	Sans travail > travail (t=2.79; p=.005)	N S	Sans travail > travail (t=2.25; p=.02)	NS	NS	NS	Sans travail > travail (t=1.98; p=.04)	N S	N S	N S	N S
18-25 ans	NS	NS	N S	NS	NS	NS	NS	NS	N S	N S	N S	N S

Tableau 25 : Résultats des comparaisons statistiques pour chaque note de souffrance selon l'activité professionnelle.

Conclusion

Nous pouvons remarquer à la lecture du tableau 25 **qu'il existe trois facteurs pour lesquels les personnes sans emploi ont des notes significativement plus importantes que les personnes qui travaillent, en plus de la note générale de souffrance.**

En effet, les personnes semblent souffrir davantage de manière générale lorsqu'ils n'ont pas de travail que lorsqu'elles en ont un (facteur 1=SG= souffrance psychique générale).

Le sentiment d'échec dans la vie est plus prégnant pour les personnes sans emploi.

Enfin, l'insatisfaction à l'égard des surveillants est plus forte chez les « sans activité professionnelle ».

A l'inverse, ces différences ne se retrouvent pas spécifiquement chez les 18-25 ans.

Contrairement à notre hypothèse, pour la grande majorité des facteurs, il n'y a pas de différences significatives entre les personnes avec ou sans emploi. La tendance est même inversée par rapport à notre hypothèse pour la souffrance psychique générale, le sentiment d'échec dans la vie et l'insatisfaction avec les surveillants.

Il semblerait finalement que l'événement de vie négatif que représente l'incarcération injustifiée ne ferait peut être qu'accentuer la souffrance psychique générale et le sentiment d'échec déjà ressenti du fait de la non-activité professionnelle.

Nous ne possédons pas d'hypothèse spécifique concernant la différence envers le vécu des relations avec les surveillants. Cependant, on peut imaginer que les interactions sociales et professionnelles engendrées par le milieu du travail préparent et/ou facilitent l'adaptabilité face aux relations avec les surveillants. Ces personnes ayant de nombreuses interactions (positives ou négatives) dans leur milieu professionnel, sont mieux préparés à supporter les relations avec le personnel de surveillance.

⊗ Evolution des notes générales au fur et à mesure de l'incarcération

	<u>Sous quarante huit heures</u>		<u>Au bout de trois semaines</u>		<u>A quatre mois</u>	
	Note générale	Note générale prison	Note générale	Note générale prison	Note générale	Note générale prison
Population générale	Sans travail>travail (t=2.81 ; p=.005)	NS	NS	NS	NS	NS
18-25 ans	NS	NS	NS	NS	NS	NS

Tableau 26 : Résultats des comparaisons statistiques pour les notes de souffrance générale selon l'activité professionnelle pour chaque temps de passation.

Nous ne retrouvons pas, comme au moment du choc carcéral, de différences significatives entre les personnes qui travaillent et les personnes sans emploi tout au long de l'incarcération.

6.3 Couple/vivant seul

Hypothèse

La souffrance évaluée sera différente selon la situation conjugale.

Analyse inférentielle

	Note générale	Facteur 1	2	3	4	Note générale prison	Facteur prison 1	2	3	4	5	6
Population générale	NS	NS	NS	Seul>en couple(t=4.22 ;p<.001)	NS	NS	NS	N S	N S	NS	N S	N S
18-25 ans	Couple>seul(t=2.46 ;p=.01)	Couple>seul(t=2.96 ; p.004)	NS	NS	Couple>seul(t=2.19 ; p=.03)	NS	NS	N S	N S	Couple>seul(t=2.00 ;p=0.4)	N S	N S

Tableau 27 : Résultats des comparaisons statistiques pour chaque note de souffrance selon le fait d'être en couple.

Conclusion

Tout d'abord, pour 9 des facteurs de souffrance et pour les notes générales, il n'y a pas de différence significative entre les personnes qui sont en couple ou non. Le fait d'être en couple ne semble ni aggraver ni atténuer la souffrance psychique liée à la détention. Toutefois, **le sentiment d'échec dans la vie est plus fort pour les personnes célibataires** (ceci n'est d'ailleurs peut-être pas lié uniquement au facteur «prison» mais plutôt au sentiment de ne pas correspondre à un idéal social).

Par contre, pour les jeunes (18-25 ans), il existe trois différences significatives sur les facteurs : la souffrance psychique générale, les troubles du sommeil, la souffrance liée à la prison sont davantage facteurs de souffrance pour les personnes en couple. De plus, ces résultats sont renforcés par une note générale plus forte pour les personnes en couple que pour les personnes vivant seules. Le soutien social supposé de la compagne semble donc beaucoup compter pour cette catégorie d'âge.

⊗ Evolution des notes générales au fur et à mesure de l'incarcération

	<u>Sous quarante huit heures</u>		<u>Au bout de trois semaines</u>		<u>A quatre mois</u>	
	Note générale	Note générale prison	Note générale	Note générale prison	Note générale	Note générale prison
Population générale	NS	NS	NS	NS	NS	NS
18-25 ans	Couple>seul (t=2.46 ; p=.01)	NS	Couple>seul (t=2.39 ; p=.02)	Couple>seul (t=2.17 ; p=.03)	NS	NS

Tableau 28 : Résultats des comparaisons statistiques pour les notes de souffrance générale selon la situation conjugale pour chaque temps de passation.

L'absence de différences entre les personnes en couple et les personnes célibataires se maintient tout au long de l'incarcération pour la population générale.

Pour les moins de 25 ans, les personnes en couple semblent avoir une souffrance qui s'exprime davantage que les personnes seules. Cette différence est encore plus marquée à trois semaines comparativement à quarante huit heures car la note à la souffrance générale liée à l'incarcération est significative à ce temps t2.

Au bout de quatre mois d'incarcération, le fait d'être en couple ou non ne semble plus jouer sur l'intensité de la souffrance.

Nous pouvons faire l'hypothèse que pour les jeunes, la présence d'une concubine rend dans les premiers temps l'incarcération difficile à supporter étant donnée la séparation du couple. Mais au bout de quatre mois, le fait d'être en couple ne joue un rôle ni atténuant ni aggravant quant à la souffrance vécue pendant la détention.

6.4 Présence d'enfants

Hypothèse

La souffrance évaluée sera différente selon la situation familiale des sujets. La souffrance évaluée sera plus élevée pour les sujets qui sont parents.

Analyse inférentielle

	Note générale	Facteur 1	2	3	4	Note générale prison	Facteur prison 1	2	3	4	5	6
Population générale	NS	Parents>non parents(t=2.07 ; p=.04)	NS	Non parents>parents(t=3.7 ; p=.03)	NS	NS	NS	Non parents>parents(t=2.69 ; p=.007)	NS	NS	N S	N S
18-25 ans	NS	Parents>non parents(t=2.39 ; p=.01)	NS	Non parents>parents(t=2.2.73 ; p=.007)	NS	NS	NS	NS	NS	NS	N S	N S

Tableau 29 : Résultats des comparaisons statistiques pour chaque note de souffrance selon la parentalité.

Conclusion

Selon le tableau 29, la parentalité semble jouer un rôle différent selon les facteurs de souffrance :

- **Pour 70% des facteurs, le fait d'être parent n'a pas d'incidence sur les réponses au questionnaire. Ces résultats sont retrouvés pour les notes à la souffrance générale (note générale et note générale prison)**
- En ce qui concerne le sentiment d'échec dans la vie et l'insatisfaction envers les surveillants, la souffrance est plus importante pour les personnes qui n'ont pas d'enfant.
 - o Les personnes n'ayant pas d'enfant ont quelquefois le sentiment de ne pas avoir réussi à fonder une famille et semblent sous l'emprise du temps qui passe très vite. Ceci semble jouer défavorablement sur le sentiment de réussite dans la vie. Le temps carcéral est donc aussi vécu comme du temps perdu.
 - o On peut supposer que les personnes qui ont des enfants vont se focaliser et souffrir bien plus de la séparation avec leurs enfants que sur des «mauvaises » relations avec le personnel de surveillance.

- Enfin pour le facteur de souffrance psychique principal (voir partie « poids des facteurs de souffrance »), les parents souffrent davantage que les non parents. Le fait d'avoir un enfant serait un facteur aggravant la souffrance psychique générale (troubles anxieux et dépressifs). C'est sûrement l'anticipation d'être séparé de nombreux mois de ses enfants, de la difficulté à organiser les parloirs avec eux, la honte liée à l'opprobre social et à ses conséquences prévisibles sur la progéniture, le sentiment de culpabilité à l'idée de faire subir cette situation à ces enfants (les priver d'un père, leur faire subir l'environnement carcéral, certains d'entre eux se priveront d'ailleurs de visites pour protéger leurs enfants). On remarque aussi que cette honte est souvent attribuée à des causes internes même s'ils sont persuadés d'une injustice dont ils sont victimes avant toute chose.

⊗ Evolution des notes générales au fur et à mesure de l'incarcération

	<u>Sous quarante huit heures</u>		<u>Au bout de trois semaines</u>		<u>A quatre mois</u>	
	Note générale	Note générale prison	Note générale	Note générale prison	Note générale	Note générale prison
Population générale	NS	NS	Parents>non parents (t=2.13 ; p=.03)	NS	NS	NS
18-25 ans	NS	NS	Parents>non parents (t=1.99 ; p=.05)	NS	NS	NS

Tableau 30 : Résultats des comparaisons statistiques pour les notes de souffrance générale selon la parentalité pour chaque temps de passation.

Nous n'avons pas retrouvé de différences significatives pour les notes générales de souffrance selon la parentalité au moment du choc carcéral, par contre, **au bout de trois semaines d'incarcération, les parents souffrent davantage que les non-parents** (souffrance non spécifique à la prison elle-même puisque cette différence n'est pas retrouvée en ce qui concerne la « note générale prison »). On peut alors facilement imaginer qu'au bout de trois semaines, la séparation d'avec l'enfant devient trop difficile à supporter et se fait ressentir dans les réponses au questionnaire de souffrance psychique générale.

La non-différence à quatre mois peut laisser penser que les premiers contacts par courriers ou des nouvelles par des agents socio-éducatifs ont eu lieu ou mieux encore que les parloirs avec l'enfant ont pu être mis en place.

6.5 Niveau d'études

Hypothèse

La souffrance évaluée sera différente selon le niveau d'étude des sujets. Nous n'émettons pas d'hypothèse orientée pour cette variable.

La catégorie 2-3 signifie « pas de niveau- cap- bep »

La catégorie signifie « niveau bac et plus »

Analyse inférentielle

	Note générale	Facteur 1	2	3	4	Note générale prison	Facteur 1	2	3	4	5	6
Population générale	Cat. 2-3>cat. 1(t=2.41 ; p=.01)	Cat. 2-3>cat. 1 (t=2.66 ; p=.008)	N S	N S	Cat. 2-3>cat. 1(t=2.6 ; p=.009)	NS	NS	N S	N S	Cat. 2-3>cat. 1(t=2.56 ; p=.01)	NS	N S
18-25 ans	Cat. 2-3>cat. 1(t=2.21 ; p=.03)	Cat. 2-3>cat. 1(t=2.38 ; p=.01)	N S	N S	Cat. 2-3>cat. 1(t=2.05 ; p=.04)	Cat. 2-3>cat. 1(t=2.03 ; p=.04)	NS	N S	N S	Cat. 2-3>cat. 1(t=2.09 ; p=.03)	NS	N S

Tableau 31 : Résultats des comparaisons statistiques pour chaque note de souffrance selon le niveau d'étude.

Conclusion

Au vu des statistiques récapitulées dans le tableau 31, il existe trois facteurs, aussi bien dans la population générale que dans la population des 18-25ans, pour lesquels les **catégories « pas de diplôme, cap-bep » ont des notes significativement plus fortes que la catégorie « niveau bac et plus ».**

Ces trois facteurs sont « la souffrance psychique générale », « les troubles du sommeil », « la souffrance liée à la prison » qui sont des facteurs particulièrement représentatifs de la souffrance psychique liée à la détention. Nous pouvons aussi ajouter les notes générales aux deux sous questionnaires, ce qui renforce nos constats et nos explications.

Ces résultats sont difficilement explicables. Le meilleur niveau d'études sous-entend-t'il une adaptabilité supérieure (moyen de faire face) davantage transversale et diversifiée pour les personnes les plus formées, les plus diplômées ? On ne peut pas, bien sûr, faire le lien avec le niveau d'intelligence, puisque le fait de ne pas avoir eu de diplômes, peut tout simplement aussi sous entendre une moins grande accessibilité au monde scolaire.

Mais on peut aller plus loin dans l'hypothèse en suggérant que le niveau d'étude supérieur protège la personne dans le sens qu'elle aurait davantage de capacité à élaborer, à se projeter et à mettre en place des stratégies de «faire face » ? Les personnes ayant un niveau d'étude inférieure subissent sûrement davantage le choc carcéral, dans une sorte de sidération où ils présentent des difficultés constantes à exprimer leurs émotions, et à s'adapter.

⊗ Evolution des notes générales au fur et à mesure de l'incarcération

	<u>Sous quarante huit heures</u>		<u>Au bout de trois semaines</u>		<u>A quatre mois</u>	
	Note générale	Note générale prison	Note générale	Note générale prison	Note générale	Note générale prison
Population générale	Cat. 2-3>cat. 1(t=2.41 ; p=.01)	NS	Cat. 2-3>cat. 1(t=2.23 ; p=.03)	Cat. 2-3>cat. 1(t=2.02 ; p=.04)	NS	NS
18-25 ans	Cat. 2-3>cat. 1(t=2.21 ; p=.03)	Cat. 2-3>cat. 1(t=2.03 ; p=.04)	Cat. 2-3>cat. 1(t=2.77 ; p=.007)	Cat. 2-3>cat. 1(t=2.32 ; p=.02)	NS	NS

Tableau 32: Résultats des comparaisons statistiques pour les notes de souffrance générale selon le niveau d'études pour chaque temps de passation.

Pour les notes générales, nous retrouvons une supériorité des moyennes pour la catégorie (pas de diplôme-cap-bep) par rapport à la catégorie (bac et plus).

Nous avons voulu examiner ces différences de plus près en les traitant aux trois temps de passation.

Les hypothèses explicatives au temps t1 semblent donc a priori valables aussi pour t2.

Enfin, il semble que le niveau d'étude supérieur n'atténue pas la souffrance au bout de quatre mois. On peut penser que l'intellectualisation de l'événement ne joue plus son rôle protecteur contre le vécu émotionnel de la souffrance. Le fait d'être incarcéré plus longtemps engendrerait une diminution de cette «protection ».

6.6 Nationalité

Hypothèse

L'ethnopsychiatrie et la psychiatrie trans-culturelle nous indiquent qu'il existe des différences dans les manifestations et l'expression de la souffrance. Nous nous permettons alors d'émettre l'hypothèse selon laquelle la souffrance évaluée sera différente selon la nationalité des sujets.

Analyse inférentielle

<u>Différences significatives</u>	<u>Note générale</u>	<u>Facteur 1</u>	<u>2</u>	<u>3</u>	<u>4</u>	<u>Note générale prison</u>	<u>Facteur 1</u>	<u>2</u>	<u>3</u>	<u>4</u>	<u>5</u>	<u>6</u>
<u>Population générale</u>	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS
<u>18-25 ans</u>	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS

Tableau 33 : Résultats des comparaisons statistiques pour chaque note de souffrance selon la nationalité.

Conclusion

Selon le tableau 33, **il n'existe pas de différences significatives selon la nationalité des personnes interrogées.** Il est à noter que peu de personnes de notre échantillon étaient étrangères, car ces dernières acceptent pour la plupart leur motif d'incarcération. Pour autant, on aurait pu penser que la culture, les traditions auraient pu avoir un impact sur l'expression de la souffrance, l'intensité de la souffrance, la manière d'y faire face. Mais nos résultats ne vont pas dans ce sens.

⊗ **Evolution des notes générales au fur et à mesure de l'incarcération**

	<u>Sous quarante huit heures</u>		<u>Au bout de trois semaines</u>		<u>A quatre mois</u>	
	<u>Note générale</u>	<u>Note générale prison</u>	<u>Note générale</u>	<u>Note générale prison</u>	<u>Note générale</u>	<u>Note générale prison</u>
<u>Population générale</u>	NS	NS	NS	NS	NS	NS
<u>18-25 ans</u>	NS	NS	NS	NS	NS	NS

Tableau 34 : Résultats des comparaisons statistiques pour les notes de souffrance générale selon la nationalité pour chaque temps de passation.

Comme au moment du choc carcéral, la nationalité n'intervient en aucun cas dans les réponses aux questionnaires de souffrance psychique tout au long de l'incarcération.

6.7 Situation pénale

Hypothèse

La souffrance évaluée sera différente selon que les personnes sont condamnées ou mises en examen. Deux hypothèses s'offrent à nous :

- On peut penser que la souffrance évaluée sera plus importante pour les condamnés car ils n'ont plus d'espoir quant à une mise en liberté probable par relaxe ou acquittement.
- On peut aussi penser que ce sont les personnes mises en examen qui auront des indices de souffrance plus importants, car ils sont dans l'incapacité de se projeter dans l'avenir, n'ayant pas de date de libération.

Analyse inférentielle

	<u>Note générale</u>	<u>F</u> <u>1</u>	<u>2</u>	<u>3</u>	<u>4</u>	<u>Note générale</u> <u>prison</u>	<u>F</u> <u>prison</u> <u>1</u>	<u>2</u>	<u>3</u>	<u>4</u>	<u>5</u>	<u>6</u>
<u>Population générale</u>	Mis en examen> Condamné (t=2.16; p=.03)	N S	Mis en examen > Condamné (t=2.46; p=.01)	N S	N S	NS	NS	Mis en examen et condamné > mis en examen. Condamné (t=2.24; p=.01 et t=2.28; p=.02)	N S	Mis en examen> Condamné (t= 3.04 ; p=.002)	N S	Mis en examen et condamné >mis en examen. (t=2.76; p=.006)
<u>18-25 ans</u>	NS	N S	NS	N S	N S	NS	NS	NS	N S	Condamné> mis en examen(t=2.22 ; p=.03)	N S	NS

Tableau 35 : Résultats des comparaisons statistiques pour chaque note de souffrance selon la situation pénale.

Conclusion

Les résultats présentés dans le tableau 35 nous indiquent que pour 6 facteurs sur 10, il n'y a pas de différences entre les personnes mises en examen et condamnées, quant aux réponses au questionnaire de souffrance psychique. Mais il est intéressant de constater que pour les facteurs « dévalorisation de soi et vision pessimiste de l'avenir », « insatisfaction à l'égard des surveillants », « souffrance liée à la prison », « insatisfaction générale par rapport à la prison », les plus vulnérables semblent les personnes qui ne sont pas encore condamnées (mis en examen et qui attendent donc leur jugement), ces résultats sont appuyés par la supériorité des deux notes générales.

Il semblerait donc que le fait de ne pas savoir la date de jugement, et donc ne pas savoir si la justice va soit arrêter son action et libérer ces détenus, soit les déclarer non

coupables, soit les condamner pour des faits qu'ils disent ne pas avoir commis, soit d'autant plus difficile à supporter à la dévalorisation de soi, la vision pessimiste de l'avenir, mais aussi la souffrance due à la prison. Pour l'insatisfaction vis à vis des relations avec les surveillants et le poids de la prison, la souffrance est plus importante pour les personnes qui sont déjà condamnées et qui font appel de cette décision. N'oublions pas pour autant la souffrance psychique générale (le facteur le plus important de notre questionnaire), le sentiment d'échec dans la vie, les troubles du sommeil, les conditions de vie matérielles et humaines et enfin la peur des agressions des codétenus ; la souffrance n'est pas différente que l'on soit ou non condamné.

Pour les 18-25 ans, cette tendance ne se retrouve pas car il n'existe pas de différences significatives entre les personnes condamnées et mises en examen pour les facteurs de souffrance (sauf pour « la souffrance due à la prison » où ce sont chez les jeunes condamnés que les résultats sont les plus importants). On peut alors faire l'hypothèse que ces jeunes qui refusent le motif d'incarcération et qui ne font pas appel, ont d'une certaine manière baissé les bras, renoncé à sortir de détention, décidé de ne plus se battre face à la justice et ont donc plus de difficultés à supporter l'incarcération.

⊗ Evolution des notes générales au fur et à mesure de l'incarcération

	<u>Sous 48h</u>		<u>Au bout de 3 sem</u>		<u>A 4 mois</u>	
	Note générale	Note générale prison	Note générale	Note générale prison	Note générale	Note générale prison
Population générale	Mis en examen>condamné (t=2.16; p=.03)	NS	NS	NS	NS	NS
18-25 ans	NS	NS	NS	NS	Mis en examen>condamné (t=2.26; p=.03)	NS

Tableau 36 : Résultats des comparaisons statistiques pour les notes de souffrance générale selon la situation pénale pour chaque temps de passation.

Contrairement au temps t1 où les personnes de plus de 25 ans mises en examen souffrent plus que les personnes condamnées sur la « note générale de souffrance », au bout de trois semaines d'incarcération, il n'y pas de différences significatives entre les personnes

condamnées ou non quant aux notes de souffrance. Au bout de quatre mois, ce sont les plus jeunes (moins de 25 ans) mis en examen qui semblent souffrir davantage.

6.8 Connaissance ou non de la date de jugement

Hypothèse

La souffrance évaluée sera différente selon la connaissance de la date de jugement. On peut penser que les personnes qui connaissent leur date de jugement aient un indice de souffrance plus élevée, car ils ont perdu l'espoir d'une mise en liberté. Mais au contraire, on peut aussi faire l'hypothèse que les personnes ne connaissant pas leur date de jugement présentent des indices de souffrance plus élevées en rapport avec une trop grande incertitude quant à l'avenir.

Analyse inférentielle

	Note générale	Facteur 1	2	3	4	Note générale prison	F prison 1	2	3	4	5	6
Population générale	NS	NS	NS	Non connue> Connue (t=2.51 ;p=.01)	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS
18-25 ans	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS

Tableau 37 : Résultats des comparaisons statistiques pour chaque note de souffrance selon la date de jugement connue.

Conclusion

Au vu du tableau 37, il n'existe pas de différences significatives quant aux facteurs de souffrance que les personnes sachent ou non leur date de jugement. **Il n'y a que pour le sentiment d'échec dans la vie que les personnes mises en examen souffrent davantage. La non-connaissance de la date de jugement accentue ce sentiment d'échec.** On peut pour le reste conclure que, de manière générale, cette non-connaissance n'aggrave pas le vécu de l'incarcération, ce qui invalide nos deux hypothèses.

⊗ Evolution des notes générales au fur et à mesure de l’incarcération

	<u>Sous quarante huit heures</u>		<u>Au bout de trois semaines</u>		<u>A quatre mois</u>	
	Note générale	Note générale prison	Note générale	Note générale prison	Note générale	Note générale prison
Population générale	NS	NS	NS	NS	NS	NS
18-25 ans	NS	NS	NS	NS	NS	NS

Tableau 38 : Résultats des comparaisons statistiques pour les notes de souffrance générale selon la connaissance de la date de jugement pour chaque temps de passation.

Comme pendant les premières heures de l’incarcération, il n’y a pas de différences significatives entre les facteurs de souffrance selon que la personne connaît ou non sa date de jugement, et cela perdure à trois semaines et à quatre mois. C’est un résultat étonnant, car il est généralement admis intuitivement que l’attente d’une date de jugement non fixée est un facteur aggravant sur le vécu psychique de l’incarcération.

6.9 Motif principal de l’incarcération

Hypothèse

La souffrance évaluée sera différente selon le motif d’incarcération des sujets. On peut penser que les personnes incarcérées pour délit sexuel souffrent davantage que les autres à cause des répercussions dans la vie carcérale de l’étiquette de « pointeur ».

Analyse inférentielle

	Note générale	F 1	2	3	4	Note générale prison	F prison	1	2	3	4	5	6
Population générale	Atteintes aux personnes > s> escroquerie (t=2.08 ; p=.04)	Atteintes aux personnes > Escroquerie (t=2.24 ; p=.03)	N S	NS	N S	NS	Vol aggravé > agressions sexuelles (t=2.01 ; p=.05)	N S	N S	N S	N S	Atteintes aux biens > délit routier (t=2.21 ; p=.04)	NS
18-25 ans	NS	NS	N S	Vol aggravé > vol simple (t=2.44 ; p=.02)	N S	NS	NS	N S	N S	N S	N S	NS	Atteinte aux personnes > vol simple (t=2.18 ; p=.03)

Tableau 39 : Résultats des comparaisons statistiques pour chaque note de souffrance selon le motif d'incarcération.

Conclusion

Au vu du tableau 39, **il ne ressort pas de relation évidente entre le motif d'incarcération et l'importance de la souffrance psychique liée à la détention.** Etre incarcéré pour tel ou tel motif ne semble pas faire varier la souffrance psychique liée à une détention injustifiée.

⊗ Evolution des notes générales au fur et à mesure de l'incarcération

	<u>Sous quarante huit heures</u>		<u>Au bout de trois semaines</u>		<u>A quatre mois</u>	
	Note générale	Note générale prison	Note générale	Note générale prison	Note générale	Note générale prison
Population générale	Atteintes aux personnes>escroquerie (t=2.08 ; p=.04)	NS	NS	NS	NS	NS
18-25 ans	NS	NS	NS	NS	NS	NS

Tableau 40: Résultats des comparaisons statistiques pour les notes de souffrance générale selon le motif principal de l'incarcération pour chaque temps de passation.

Comme pendant les premières heures de l'incarcération, à trois semaines et à quatre mois, il n'y a pas de différences significatives entre les facteurs de souffrance selon le motif de l'incarcération de la personne.

6.10 Existence ou non d'antécédents judiciaires

Hypothèse

La souffrance évaluée sera plus élevée pour les personnes primo-incarcérées, c'est-à-dire pour les sujets qui n'ont jamais été incarcérées, car elles n'ont jamais vécu les conditions de détention et seront donc a priori plus vulnérables.

Analyse inférentielle

	Note générale	Facteur 1	2	3	4	Note générale prison	Facteur prison 1	2	3	4	5	6
Population générale	NS	NS	NS	NS	N S	NS	Ré écroué>primo incarcéré (t=2.21 ; p=.02)	NS	NS	NS	NS	NS
18-25 ans	NS	NS	NS	NS	N S	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS

Tableau 41: Résultats des comparaisons statistiques pour chaque note de souffrance selon les antécédents judiciaires.

Conclusion

Contrairement à notre hypothèse, il n'y a pas de différences significatives aux réponses au questionnaire de souffrance psychique selon le passé carcéral de la personne. A l'inverse, le tableau 41 présente un résultat tout à fait étonnant et à l'encontre de certaines hypothèses largement partagées socialement, **les personnes qui ont déjà été incarcérées souffrent davantage que les personnes qui n'ont jamais été incarcérées par rapport aux privations et aux contraintes physiques liées à la prison (manque d'activités, manque d'intimité, le manque d'exercices physiques)**. Comme si, finalement, les personnes re-écroués vivaient cette situation beaucoup plus péniblement parce qu'elles connaissent déjà les contraintes, les frustrations, l'ennui qu'elles engendrent, et les conséquences négatives, ce qui les amènent à la souffrance.

⊗ Evolution des notes générales au fur et à mesure de l'incarcération

	<u>Sous quarante huit heures</u>		<u>Au bout de trois semaines</u>		<u>A quatre mois</u>	
	Note générale	Note générale prison	Note générale	Note générale prison	Note générale	Note générale prison
Population générale	NS	NS	Re-écroué > primo incarcéré (t=2.39 ; p=.02)	NS	NS	NS
18-25 ans	NS	NS	NS	NS	NS	NS

Tableau 42 : Résultats des comparaisons statistiques pour les notes de souffrance générale selon les antécédents judiciaires pour chaque temps de passation.

Les re-écroués au bout de trois semaines semblent plus vulnérables à une détention injustifiée que les primo incarcérés.

Tous ces résultats sont d'une grande richesse et nous permettent d'avancer dans nos réflexions concernant la souffrance liée à l'incarcération injustifiée. Le fait que de nombreuses hypothèses de départ n'ont pas été confirmées, ne diminue en rien l'intensité de cette recherche. Au contraire. Dans certains cas, ces résultats, surtout les plus surprenants, justifieraient des approfondissements théoriques et expérimentaux.

En complément, nous avons pensé effectuer pour certaines de ces variables des comparaisons avec la population-contrôle, afin de voir si ces différences de niveau de souffrance se retrouvaient dans une population non-incarcérée (comme le niveau d'études, l'âge, l'activité professionnelle). Nous avons finalement fait le choix de ne pas les effectuer car les résultats auraient difficilement été interprétables, à cause notamment du grand nombre de variables intermédiaires non contrôlables et des différences retrouvées entre les populations quant à la souffrance psychique. Ces différences sont d'ailleurs sûrement liées à l'incarcération elle-même donc à un éventuel choc traumatique.

Mais peut-on effectuer les mêmes comparaisons dans une population qui n'est pas exposée a priori à un événement traumatique ?

L'idéal, alors aurait été de comparer l'influence de ces variables signalétiques auprès d'une population-contrôle souffrant d'un traumatisme. Ces comparaisons pourraient être effectuées dans une autre étude.

7. Récapitulatif général des analyses statistiques

Quelles sont les caractéristiques des participants à notre étude ?

Les personnes refusent toutes le motif d'incarcération.

56% de notre échantillon sont des personnes mises en examen et 58% d'entre elles connaissent leur date de jugement, 54% correspondent à des retours en prison (32.24% pour les moins de 25 ans) avec pour la plupart une similarité entre le motif d'incarcération actuel et le délit antérieur pour lequel la personne a déjà été incarcérée.

38% de notre population ont moins de 25 ans.

Leur réaction par rapport à la détention injustifiée fait ressortir un sentiment de colère contre la Justice avec un abandon des projets de vie. Malgré cette perception de conséquences négatives, les personnes espèrent tout de même au moment où elles viennent d'être incarcérées préserver leur activité professionnelle extra-muros ainsi que leur logement.

La plupart des personnes de notre échantillon ne sont pas suivies par le Service Médico-Psychologique Régional.

Le questionnaire de souffrance psychique liée à la détention est validé.

Les 10 facteurs qui ressortent de l'analyse factorielle sont les suivants :

Facteur 1=Souffrance psychique générale

Facteur 2= Dévalorisation de soi et vision pessimiste de l'avenir

Facteur 3=Sentiment d'échec dans la vie

Facteur 4 =Troubles du sommeil

Facteur 1 prison= Souffrance concernant les privations liées à la contrainte physique

Facteur 2 prison= Insatisfaction dans les relations avec les surveillants

Facteur 3 prison = Conditions de vie matérielles et humaines

Facteur 4 prison = Souffrance liée à la prison

Facteur 5 prison= Peur des agressions des codétenus

Facteur 6 prison =Insatisfaction générale par rapport à la prison

Pouvoir de différenciation de notre questionnaire : il a été facile de confirmer que les personnes incarcérées souffrent davantage que les personnes non incarcérées.

Les personnes incarcérées de notre étude (aussi bien la population générale que les moins de 25 ans) diffèrent des personnes non-incarcérées sur le facteur 1 relatif à la souffrance psychique générale, le facteur 3 relatif au sentiment d'échec dans la vie et sur le facteur 4 relatif aux troubles du sommeil. A l'inverse, ces deux groupes ne diffèrent pas significativement sur le facteur 2 relatif à la faiblesse du sentiment d'efficacité personnelle et de l'impact que cela a dans l'avenir, malgré la supériorité du groupe témoin mise en avant dans l'analyse descriptive.

Nous pouvons donc conclure à la capacité qu'a notre questionnaire de différencier une population incarcérée d'une population non-incarcérée ayant les mêmes critères.

De plus, les personnes incarcérées interrogées souffrent davantage que les personnes non incarcérées.

Nous avons donc validé le fait que l'incarcération peut être considérée comme un facteur de souffrance psychique. Nous pouvons affirmer que cette souffrance est encore plus forte lorsque l'incarcération est injustifiée.

Quatre facteurs retrouvés systématiquement en première place aux trois temps de passation

Les privations de la prison restent un facteur prépondérant de souffrance tout au long de l’incarcération.

Cependant au bout de trois semaines d’incarcération on voit apparaître davantage de troubles anxio-dépressifs (apparition du facteur de souffrance générale).

	<u>Notes générales</u>	<u>5 facteurs les plus importants</u>	<u>Sens des facteurs</u>
<u>48h après écrou</u>	Note générale (5.35)=Note générale prison(5.56)	Privations>SouffPrison>SentEchec=ConditionsVie>TrblSomm	Souffrance concernant les privations liées à la contrainte physique; Souffrance liée à la prison ; Sentiment d’échec dans la vie ; Conditions de vie matérielles et humaines ; Troubles du sommeil
<u>3 semaines après</u>	Note générale prison (5.29)>Note générale(4.71)	Privations>SouffPrison>ConditionsVie>TrblSom m>SG	Souffrance concernant les privations liées à la contrainte physique; Souffrance liée à la prison ; Conditions de vie matérielles et humaines ; Troubles du sommeil ; Souffrance psychique générale
<u>4 mois après</u>	Note générale prison (4.85)>Note générale(4.24)	Privations>SouffPrison>SentEchec=ConditionsVie>TrblSomm	Souffrance concernant les privations liées à la contrainte physique; Souffrance liée à la prison ; Sentiment d’échec dans la vie ; Conditions de vie matérielles et humaines ; Troubles du sommeil

Le choc carcéral est plus pénible pour les personnes qui refusent le motif d'incarcération

En atteste « la note générale de souffrance » qui est plus forte dans les quarante huit heures après l'écrou qu'au bout de trois semaines d'incarcération. Pour la «note générale-prison», il n'y a pas de différences entre les deux premiers temps de passation. Mais on remarque une diminution significative au bout de quatre mois.

Notre étude met en évidence des augmentations et des stagnations de la souffrance psychique tout au long de l'incarcération.

La souffrance diminue significativement entre les trois temps de passation pour quatre grands facteurs.

Facteur 1=Souffrance psychique générale

Facteur 3=Sentiment d'échec dans la vie

Facteur 3 prison = Conditions de vie matérielles et humaines

Facteur 4 prison = Souffrance liée à la prison

Deux facteurs de souffrance sont stables dans les premières semaines et ne diminuent qu'au bout de quatre mois

Facteur 4 =Troubles du sommeil

Facteur 1 prison= Souffrance des privations liées à la contrainte physique

Facteur 2= Dévalorisation de soi et vision pessimiste de l'avenir

Facteur 5 prison= Peur des agressions des codétenus

Un facteur est plus fort au bout de trois semaines et se stabilise au bout de quatre mois

Facteur 5 prison=Insatisfaction dans les relations avec les surveillants

Un facteur reste stable.

Facteur 6 prison =Insatisfaction générale par rapport à la prison

Des différences apparaissent selon les caractéristiques personnelles des sujets. Ces résultats vont parfois infirmer certaines de nos hypothèses de départ. Quelques idées préconçues concernant la souffrance psychique liée à une détention injustifiée sont donc mises à mal.

Age

- Les plus jeunes (-25ans) souffrent davantage que les plus âgés (+ 59 ans) pour six facteurs sur dix. Cette différence est moins marquée au bout de trois semaines d'incarcération et n'est plus présente à quatre mois.

Activité professionnelle

- Pour trois facteurs sur dix seulement et pour la « note générale de souffrance », les personnes sans emploi souffrent davantage que celles qui en occupent un avant l'incarcération (résultat non retrouvé chez les 18-25 ans ni à T2 et T3).
 - ▶ hypothèse infirmée

Couple

- Il y a davantage de souffrance pour les jeunes en couple pendant les trois premières semaines d'incarcération.

Parentalité

- Les parents souffrent davantage que les non-parents. Cette différence est retrouvée au bout de trois semaines.
Mais pour 70% des facteurs, il n'y a pas de différences entre les parents et les non-parents.

Niveau d'étude

- Pour 3 facteurs sur 10 (aussi chez les 18-25 ans) et pour la « note de souffrance générale » ; les personnes ayant un niveau d'études plus bas (pas de niveau et cap-bep) souffrent davantage que les personnes ayant un niveau d'études supérieur (niveau bac et plus). Ces résultats sont retrouvés au bout de trois semaines d'incarcération mais pas au bout de quatre mois.

Nationalité

- Il n'y a pas de différence significative selon la nationalité des sujets.

Situation pénale

- Pour quatre facteurs et la « note générale », les personnes « mises en examen » souffrent davantage que les condamnés. Ces différences ne sont pas retrouvés à T2 et T3. Ces résultats ne sont pas retrouvés chez les 18-25 ans où seul le facteur « souffrance liée à la prison » présente une différence significative : les condamnés souffrent davantage que les mis en examen. On remarque qu'à T3, pour les jeunes, les « mis en examen » souffrent davantage que les condamnés. Pour six facteurs sur dix, il n'y a pas de différence.

Date de jugement connue

- Pas de différences claires sauf pour le facteur « sentiment d'échec » où les personnes qui ne connaissent pas la date de jugement ont des notes plus importantes que les personnes qui connaissent leur date de jugement. Cette tendance est retrouvée au bout de trois semaines d'incarcération.

Motif de l'incarcération

- Pas de différences claires.

Antécédents d'incarcération

- Pour les privations liées à la contrainte physique de la détention et la note de souffrance générale, les personnes qui reviennent en prison souffrent davantage que les primo- incarcérés. Cette différence se retrouve au bout de trois semaines d'incarcération pour les personnes réincarcérées âgées de moins de 25 ans. On aurait pu penser que les personnes primo-incarcérées allaient souffrir davantage en ce qui concerne ce facteur et d'autres.

Partie 2 : Constatations cliniques

8. Analyse statistique de la grille d'entretien semi-directif

8.1 Analyse des « ressentis »

Dans l'entretien semi-directif, nous avons demandé à chaque personne interrogée quelle note elle s'auto-attribuait à un certain nombre de « ressentis » (sur une échelle de 0 à 10). Il convient alors de voir quel est le « ressenti » ayant la moyenne la plus forte aux deux temps de passation demandés et s'il existe des différences significatives entre ceux-ci aux différents temps de passation.

	<u>Colère</u>	<u>Sentiment d'injustice</u>	<u>Honte</u>	<u>Culpabilité</u>	<u>Frustration</u>	<u>Anxiété</u>	<u>Dépression</u>	<u>Mauvaise Qualité sommeil</u>
<u>Au bout de trois semaines</u>	7.42	8.45	5.31	2.5	8.21	7.26	5.84	6.85
<u>Au bout de quatre mois</u>	7.15	7.73	5.7	2.65	7.83	6.85	5.49	5.94

Tableau 43 : Moyennes des « ressentis » selon le temps de passation.

« Ressenti » ayant la moyenne la plus significativement forte au bout de trois semaines d'incarcération :

Le sentiment d'injustice est le ressenti qui se dégage lors de ce temps de passation puisque celui-ci est significativement supérieur à toutes les autres (p<.0001).

Nous pouvons ensuite schématiser l'ordre d'importance des ressentis.

= représente le fait qu'il n'y a pas de différence significative.

Sentiment d'injustice (t=14.23 ; p<.001) > Frustration (t=3.55 ; p=.0005) > colère = anxiété (t=2.22 ; p=.03) > mauvaise qualité sommeil (t=4.68 ; p<.001) > dépression (t=1.99 ; p=.04) > honte (7.37 ; p<.001) > culpabilité

Sentiment d'injustice > Frustration > colère = anxiété > mauvaise qualité sommeil > dépression > honte > culpabilité

Ressenti ayant la moyenne la plus significativement forte au bout de quatre mois d'incarcération :

Contrairement au temps t2, le sentiment d'injustice se démarque moins. Mais il est toujours le plus fort avec la frustration.

L'ordre d'importance est le même à quatre mois d'incarcération que pendant les trois premières semaines.

Sentiment d'injustice = Frustration (t= 3.7 ; p=.0003) > colère = anxiété (t=2.83 ; p=.005) > mauvaise qualité sommeil = dépression = honte (t=7.8 ; p<.0001) > culpabilité

Augmentations ou baisses pour les moyennes des « ressentis » entre t2 et t3 :

Pour les « ressentis » colère, sentiment de culpabilité, frustration, anxiété, dépression, les personnes s'auto-attribuent des notes aussi fortes après trois semaines d'incarcération qu'à quatre mois d'incarcération. Le ressenti subjectif pour ces cinq notions est aussi fort pour ces deux temps de passation. Pour les « ressentis » ; « honte » (t=2.32 ; p=.02), « sentiment d'injustice » (t=2.45 ; p=.01), et « mauvaise qualité du sommeil » (t=2.32 ; p=.02), il existe des différences significatives entre t2 et t3.

La honte est significativement plus importante au bout de quatre mois qu'au bout de trois semaines. Le sentiment de honte semble donc croître avec le temps pour les personnes qui refusent le motif d'incarcération. (Ce résultat n'est pas retrouvé chez les 18-25 ans ; pour cette tranche d'âge, c'est la honte qui est plus forte à T2).

Par contre, le sentiment d'injustice et la perception de la mauvaise qualité de sommeil semblent diminuer au fil du temps de l'incarcération.

8.2 Analyse des éléments atténuant et aggravant la souffrance psychique

Nous avons demandé à chacun des participants de se positionner sur un certain nombre de propositions pré-établies par nous par rapport à leur caractère atténuant ou aggravant sur la souffrance psychique liée à la détention.

Le tableau 44 présenté ci-dessous permet de récapituler les résultats de cette enquête (ces résultats sont retrouvés de la même manière chez les 18-25 ans) après des analyses statistiques effectuées à chaque fois à l'aide d'un Chi 2. Les résultats présentés sont ici tous significatifs.

Nouvelles de la justice ((? $2(1)=.56$; $p<.0001$)	Parloirs((? $2(4)=9.71$; $p=.04$)	Courriers((? $2(4)=19.95$; $p=.0005$)	Rapports avec les codétenus((? $2(4)=13.10$; $p=.01$)	Rapports avec les surveillants((? $2(4)=28.57.56$; $p<.0001$)	Nouvelles de l'extérieur((? $2(4)=27.56$; $p<.0001$)
--	-------------------------------------	---	---	---	--

Tableau 44: Récapitulatif des statistiques des éléments atténuants ou aggravants l'incarcération à t2 et à t3.

Pour les personnes interrogées, **les nouvelles de la Justice sont toujours un facteur aggravant la souffrance psychique liée à la détention.** Ce sont sans doute les procédures juridiques longues et la proportion importante de personnes encore en instruction qui expliquent ce ressenti aggravant de la souffrance psychique.

La qualité des relations entre les surveillants et les codétenus est en revanche toujours un facteur atténuant la souffrance psychique.

Les contacts directs ou indirects avec l'extérieur semblent davantage susceptibles d'aggraver la souffrance psychique aux premières semaines de l'incarcération (parloirs, courriers, nouvelles de l'extérieur). Ce sont sans doute les premières confrontations avec la réalité des délais des premiers parloirs, de l'attente des premières lettres, de ne pas pouvoir voir ses proches et/ou de ne les voir qu'à travers un parloir, qui expliquent ces résultats. Le caractère atténuant ensuite révèle sûrement de l'habitation et de la multiplication des parloirs.

➤ Les nouvelles de la Justice représentent un facteur aggravant la souffrance psychique tout au long de la détention. Les contacts avec la famille sont d'abord des facteurs aggravant la souffrance psychique pour ensuite devenir atténuant au bout de quatre mois d'incarcération.

8.3 Les facteurs atténuants et aggravants

Cette partie a pour objet de présenter une liste non exhaustive d'autres facteurs atténuants et aggravants, qui ont été recueillis lors du deuxième entretien (au bout de 20 jours d'incarcération).

Cette liste sera ensuite complétée par des études de cas permettant d'illustrer ces facteurs dans le contexte du sujet : dans son histoire, à travers l'expression émotionnelle du vécu de son incarcération, du contexte extérieur, de l'évolution de sa situation pénale...

C'est aussi à partir de cette liste, et des études de cas de différents entretiens menés avec les sujets que nous espérons extraire des résultats qui permettent de mieux comprendre les analyses statistiques.

Les facteurs atténuants et aggravants peuvent être regroupés en sept catégories.

1. Conditions matérielles de détention

- a. Facteurs atténuants
 - i. la douche dans la cellule
 - ii. les toilettes séparées
- b. Facteurs aggravants
 - i. l'insalubrité
 - ii. l'enfermement 22 heures sur 24
 - iii. l'inactivité
 - iv. le bruit
 - v. le manque d'hygiène

2. Conditions « humaines de détention »

- a. Facteurs atténuants
 - i. le rôle social dans la prison
 - ii. plus de liberté à Loos qu'à Sequedin
 - iii. aider les autres
 - iv. l'écoute par les soignants
 - v. la bonne entente avec le codétenu de cellule
 - vi. les promenades

- vii. les rapports avec les surveillants
- b. Facteurs aggravants
 - i. le manque de soutien social
 - ii. la perception négative du fonctionnement pénitentiaire
 - iii. le fait de ne pas vouloir être en contact avec les autres détenus
 - iv. la relation dominant/dominé-surveillant/détenu abusive
 - v. le sentiment d'indignité, d'humiliation
 - vi. les promenades qui peuvent être traumatisantes
 - vii. la confrontation quotidienne au monde de la délinquance
 - viii. la mauvaise entente avec le codétenu
 - ix. le racket
 - x. le regard péjoratif des détenus par rapport au motif de l'incarcération

3. Liens avec l'entourage extérieur

- a. Facteurs atténuants
 - i. les courriers, les photos
 - ii. le support social ; familial, amical
 - iii. les parloirs
- b. Facteurs aggravants
 - i. pas de nouvelles de l'extérieur
 - ii. le manque de soutien social
 - iii. ne pas pouvoir voir ses enfants
 - iv. la situation économique et sociale de l'entourage
 - v. le blocage des parloirs, du courrier par le juge
 - vi. la couverture médiatique
 - vii. l'idée de voir sa famille au parloir, dans les murs d'une prison
 - viii. la difficulté à expliquer la situation aux enfants

4. Activités

- a. Facteurs atténuants
 - i. l'école
 - ii. l'atelier lecture quand celui là est accessible
 - iii. le sport, les activités

- iv. les promenades
- b. Facteurs aggravants
 - i. le manque d'accessibilité aux activités, au sport et la différence de traitement selon les détenus

5. Situation et évolution de l'affaire en justice

- a. Facteurs atténuants
 - i. quand la justice commence à croire la version du sujet
 - ii. la date de sortie définie
- b. Facteurs aggravants
 - i. la pression de la justice sur la famille
 - ii. pas de nouvelles de l'avocat, de la justice
 - iii. l'impression d'être oublié de la société
 - iv. la lenteur de la justice
 - v. le refus de permission
 - vi. le manque d'information de la justice, de l'administration pénitentiaire
 - vii. l'appel
 - viii. l'impossibilité d'être transféré en maison d'arrêt
 - ix. l'attente par rapport à la date de sortie
 - x. le blocage des parloirs, du courrier par le juge
 - xi. la couverture médiatique

6. Capacité /Difficulté à mobiliser des ressources personnelles

- a. Facteurs atténuants
 - i. l'écriture
 - ii. l'évitement grâce aux pensées
 - iii. la religion
- b. Facteurs aggravants
 - i. le fait de ne pas pouvoir assurer son rôle social (être parent, être salarié, être un mari...)
 - ii. la culpabilité par rapport à la famille
 - iii. le changement de rythme par rapport à la vie à l'extérieur

- iv. l'anticipation anxieuse de porter l'étiquette de «détenu » pour se réinsérer dans la société
- v. le sentiment d'inutilité

7. Peur de la perte d'intégrité physique et psychique

- a. Facteurs atténuants
 - i. le suivi effectif médico-psycho-social
- b. Facteurs aggravants
 - i. la crainte pour la santé, la maladie
 - ii. la souffrance voire la mort d'un codétenu
 - iii. l'angoisse de l'inconnu chez le primo-incarcéré
 - iv. l'anticipation négative chez le re-écroué
 - v. l'impossibilité de se projeter dans l'avenir
 - vi. la douleur physique
 - vii. l'attente d'un suivi médico-psycho-social

9. Etudes de cas

Pour illustrer les analyses statistiques, nous allons présenter cinq détenus ayant participé à l'étude. Ces études de cas correspondent à cinq réactions psychologiques représentatives d'une souffrance liée à la détention. Les résultats aux questionnaires indiquent, grâce à des critères objectifs de comparaison, des éléments communs de souffrance pour des personnes qui n'acceptent pas les motifs de leur incarcération. Les éléments plus subjectifs sont donc tirés des entretiens semi-directifs et permettront un éclairage qui nous semble essentiel.

-

9.1 Monsieur 1

9.1.1 Analyse de contenu

- Participant revenu en prison
- Condamné mais faisant appel
- Célibataire, sans enfants, travaille
- Symptôme d'aggravation des troubles anxio-dépressifs et incapacité à faire ses deuil

Monsieur 1 a 25 ans, il est célibataire au moment de l'incarcération et n'a pas d'enfants. Avant l'écrou, Monsieur 1 travaillait depuis six mois en missions d'intérim et continuait à percevoir le RMI en plus de son salaire. Il vit chez ses parents dans la région lilloise et est le dernier d'une fratrie de dix enfants.

Monsieur 1 ne présente aucun antécédent médical ou psychologique et n'a pas de problématique particulière au niveau somatique ou mental. Il ne souffre d'aucune addiction à son entrée en détention.

Au niveau pénal, Monsieur 1 est condamné à une peine ferme de sept ans pour proxénétisme. A cause, dit-il, du décès récent de sa mère survenu quelques mois après le décès de son père, il ne s'est pas rendu au jugement qui avait eu lieu un mois avant son incarcération. De plus, il n'a pas anticipé la gravité de l'affaire pensant n'être appelé que comme simple témoin du fait d'avoir rencontré, une fois, une connaissance de la victime. Il ne comprend alors pas ce que la justice lui reproche. A son arrivée, Monsieur 1 revendique son innocence, il veut d'ailleurs faire appel et espère la relaxe. Monsieur nous explique avoir été auparavant incarcéré pour des vols qu'il reconnaît avoir commis.

Cette fois-ci le motif d'incarcération a de lourdes conséquences, par rapport à la gravité des faits, sur l'image renvoyée à la famille, l'entourage, la société. Il se dit horrifié et dépassé par les événements : « je suis incapable de faire un acte aussi atroce et en plus, le coupable est toujours en liberté ».

Ce qui ressort du premier entretien est une anxiété généralisée sur deux axes :

- Une inquiétude accrue face à la peur de mourir, de ne pas résister physiquement à un tel stress : « j'ai peur d'avoir une crise cardiaque » ;
- Un sentiment d'abandon des membres de sa famille qu'il ne pourra pas soutenir dans ce moment de deuil. Il anticipe d'ailleurs un deuil impossible dans ces conditions.

Malgré des signes évidents de troubles anxio-dépressifs, Monsieur 1 conserve grâce à sa démarche d'appel un optimisme quant à l'avenir.

Suite à l'entretien de recherche, Monsieur 1 a demandé à initialiser un suivi psychologique pour gérer les angoisses et parler du deuil de ses parents. Le deuxième entretien consiste à explorer un certain nombre de thèmes afin de mieux comprendre le vécu de l'incarcération et son état général. Monsieur 1 confirme son appel, il n'a cependant pas eu de nouvelles de l'avocat et ne connaît toujours pas la date du futur jugement. De plus, cette angoisse est renforcée par l'absence de nouvelles de son entourage, ni par courriers, ni par parloirs. Il se sent donc coupé du monde.

En ce qui concerne la vie carcérale, étant en procédure criminelle, il est seul en cellule. Mais cela n'empêche pas qu'il aime discuter avec les autres détenus. Les relations avec l'administration pénitentiaire oscillent selon le personnel ; il se plaint « des comportements inhumains de certains surveillants ». Cela s'ajoute donc à la tension qu'il peut éprouver quotidiennement.

Quand on lui pose la question de ce qui aggrave sa souffrance carcérale, il évoque le décès récent de ses parents. Il explique qu'il se réfugie dans la prière pour mieux affronter les événements.

Nous avons ensuite réalisé une exploration fine de chaque thème du questionnaire : il s'agit d'une auto-évaluation. Monsieur 1 nous indique des troubles du sommeil avec des difficultés d'endormissement. D'ailleurs, il précise qu'il souffre de ne pas avoir l'heure en cellule et a le sentiment d'être « dérégulé ». Les troubles anxio-dépressifs repérés au premier entretien se confirment, il se sent totalement déprimé et tout pour lui est source d'inquiétude.

Les sentiments de honte par rapport à sa famille, d'injustice, de colère et de frustration sont exacerbés. Le sentiment de culpabilité est mitigé, non pas par rapport aux faits, mais plutôt par rapport au regret d'avoir rencontré une connaissance de la victime. Malgré le fait d'être déjà venu en détention, les conditions de vie deviennent insupportables : « je n'accepte pas les conditions de vie, car je n'accepte pas la peine : ma place est dehors ».

Au bout de quatre mois, le tableau clinique anxio-dépressif s'assombrit et s'élargit dans la mesure où l'angoisse est de plus en plus élevée, les cauchemars apparaissent et la fatigue devient invalidante après l'intensité et la durée des troubles du sommeil.

Entre t2 et t3, il n'a reçu le soutien de sa famille que par courrier. Mais les lettres restent très irrégulières. Par ailleurs, Monsieur 1 précise que suite à la demande d'appel, les droits de visite sont retardés. Il a appris entre temps la date de jugement, ce qui lui permet de conserver un espoir de liberté.

Les émotions négatives évoquées à t2 sont toujours présentes, mais un ressentiment par rapport à la vie carcérale s'est installé avec intensité, ce qui accentue la souffrance psychique (peu de promenades, demande de travail restée sans réponses, manque d'activités, peur de vieillir en prison, anticipation de sa réinsertion après une longue peine...). Les troubles présents semblent s'apparenter à un traumatisme, portant sur l'incarcération elle-même.

Par rapport à t2, une méfiance vis-à-vis des autres détenus s'est installée : « *j'ai peur de me confier, car ça peut devenir une arme contre moi* ». Il en découle un appauvrissement relationnel.

Après quatre mois de détention, Monsieur 1 reste dans une angoisse telle que même les nouvelles extérieures deviennent également sources d'anxiété du fait d'un manque ou d'une mauvaise interprétation des informations : « *j'ai peur qu'on me cache quelque chose* ». De plus, il a de moins en moins de ressources psychologiques et financières pour affronter la situation. On peut alors s'inquiéter de l'évolution psychologique de Monsieur 1 en cas de mauvaises nouvelles de la Justice.

9.1.2 Score aux questionnaires de souffrance psychique

1. Questionnaire de souffrance psychique général

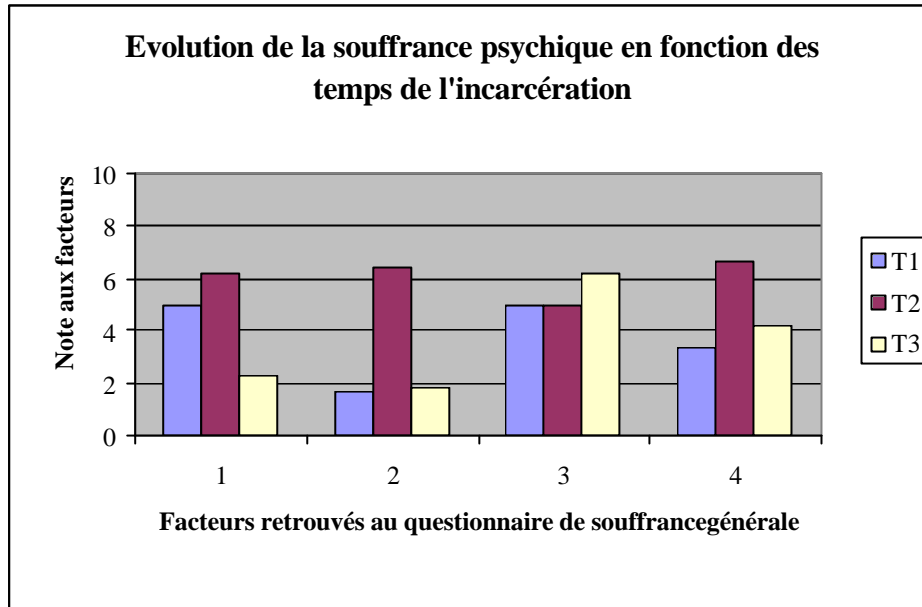


Figure 20 : Evolution de la souffrance psychique générale en fonction des temps de l'incarcération pour Monsieur 1.

2. Questionnaire de souffrance psychique spécifique à la prison

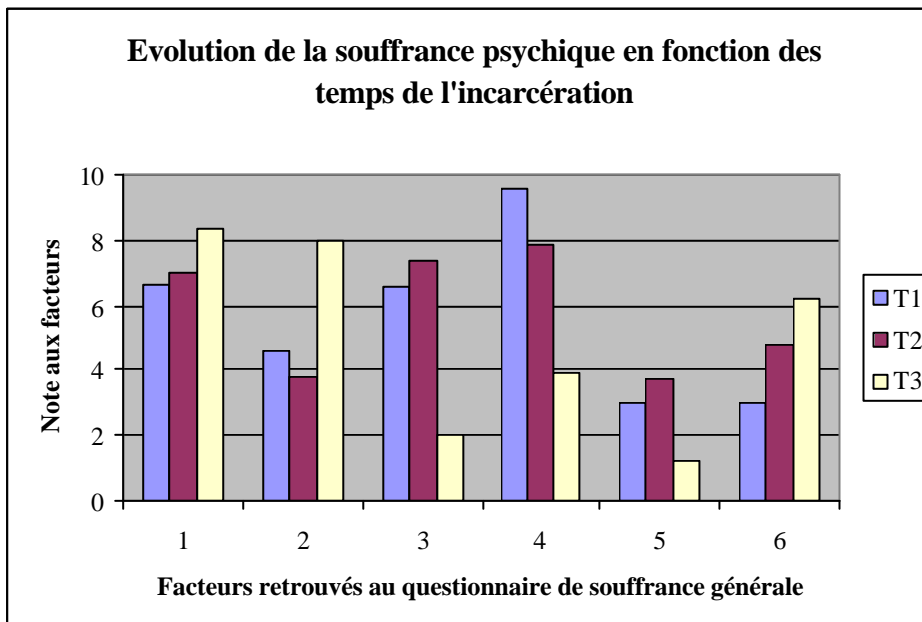


Figure 21: Evolution de la souffrance psychique en prison en fonction des temps de l'incarcération pour Monsieur 1.

3. Comparaison de la souffrance entre la population pénale interrogée et Monsieur 1

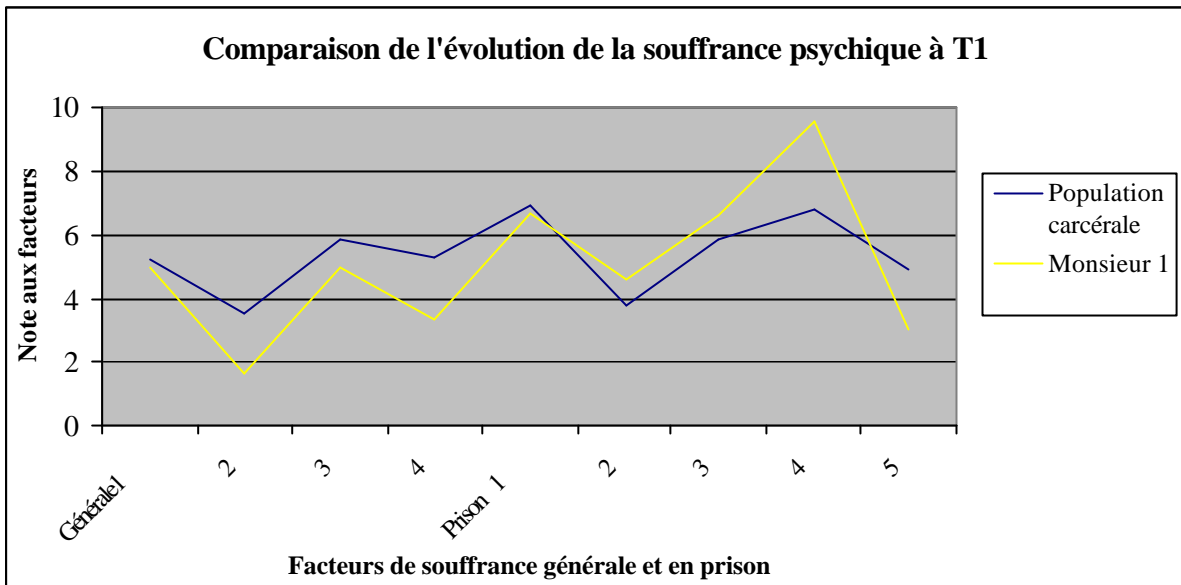


Figure 22 : Comparaison des notes aux facteurs de souffrance de Monsieur 1 avec la population carcérale à t1.

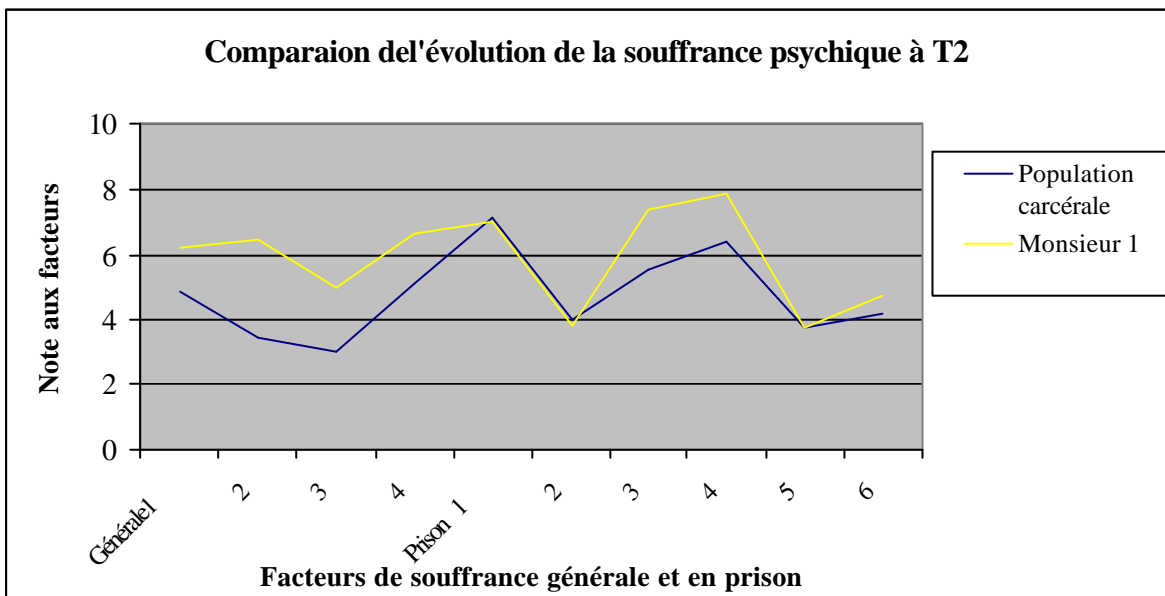


Figure 23 : Comparaison des notes aux facteurs de souffrance de Monsieur 1 avec la population carcérale à t2.

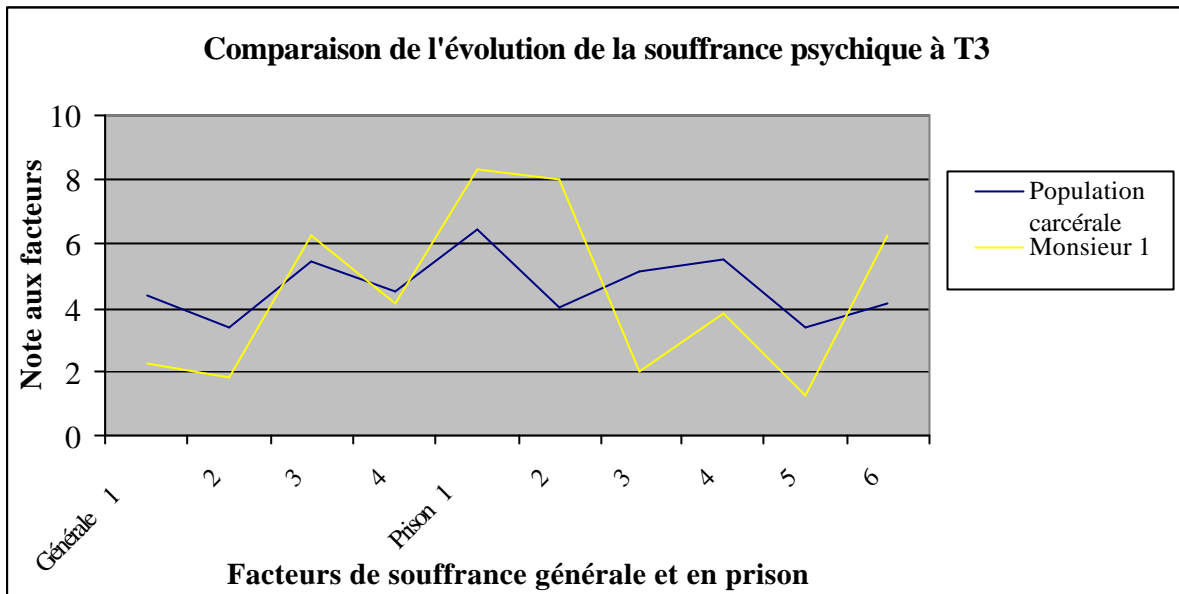


Figure 24 : Comparaison des notes aux facteurs de souffrance de Monsieur 1 avec la population carcérale à t3.

La figure 20 illustre bien la souffrance générale de Monsieur 1 à son arrivée en prison. Cette souffrance est plus aggravée à T2. Il ne voit pas positivement l'avenir. Ceci renforce son angoisse et l'apparition des troubles du sommeil. Le facteur le plus aggravant pour Monsieur 1 lors de son incarcération concerne le sentiment d'échec dans la vie (retrouvé aux trois temps de passation). Le fait de se retrouver en prison lui renvoie une image négative de lui-même. Comme nous avons pu le voir dans l'analyse de contenu, les troubles du sommeil augmentent significativement durant les quatre mois d'incarcération.

En ce qui concerne les facteurs relatifs à la prison (figure 21), la souffrance de Monsieur 1 semble s'atténuer au fur et à mesure des mois de l'incarcération. Néanmoins, pour le facteur 1, 2 et 6, Monsieur 1 souffre de plus en plus des conditions de vie en détention et les relations avec les surveillants sont de plus en plus difficiles.

Globalement, nous pouvons remarquer que, comme le montre la figure 22, Monsieur 1 est en dessous de la moyenne retrouvée aux notes de souffrance psychique générale. Cependant, la souffrance liée aux conditions de détention semble plus difficile à supporter pour Monsieur 1 que pour la population carcérale, ceci dans les quarante huit heures suivant la mise sous écrou. De plus, le pic au facteur 4 relatif à la prison montre que Monsieur 1 est très angoissé de ne pas connaître la date du jugement.

A T2 (figure 23), nous pouvons faire des observations contraires au temps T1. En effet, Monsieur 1 se situe au dessus de la moyenne de la population carcérale en ce qui concerne la souffrance psychique générale. La souffrance liée à la détention est toujours plus élevée que la

population moyenne. Néanmoins, le pic retrouvé à T2 est diminué du fait que Monsieur 1 fait appel de la décision.

A T3, Monsieur 1 a commencé à avoir des repères quant aux conditions de vie en détention. Ainsi, la souffrance liée à l’incarcération est atténuée par rapport à la population carcérale générale. Néanmoins, les relations avec les surveillants restent toujours conflictuelles. Monsieur 1 se plaint du manque d’exercices physiques.

9.2 Monsieur 2

9.2.1 Analyse de contenu

- Incarcéré pour la première fois
- En détention provisoire puis condamné et relâché
- Marié, protocole FIV en cours, travaille
- Optimisme inadapté puis effondrement dépressif avec grève de la faim

Monsieur 2 est âgé de 37 ans. Il est marié depuis 4 ans. Depuis 3 ans, le couple est suivi à l’hôpital pour effectuer une fécondation in vitro (FIV). Depuis 18 ans, Monsieur 2 est gérant d’entreprise. Avec son épouse, ils étaient sur le point d’acquérir une maison; ils avaient d’ailleurs fait un premier versement. Ils logent dans la métropole lilloise.

En ce qui concerne les antécédents médicaux et psychologiques, Monsieur 2 a présenté, quelques temps après la création de son entreprise un syndrome de burn-out (épuisement professionnel avec des symptômes de troubles anxio-dépressifs). Ce syndrome a donné lieu à une consultation médicale et aujourd’hui, son traitement à base de vitamines et de magnésium est toujours d’actualité. Dans le cadre du protocole FIV (qui aboutit à l’injection d’embryons dans l’utérus de la mère), le couple était suivi par une équipe médico-psychologique par des entretiens quasi-quotidiens. Monsieur 2 ne souffre d’aucune addiction à son entrée en détention.

Au niveau pénal, Monsieur 2 est primo- incarcéré et n’est pas connu des services judiciaires, il est actuellement condamné à une peine de deux ans pour travail dissimulé d’une personne n’ayant pas le droit de résider en France. Il ne s’est pas rendu au jugement, devant se rendre au moment de la convocation à un de ses rendez-vous médicaux hebdomadaires ; il avait d’ailleurs fourni un justificatif, mais le tribunal avait choisi de le juger par défaut.

Au premier entretien, Monsieur 2 nous indique avoir totalement confiance en la Justice, il vit cette incarcération comme une surprise et pas seulement comme un choc, car il s'attendait uniquement à devoir payer une amende. Voulant s'expliquer sur les intentions et les conséquences de cette embauche, il fait appel.

Monsieur 2 présente une manière inhabituelle de réagir face à cette incarcération. Il affiche un optimisme exacerbé par rapport à la situation et nie la gravité de la réalité, pour autant sans idées délirantes. Par exemple, la détention ne représente qu'une expérience qu'il considère comme une sorte de stage dans un hôtel où il se doit, utilisant sa force de caractère, aider les autres.

Malgré le fait qu'il imagine rester très peu de temps en détention, il s'inquiète pour sa femme qui est de nature très angoissée et qu'il a l'habitude de protéger par rapport au monde extérieur. De plus, cette inquiétude se situe également au niveau professionnel. En effet, étant gérant d'entreprise, il anticipe les problèmes en ce qui concerne son affaire et ses employés.

Au deuxième entretien, monsieur 2 ne s'inquiète pas outre-mesure, de ne pas avoir de nouvelles de la Justice, même s'il espérait en avoir le plus tôt possible. Monsieur 2 se décrit comme « *quelqu'un d'optimiste et ayant toujours le moral* ». Le moral est d'ailleurs préservé, dit-il, grâce aux nombreux courriers échangés avec son épouse. Cependant, il a hâte de commencer les parloirs et est très déçu de ne pas avoir pu, à cause des événements, acquérir leur maison. Par conséquent, à la date d'expiration du préavis dans leur ancien logement, sa femme a été obligée de retourner vivre chez ses parents.

En ce qui concerne la vie carcérale, Monsieur 2 a une bonne entente générale aussi bien avec les surveillants que les détenus, et précise d'ailleurs « *manier beaucoup l'humour afin de remonter le moral des autres* ». Il se sent tout de même en décalage avec les autres car il est, affirme-t-il, tout à fait étranger à ce milieu. Pour donner un sens à sa détention et retrouver un sentiment d'utilité, Monsieur 2 a envie d'aider les autres, d'être à leur écoute. Par exemple, il s'est proposé d'occuper le poste de bibliothécaire afin d'être en contact avec les autres. Les sentiments d'injustice et de colère sont présents malgré son adaptation apparente.

Quelques temps après le deuxième entretien, Monsieur 2 a sollicité par courriers la psychologue chargée de recherche suite à l'annonce de mauvaises nouvelles. En effet, le jugement d'appel a confirmé sa première peine ; ce qui bouleverse Monsieur 2 d'autant plus qu'il vient d'apprendre au parloir que sa femme a perdu le bébé. A partir de ce moment, Monsieur 2 passe d'un extrême à l'autre au niveau psychologique dans la mesure où son optimisme des premières semaines d'incarcération laisse place à un effondrement dépressif.

Monsieur 2 décide alors de prouver par n'importe quel moyen son innocence. Il fait une grève de la faim tout en refusant de voir les services médicaux, d'aller en promenade, d'assurer son poste de bibliothécaire : il reste donc en permanence seul en cellule. Il décide même d'arrêter les parloirs avec sa femme pour la préserver : « *je ne veux pas qu'elle s'angoisse en me voyant comme ça, amaigri, déprimé, agressif.* ». Le seul moyen pour lui de prouver son innocence, d'être actif et de sentir mieux est d'écrire chaque jour au Procureur de la République en argumentant un à un les éléments du dossier pendant vingt et un jours. A partir de ce moment, il prend l'initiative de demander un suivi psychologique. On apprendra par la suite qu'il a perdu environ 25 kilos.

Monsieur 2 a été ensuite revu au bout de quatre mois d'incarcération. Il vient alors d'apprendre que son dossier va être réexaminé. Il reprend espoir et arrête alors sa grève de la faim. A partir de ce moment là, il accepte son poste de bibliothécaire, revoit sa femme et ses parents au parloir. Il relativise sa situation judiciaire et pense sortir d'ici peu ; il a désormais l'énergie de se concentrer sur les problèmes personnels (perte du logement et du bébé) et réfléchit sur les démarches à effectuer pour obtenir réparation de sa détention.

En quatre mois d'incarcération, Monsieur 2 a connu différentes étapes extrêmes, mais qui ne l'ont jamais empêché de se battre grâce à sa force de caractère et sa conviction en un monde juste où les innocents ne doivent pas rester en prison. Un changement profond de sa vision de la vie est apparu ; il n'a plus confiance en la Justice, se sent plus égoïste et veut mettre désormais au premier plan sa vie personnelle et familiale plutôt que professionnelle.

Monsieur 2 est sorti de la maison d'arrêt après cinq mois de détention.

9.2.2 Score aux questionnaires de souffrance psychique

1. Questionnaire de souffrance psychique général

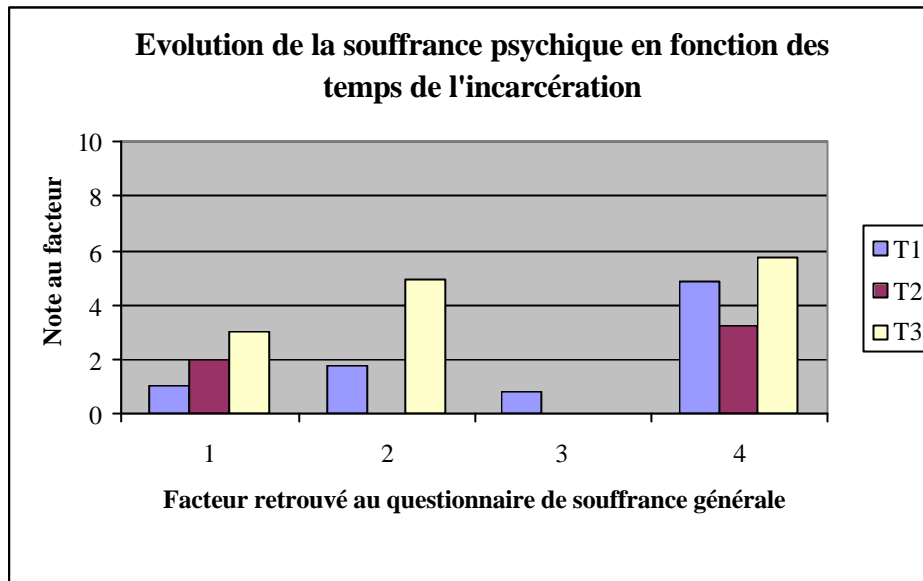


Figure 25 : Evolution de la souffrance psychique générale en fonction des temps de l'incarcération pour Monsieur 2.

2. Questionnaire de souffrance psychique spécifique à la prison

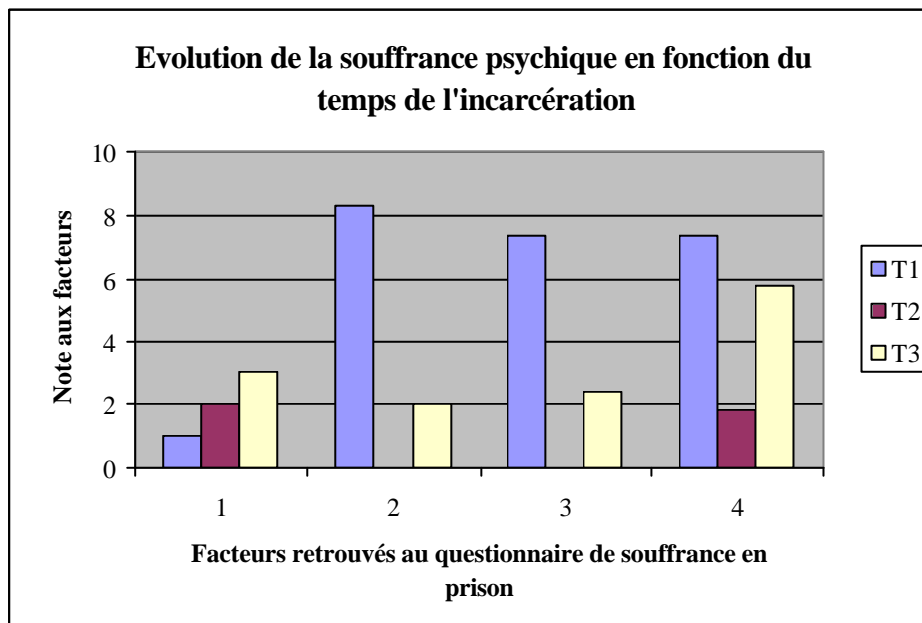


Figure 26 : Evolution de la souffrance psychique générale en fonction des temps de l'incarcération pour Monsieur 2.

3. Comparaison de la souffrance entre la population pénale et Monsieur 2

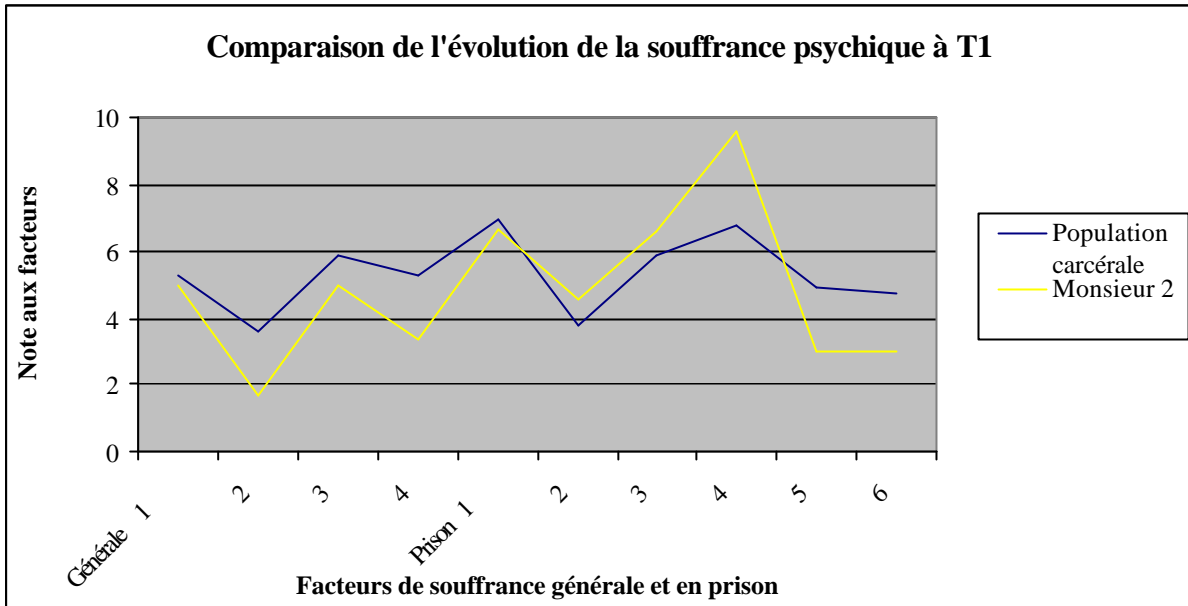


Figure 27 : Comparaison des notes aux facteurs de souffrance de Monsieur 2 avec la population carcérale à t1.

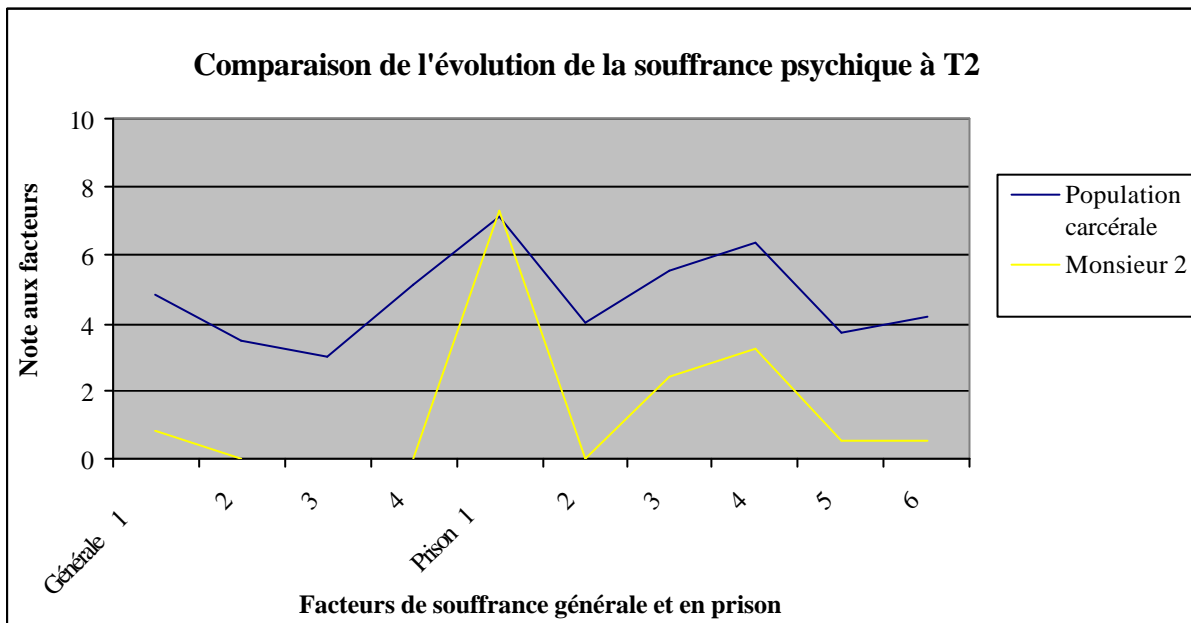


Figure 28 : Comparaison des notes aux facteurs de souffrance de Monsieur 2 avec la population carcérale à t2.

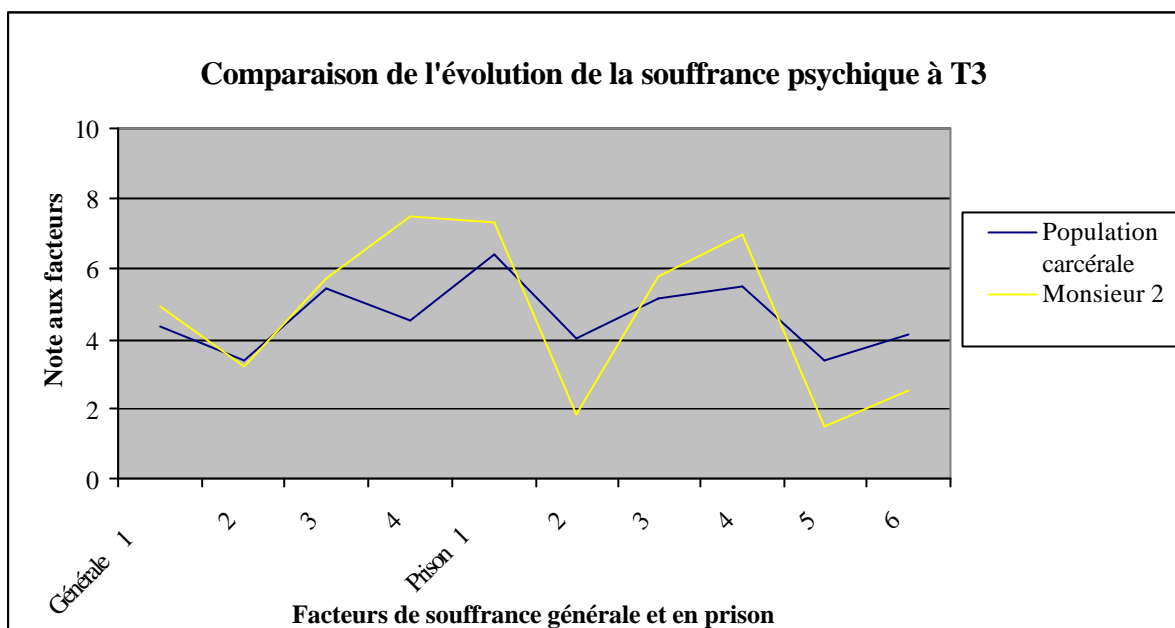


Figure 29 : Comparaison des notes aux facteurs de souffrance de Monsieur 2 avec la population carcérale à t3.

Les résultats (présentés figure 25) au questionnaire de souffrance psychique générale illustrent bien notre analyse de contenu. Ce qui persiste le plus lors de sa détention sont les troubles du sommeil. La souffrance de Monsieur 2 est grandissante lors des trois temps de passation avec un ressenti négatif de lui-même important à T3.

Nous pouvons remarquer une difficulté d'adaptation aux conditions de détention durant les quarante huit heures suivant la mise sous écrou (figure 26). Néanmoins, Monsieur 2 fait preuve d'intégration rapide. A T2, Monsieur 2 reste très optimiste.

Monsieur 2 a obtenu des notes aux facteurs de souffrance psychique inférieures à celles obtenues par la population carcérale générale. Il présente néanmoins une angoisse accrue en raison de la méconnaissance du milieu carcéral et de ses conditions de vie.

La figure 28 illustre bien le fait que Monsieur 2 ne présente pas de troubles apparents quant au vécu de sa première incarcération. En effet, comme nous l'avons souligné dans l'analyse de contenu, Monsieur 2 reste très confiant, même après trois semaines, quant à la décision de la justice. Il commence à prendre ses repères. La souffrance liée à la détention diminue considérablement par rapport à T1.

Après quatre mois d'incarcération, monsieur 2 se situe au dessus de la moyenne de la population carcérale. Il a vécu une période difficile, notamment en raison de la lenteur de la Justice et de ses propres problèmes familiaux.

9.3 Monsieur 3

9.3.1 Analyse de contenu

- Personne incarcérée pour la première fois
- En détention provisoire
- Marié, deux enfants, travaille
- Troubles dépressifs constants depuis l'écrou

Monsieur 3 a 39 ans. Il est marié, a deux enfants à charge de 10 et 13 ans. Depuis quelques années, il cumule deux emplois : intérimaire dans un magasin et responsable videur dans une boîte de nuit. Auparavant il s'est engagé pendant onze ans dans l'Armée ; il a d'ailleurs été décoré suite à sa participation volontaire à la guerre du Golf et celle du Kosovo. Son domicile familial se situe dans le Pas-de-Calais. Au niveau médico-psychologique, Monsieur 3 ne présente aucun antécédent.

Monsieur 3 est en mandat de dépôt d'un an, en procédure criminelle pour vol à mains armées et séquestration. Il refuse le motif d'incarcération. En effet, il dit ne pas avoir été présent sur les lieux du vol. Il prétend avoir passé la soirée avec un ami, qui a refusé de confirmer son alibi à la police. Monsieur 3 n'était pas connu des services judiciaires avant cette affaire.

Dès l'écrou, sa première réaction est d'être très anxieux pour son entourage ; d'autant plus que son fils souffre régulièrement de crises d'angoisse en son absence. De plus, au fur et à mesure de l'entretien, les peurs et les craintes se renforcent à l'idée d'être enfermé. Au niveau professionnel, Monsieur 3 a conscience d'avoir perdu ses emplois, il décide de ne plus travailler dans le milieu de la nuit à la sortie de prison. Il reste tout de même confiant pour une embauche future. Au niveau du logement, il est locataire. Ce qui représente une source d'inquiétude supplémentaire, car le loyer était payé grâce à ses salaires. Sa femme ne travaillant pas, il se demande comment elle va gérer le foyer. Ses projets d'achat de maison sont d'ailleurs remis en cause.

Lors du deuxième entretien, Monsieur 3 reste très anxieux et déprimé. Il présente de graves troubles du sommeil, mais il refuse tout traitement médical. Les craintes à l'égard de l'enfermement s'élargissent dans la mesure où cet environnement lui semble hostile : *« je préfère rester seul en cellule car j'ai peur d'attraper des maladies, de devenir fou, de rencontrer des*

personnes du milieu de la nuit, c'est-à-dire des anciens clients recalés à l'entrée de la boîte de nuit, qui pourraient avoir des réactions violentes vis-à-vis de moi ».

Il se sent en décalage avec les autres détenus, surtout les personnes réincarcérées qui lui semblent plus adaptés à ce milieu.

Il ressent un épuisement psychique et physique intense. Il éprouve également un sentiment partagé entre la culpabilité, la honte et la frustration par rapport à sa famille : *« je me sens coupable d'avoir été obligé d'abandonner ma famille. J'aimerais expliquer à mes enfants ce qui s'est réellement passé pour les rassurer »*. Ce qui le met le plus en colère c'est d'abord le manque de soutien et d'honnêteté de l'ami avec qui il avait passé la soirée, ensuite l'absence de son avocat commis d'office le jour de l'audience.

Rapidement, il voit sa famille au parloir, mais il souffre d'une ambivalence dans le sens où il lui est insupportable de la quitter au bout d'une demi-heure. De plus, les conditions de visite ne sont pas facilitées par la distance entre le domicile et la prison, mais également par les coûts que cela engendre.

Au troisième entretien de recherche, il n'y a pas d'évolution des troubles anxio-dépressifs, mais la manière d'y faire face change : *« je fais très attention à rester propre, en me lavant les mains dix fois par jour, en nettoyant très souvent ma cellule pour éviter les maladies »*. L'inquiétude pour la famille est d'autant plus présente face à l'accroissement des problèmes financiers liés à son incarcération.

Monsieur 3 revendique son innocence, il n'a plus confiance en la Justice et ne comprend pas que la détention provisoire soit si courante alors qu'elle ne devrait être qu'une exception.

En résumé, au bout de quatre mois d'incarcération, le choc carcéral a évolué vers une dépression majeure constante. Cependant, Monsieur 3 a fait le choix de ne pas être suivi par le service médico-psychologique régional.

9.3.2 Score aux questionnaires de souffrance psychique

1. Questionnaire de souffrance psychique général

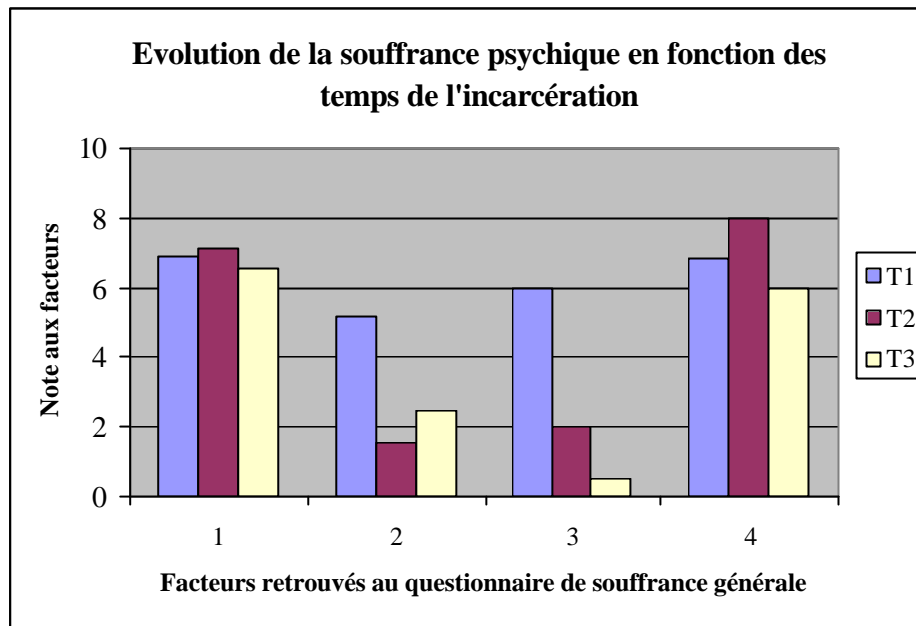


Figure 30 : Evolution de la souffrance psychique générale en fonction des temps de l'incarcération pour Monsieur 3.

2. Questionnaire de souffrance psychique spécifique à la prison

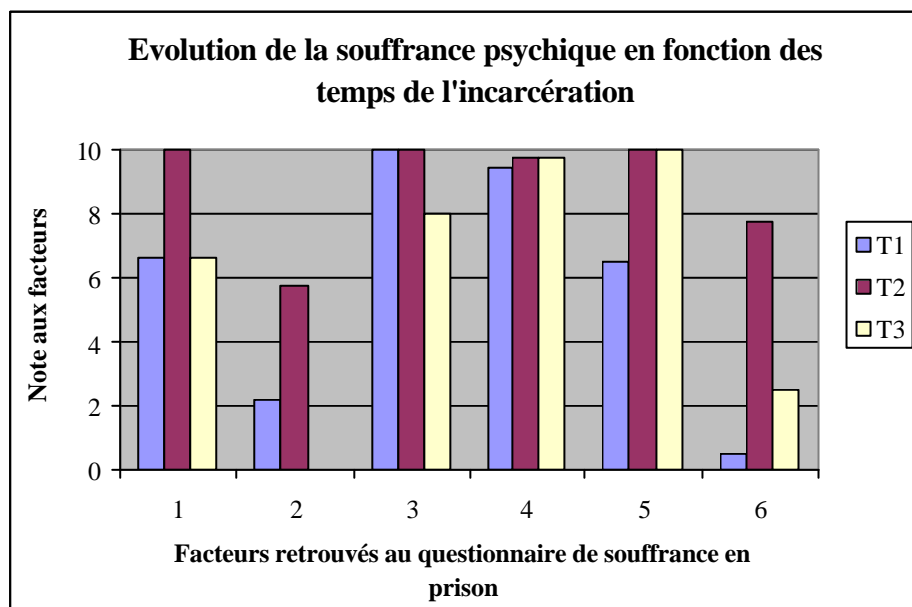


Figure 31 : Evolution de la souffrance psychique en prison en fonction des temps de l'incarcération pour Monsieur 3.

3. Comparaison de la souffrance entre la population pénale interrogée et Monsieur 3

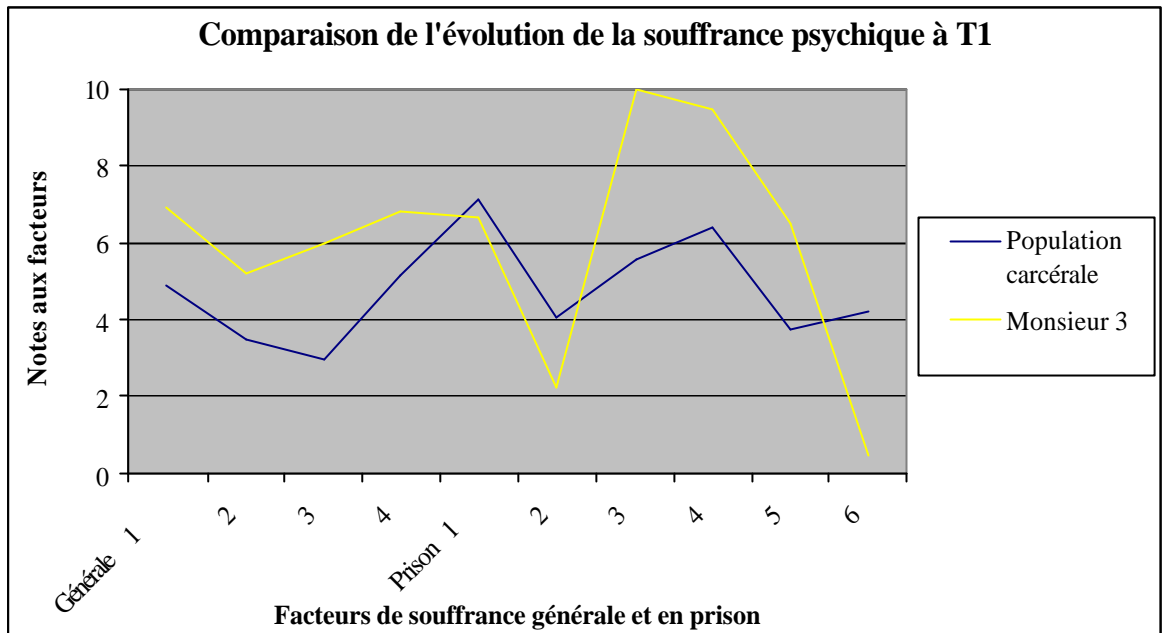


Figure 32 : Comparaison des notes aux facteurs de souffrance de Monsieur 3 avec la population carcérale à t1.

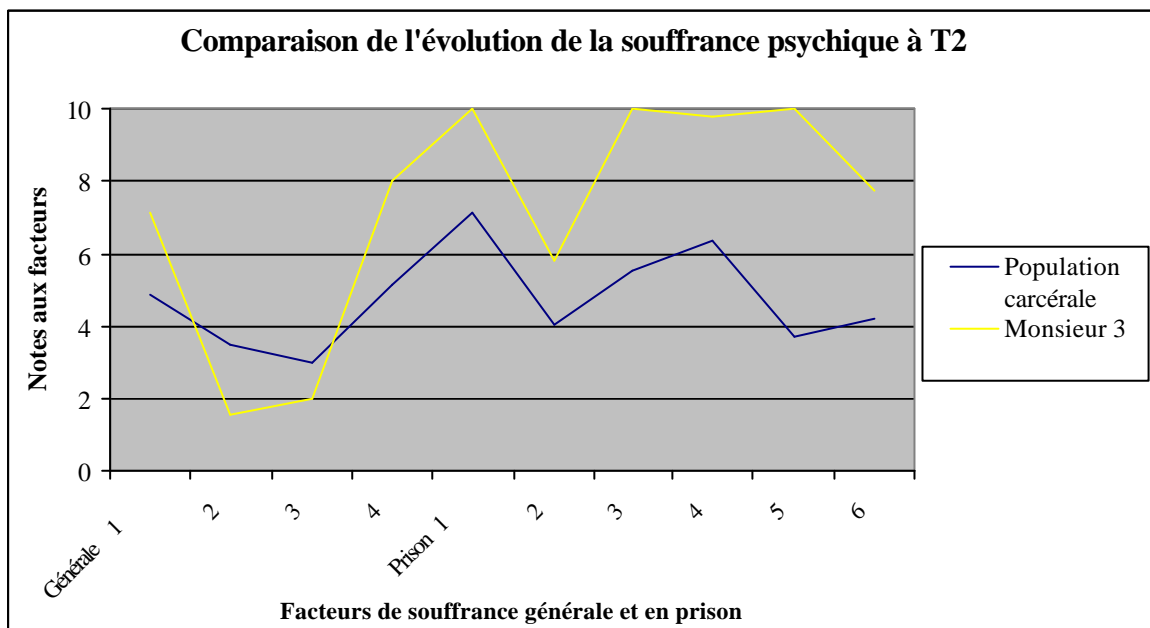


Figure 33 : Comparaison des notes aux facteurs de souffrance de Monsieur 3 avec la population carcérale à t2.

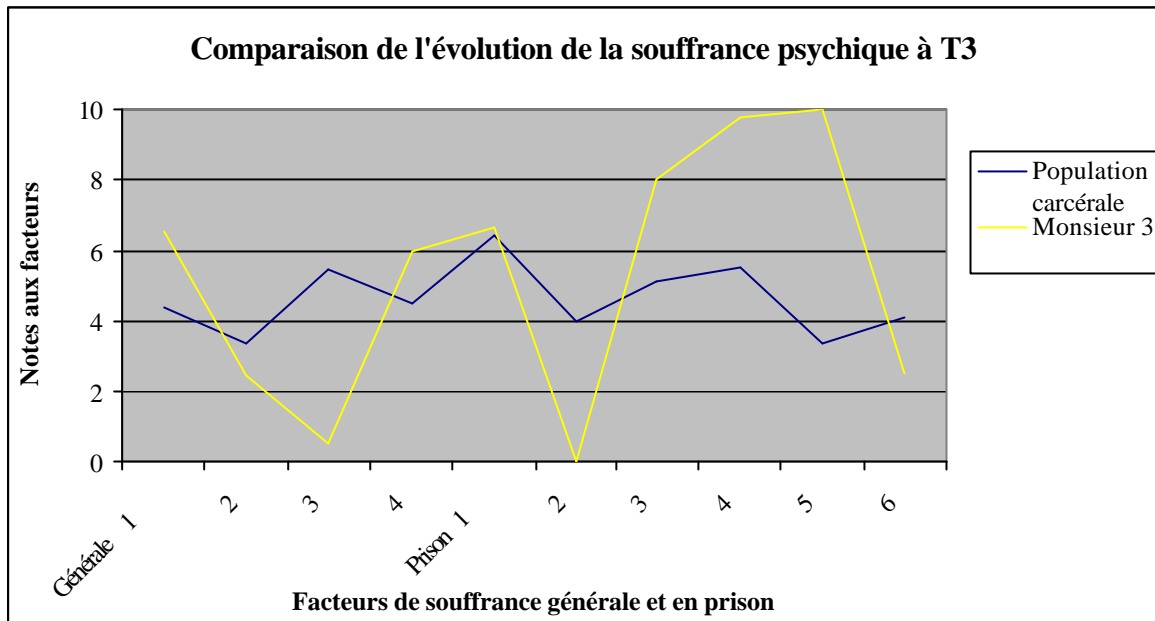


Figure 34 : Comparaison des notes aux facteurs de souffrance de Monsieur 3 avec la population carcérale à t3.

Au vu des résultats (figure 30), il semble que la souffrance psychique générale reste bien présente aux trois temps de passation avec une présence constante de troubles du sommeil.

Nous pouvons constater que, comme le montre la figure 31, le milieu carcéral représente une source abondante d'inquiétude pour Monsieur 3, dont l'angoisse ne diminue pas au fur et à mesure de l'incarcération.

Monsieur 3 se situe largement au dessus de la moyenne des notes obtenues aux facteurs, à l'exception du facteur 2 relatif à la prison. Cette incarcération se manifeste tout d'abord par une anxiété généralisée, dont les causes sont autant psychologiques que matérielles.

Durant les trois semaines de l'incarcération, l'angoisse de Monsieur 3 se caractérise principalement par la présence de troubles du sommeil (figure 32). Les conditions de détention s'avèrent de plus en plus difficile à vivre pour ce Monsieur.

Après quatre mois d'incarcération (figure 34), Monsieur 3 garde une image positive de lui-même et de bonnes relations avec les surveillants. Ce qui atténue légèrement sa souffrance, retrouvée dans la plupart des facteurs spécifiques ou non à la prison.

9.4 Monsieur 4

9.4.1 Analyse de contenu

- Personne déjà venue en prison
- En détention provisoire puis relâché
- En concubinage, un enfant, travaille
- Inquiétudes, angoisse avec syndrome dépressif

Monsieur 4 est âgé de 29 ans et vit en concubinage depuis trois ans. Il a une petite fille de cinq ans d'une première union, qui vit avec sa mère. Il ne voit pas souvent son enfant à cause de difficultés relationnelles avec la maman. Il travaille à plein temps dans l'entreprise familiale de restauration rapide.

Au niveau médico-psychologique, Monsieur 4 a souffert d'un traumatisme crânien huit mois avant son incarcération. De ce fait, il reçoit des soins réguliers au Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU) de Lille, pour des problèmes mnésiques et des vertiges. Une intervention chirurgicale est prévue, mais n'a pas pu être réalisée du fait de l'incarcération. Un traitement hypnotique lui est prescrit par le CHRU et celui-ci est renouvelé par l'équipe du SMPR. En parallèle au traitement médical, Monsieur 4 était suivi à l'extérieur par un psychologue. Monsieur 4 a un usage quotidien d'alcool sans pour autant présenter de signes de sevrage à son incarcération.

Par rapport à sa situation pénale, il est en mandat de dépôt de un an pour vol à mains armées. Il revendique son innocence en expliquant qu'on lui a volé un casque de moto - vol non déclaré à la police - qui a servi pour un braquage.

Lors de cet entretien, la première réaction est un sentiment de colère et de révolte contre la Justice. Il s'inquiète pour sa relation amoureuse, et ses projets de vie sont remis en cause aussi bien au niveau professionnel que familial. De même, il se demande si l'opération chirurgicale peut être maintenue et si les soins sont de même qualité que dehors.

Dans le passé, Monsieur 4 a été incarcéré un mois en tant que jeune majeur pour une bagarre. Aujourd'hui, il n'a tout de même pas l'impression de connaître le milieu carcéral.

Au deuxième entretien, Monsieur 4 reste anxieux, surtout par le fait qu'il n'a pas de nouvelles de la Justice ni de son avocat. Des troubles du sommeil sont apparus. Il n'est cependant pas déprimé, car, dit-il, sa souffrance est atténuée par les nombreux parloirs – autorisés rapidement par rapport aux autres détenus- et par les courriers et les bonnes nouvelles

de l'extérieur. Le soutien de sa femme le rassure sur l'évolution de sa relation amoureuse. Il n'est pas demandeur de soutien psychologique. Pour l'instant, tout se passe bien avec son codétenu. Il fait une demande de formation, mais s'inquiète de devoir changer de cellule et donc de codétenu si elle est acceptée. Il n'a d'ailleurs pas une bonne image des autres détenus : « *Je me méfie car ce sont des toxicos, des drogués, des délinquants. Je ne parle qu'aux gens cultivés et drôles comme moi. Les gens ici racontent toujours leurs problèmes* ». Par ailleurs, sa relation avec les surveillants est correcte.

Pour lui, l'environnement est indigne. Il est choqué de l'hygiène des locaux malgré l'ouverture récente de l'établissement pénitentiaire.

Ce qui ressort de cet entretien, c'est un sentiment de culpabilité, non pas par rapport à l'accusation mais plutôt à cause du regret de ne pas avoir porté plainte pour le vol de son casque. Ce sentiment s'accompagne de colère : « si j'avais porté plainte, on n'en serait pas là, je n'aurais pas fait souffrir comme ça ma famille et ma belle-famille. » Il trouve que ce qui lui arrive n'est pas juste, mais garde espoir d'être reconnu innocent.

Au bout de quatre mois, les troubles du sommeil sont encore présents malgré une prescription de traitement hypnotique. C'est pourquoi, une fatigue s'installe progressivement. Il reste angoissé et un syndrome dépressif s'est installé, qui serait en lien, selon lui, avec une inquiétude grandissante par rapport à sa santé. En effet, il est sûr désormais de ne pas pouvoir être opéré comme prévu. Les maux de tête sont de plus en plus fréquents et intenses. De ce fait, il a peur des conséquences liées à son accident passé. Il est vrai qu'une opération de ce type est fastidieuse à organiser lorsque le patient est incarcéré. Une suspension de peine pour la faciliter n'est pas sans inconvénient, notamment en ce qui concerne le risque de report de sa sortie définitive.

Les courriers, les parloirs sont toujours des facteurs atténuant sa souffrance. De même, les activités telles que le sport et l'école lui permettent de s'évader mentalement de la réalité carcérale.

Au niveau judiciaire, les contacts avec son avocat le mettent en confiance quant à l'éventualité d'une sortie proche. Malgré le refus d'une première demande de liberté provisoire, l'avocat, qui compte faire appel de cette décision, est confiant pour obtenir gain de cause.

En ce qui concerne ses relations aux autres, il reste très méfiant et distant envers les autres détenus. D'ailleurs, il va peu en promenade pour rester à l'écart : *« ils me font peur, je n'aime pas ces gens, ce sont des zombis »*.

Une des différences qui apparaît par rapport aux deux premiers entretiens, c'est un sentiment de frustration douloureux dans la mesure où il essaie de contrôler ses émotions et ses pulsions à l'égard des autres, par peur de représailles et de procédures disciplinaires : *« j'ai envie d'envoyer balader tout le monde mais je sais qu'il ne faut pas sinon c'est le QD »*.

Durant son incarcération, Monsieur 4 reste dans une angoisse liée à sa santé et les relations entre détenus ne s'améliorent pas. Ce qui provoque un syndrome dépressif au fur et à mesure de la détention provisoire. Son mandat de dépôt n'a pas été renouvelé puisque quatre mois après, il a été relaxé.

9.4.2 Score aux questionnaires de souffrance psychique

1. Questionnaire de souffrance psychique général

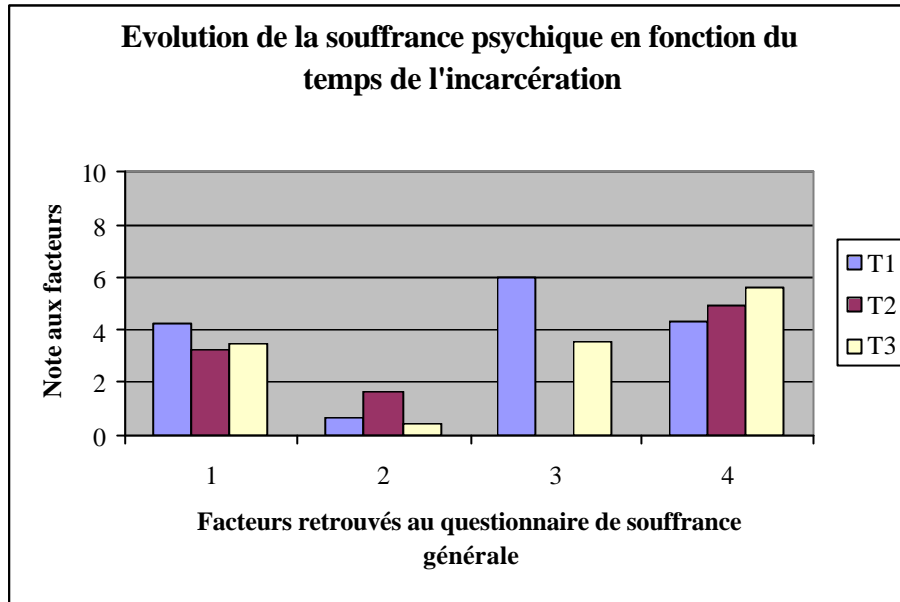


Figure 35 : Evolution de la souffrance psychique générale en fonction des temps de l'incarcération pour Monsieur 4.

2. Questionnaire de souffrance psychique spécifique à la prison

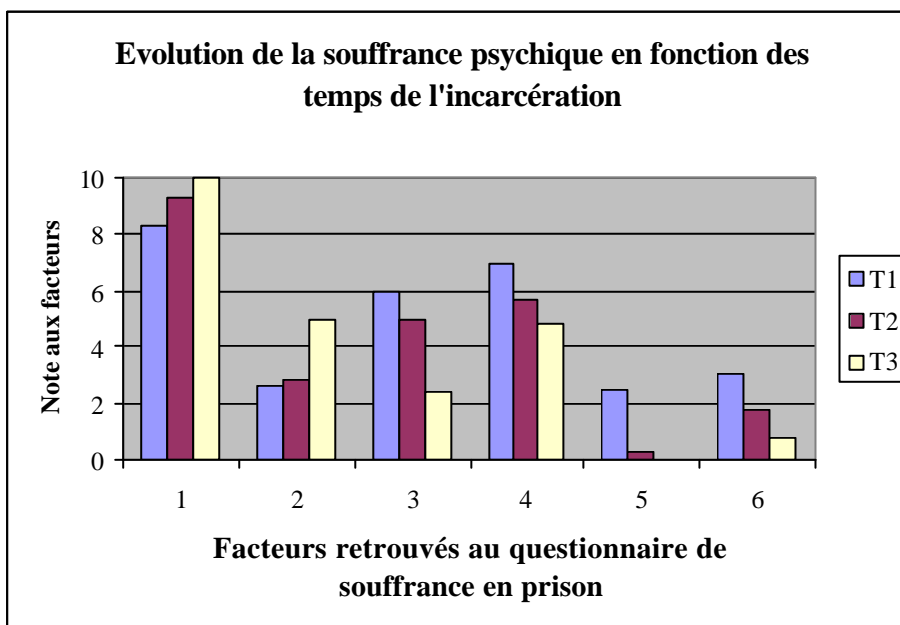


Figure 36 : Evolution de la souffrance psychique en prison en fonction des temps de l'incarcération pour Monsieur 4.

3. Comparaison de la souffrance entre la population pénale interrogée et Monsieur

4

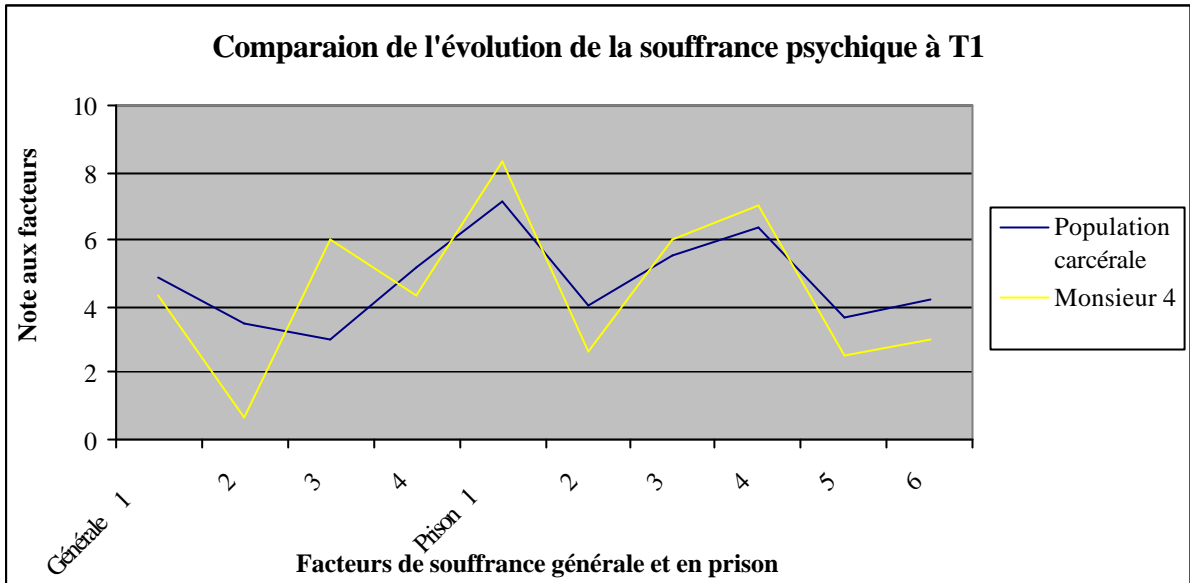


Figure 37 : Comparaison des notes aux facteurs de souffrance de Monsieur 4 avec la population carcérale à t1.

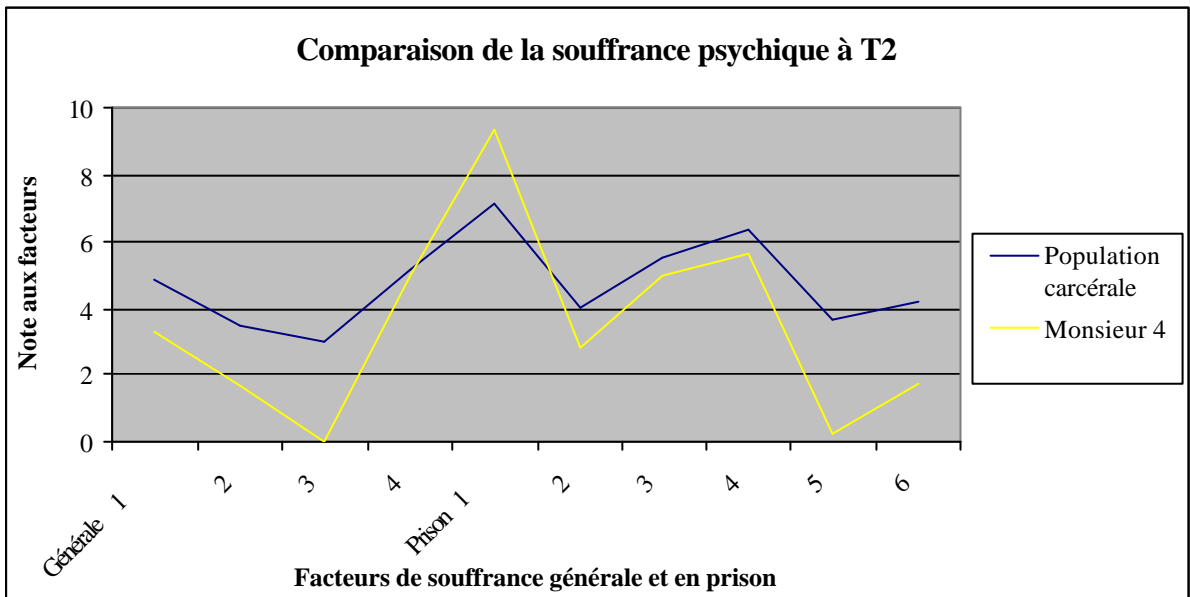


Figure 38 : Comparaison des notes aux facteurs de souffrance de Monsieur 4 avec la population carcérale à t2.

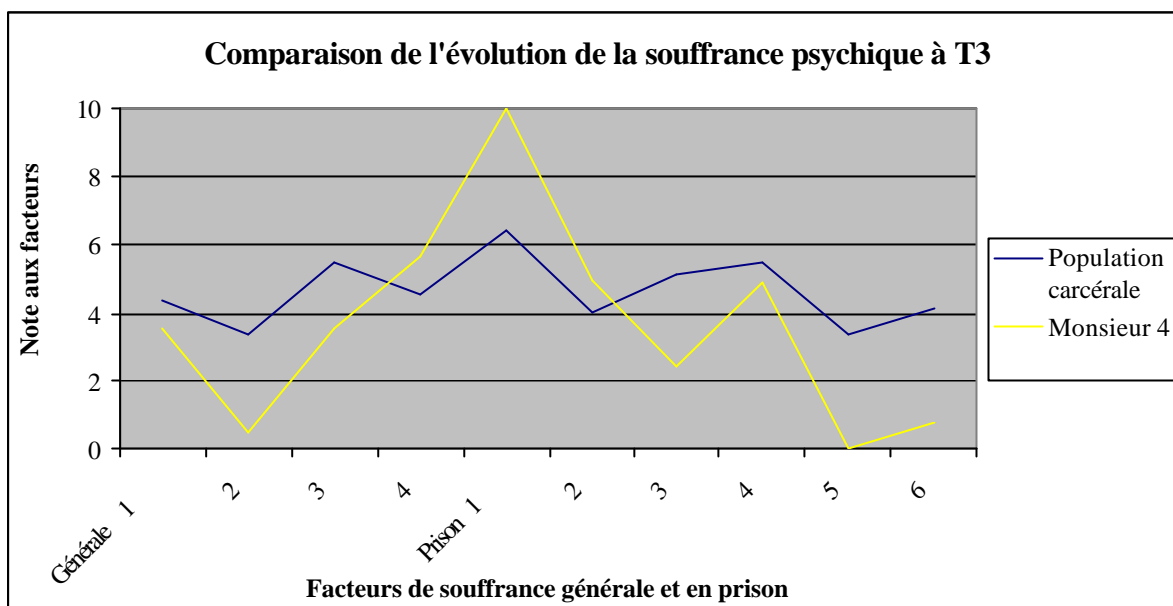


Figure 39 : Comparaison des notes aux facteurs de souffrance de Monsieur 4 avec la population carcérale à t3.

Au vu de la figure 35, les facteurs 1 et 4 de souffrance générale sont bien représentés avec une légère évolution pour les troubles du sommeil. Le sentiment d'échec dans la vie est retrouvé dès les premières heures d'incarcération et réapparaît au bout de quatre mois.

Le facteur lié à la contrainte physique est bien représenté chez Monsieur 4 durant les quatre mois de son incarcération. Les conditions de vie en détention sont pour lui une source d'angoisse, même si les relations avec les autres détenus ne semblent pas le faire souffrir davantage.

Après l'écrou (figure 37), Monsieur 4 se situe plus ou moins au même niveau de souffrance psychique que la population carcérale. Néanmoins, cette détention implique une vision de la vie pessimiste.

A T2 (figure 39), les résultats au questionnaire de souffrance de Monsieur 4 montre une baisse par rapport à la population carcérale générale. Le manque d'exercice physique se fait toujours ressentir au bout de trois semaines d'incarcération.

A T3, le profil de Monsieur 4 correspond à la souffrance psychique retrouvée à T2. Il n'y a pas d'évolution quant aux résultats des notes aux facteurs.

9.5 Monsieur 5

9.5.1 Analyse de contenu

- Participant revenu en prison
- Détention provisoire
- Célibataire, sans enfant, travaille
- Sentiment d'injustice et colère par rapport au motif d'incarcération qui s'intensifient à l'épreuve des conditions d'incarcération

Monsieur 5 a 21 ans, il est célibataire et n'a pas d'enfants. Il travaille comme mécanicien. Il vit actuellement chez sa sœur aînée dans la région lilloise.

Au niveau médico-psychologique, Monsieur 5 présente une addiction au cannabis. Cette consommation est d'ailleurs maintenue au sein de la prison. Il a été suivi jusqu'à sa majorité par un éducateur pour des problèmes de délinquance (suivi qu'il ne souhaite pas continuer au sein de la maison d'arrêt).

Au niveau pénal, Monsieur 5 est incarcéré pour délit de fuite et refus d'obtempérer. Il n'accepte pas le motif d'incarcération, car la voiture dont le numéro d'immatriculation a été relevé, ne lui appartenait plus au moment des faits. Monsieur 5 a déjà été incarcéré dans le passé pour des motifs du même ordre. Il nous explique avoir subi une erreur judiciaire en faisant de la détention provisoire pour un fait qu'il n'avait pas commis. Il a d'ailleurs demandé réparation et touché une indemnité par rapport aux préjudices moral et matériel.

Au premier entretien, Monsieur 5 fait état de sa déception et de son dégoût de rater à nouveau certains événements : *« je ne pourrai pas partir voir ma mère dans le sud comme c'était prévu depuis longtemps, je vais louper l'anniversaire de ma sœur et je devais commencer une formation »*. Cela s'ajoute à un sentiment de colère envers la personne qu'il pense responsable de son retour en prison.

Au bout de vingt et un jours, le moral est assez bon grâce au soutien de ses amis et de sa famille, qui lui écrivent. Les seules plaintes concernent des troubles du sommeil qu'il attribue à une baisse de sa consommation de cannabis et à l'ennui : *« je suis fatigué à ne rien faire »*.

Les émotions qui transparaissent de l'entretien sont toujours de la colère et le sentiment d'injustice. Il explique que la prochaine incarcération sera réellement justifiée car elle reflètera un véritable délit qu'il aura commis dans un esprit de vengeance : *« ça fait deux fois que je fais de la prison pour rien, en sortant je ferai un gros coup et là, l'incarcération sera méritée »*. Au

niveau des relations avec ses codétenus, ça se passe bien, car il se dit respecté par tout le monde. Pour le moment, il ignore les remarques des surveillants, mais s'attend tout de même à craquer.

Au bout de quatre mois, l'entretien se déroule au Quartier d'Isolement (QI). Son inquiétude à l'égard des surveillants s'est justifiée. Il a eu une altercation avec deux d'entre eux, ayant été excédé, dit-il par une accumulation d'insultes. L'administration pénitentiaire le fait donc passer au prétoire où il est condamné à une peine de 45 jours au Quartier Disciplinaire (QD). Au bout d'une semaine, le médecin psychiatre a pris la décision d'une levée de QD. Il sera placé au QI. Les conditions de détention sont «*plus souples*» au QI dans la mesure où les parloirs sont maintenus, les promenades sont en commun avec les autres détenus du QI, le détenu a droit à la télévision et peut pratiquer une activité sportive. En somme, la personne se sent moins seule et l'ennui peut être moins intense qu'au QD.

Les sentiments négatifs présents à T2 sont exacerbés depuis son placement au QD. L'esprit de vengeance augmente, il se sent sous pression. De plus, le manque de tabac accroît son stress. Son état psychologique est inquiétant, car il a des plans de vengeance, notamment envers les surveillants. Il semble ne plus avoir de limites et est prêt à faire justice lui-même tout en ayant conscience des conséquences. Il nous apprend aussi que l'incident avec les surveillants s'est déroulé peu après son jugement (il a été condamné à un an). Il ne souhaite pour autant pas faire appel, car il a peur d'être condamné à une peine plus lourde, à cause de ses antécédents judiciaires.

En résumé, la colère s'accroît au fur et à mesure de l'incarcération. La souffrance est de plus en plus intolérable. Les surveillants deviennent les boucs émissaires, pour conjurer ce sentiment d'injustice profond. Ce sont des idées de vengeance et de la violence qui ressort de l'incarcération. Il n'a plus confiance en la Justice (il renonce à son appel) mais veut faire justice lui-même.

9.5.2 Score aux questionnaires de souffrance psychique

1. Questionnaire de souffrance psychique général

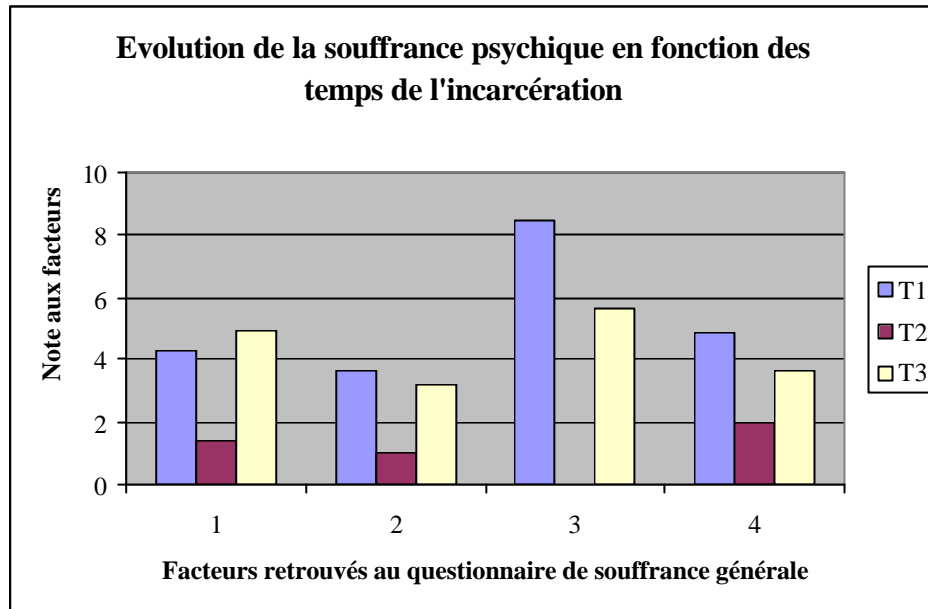


Figure 40 : Evolution de la souffrance psychique générale en fonction des temps de l'incarcération pour Monsieur 5.

2. Questionnaire de souffrance psychique spécifique à la prison

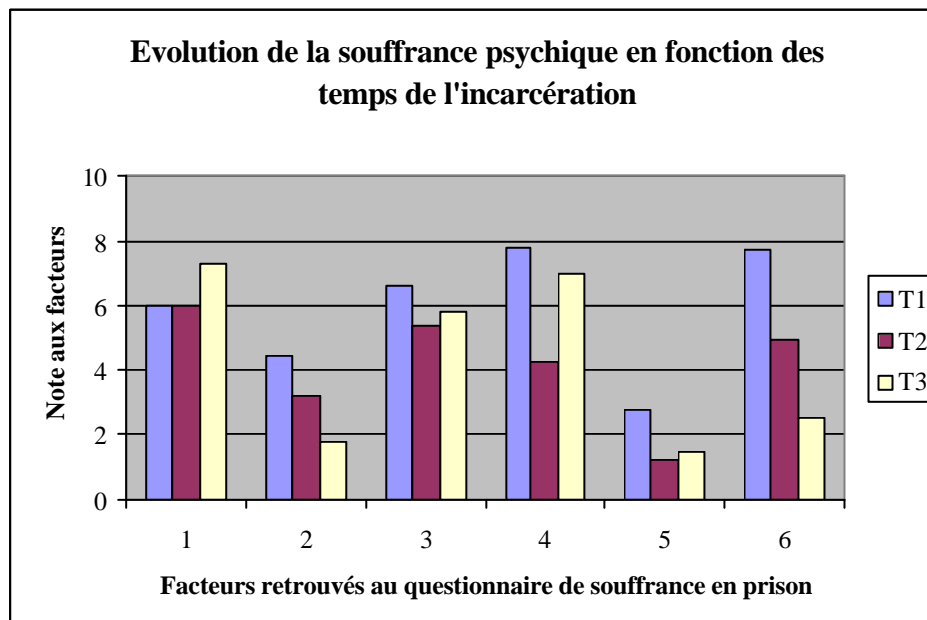


Figure 41 : Evolution de la souffrance psychique en prison en fonction des temps de l'incarcération pour Monsieur 5.

3. Comparaison de la souffrance entre la population pénale interrogée et Monsieur 5

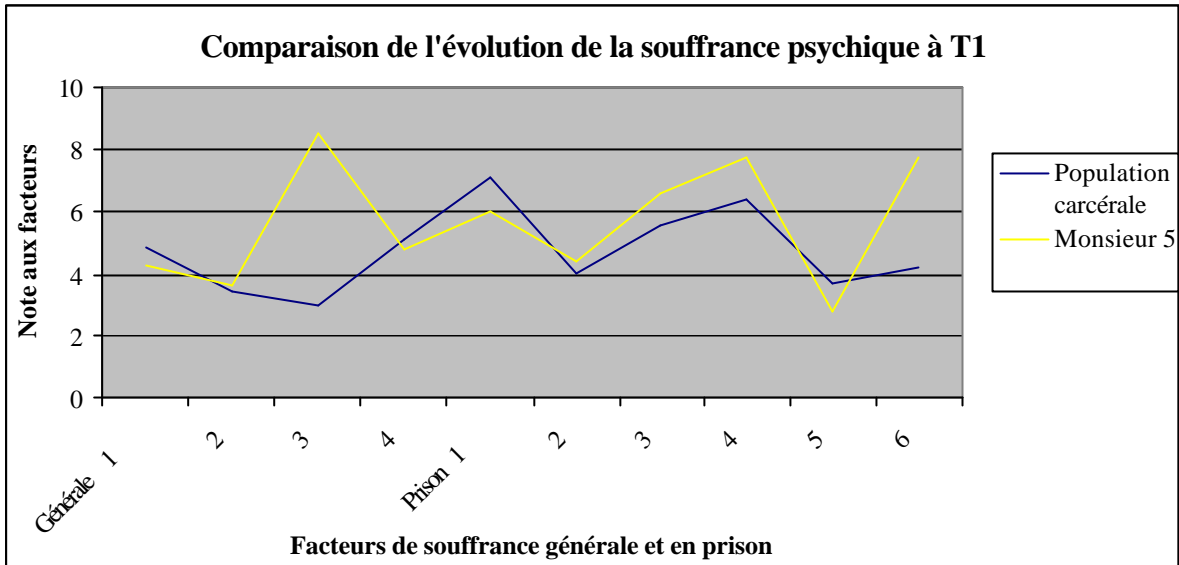


Figure 42 : Comparaison des notes aux facteurs de souffrance de Monsieur 5 avec la population carcérale à t1.

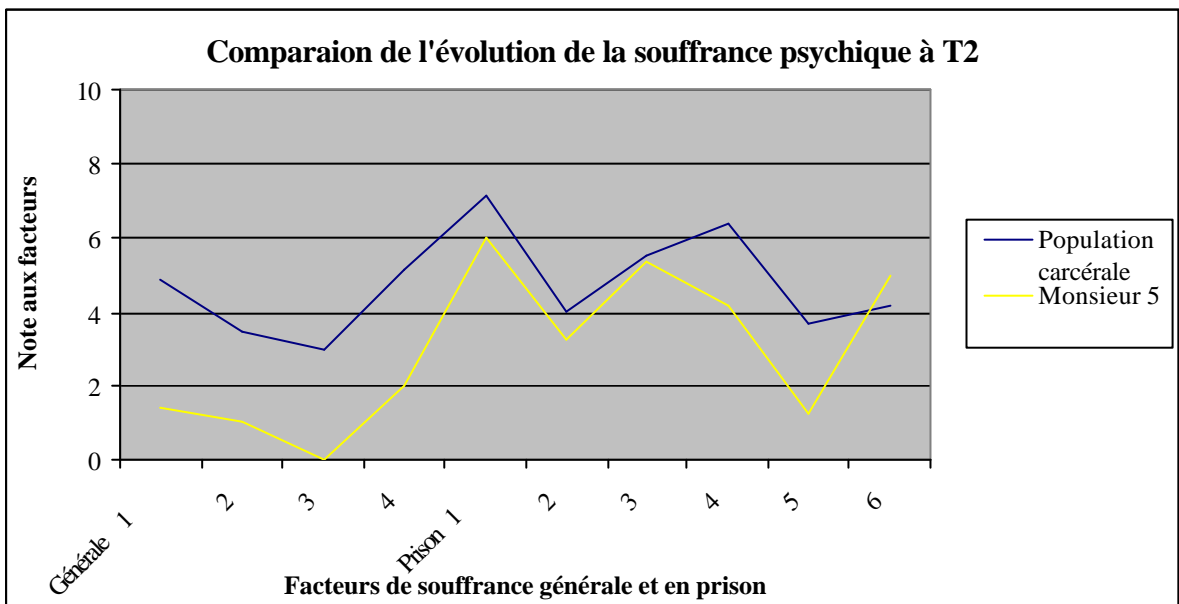


Figure 43 : Comparaison des notes aux facteurs de souffrance de Monsieur 5 avec la population carcérale à t2.

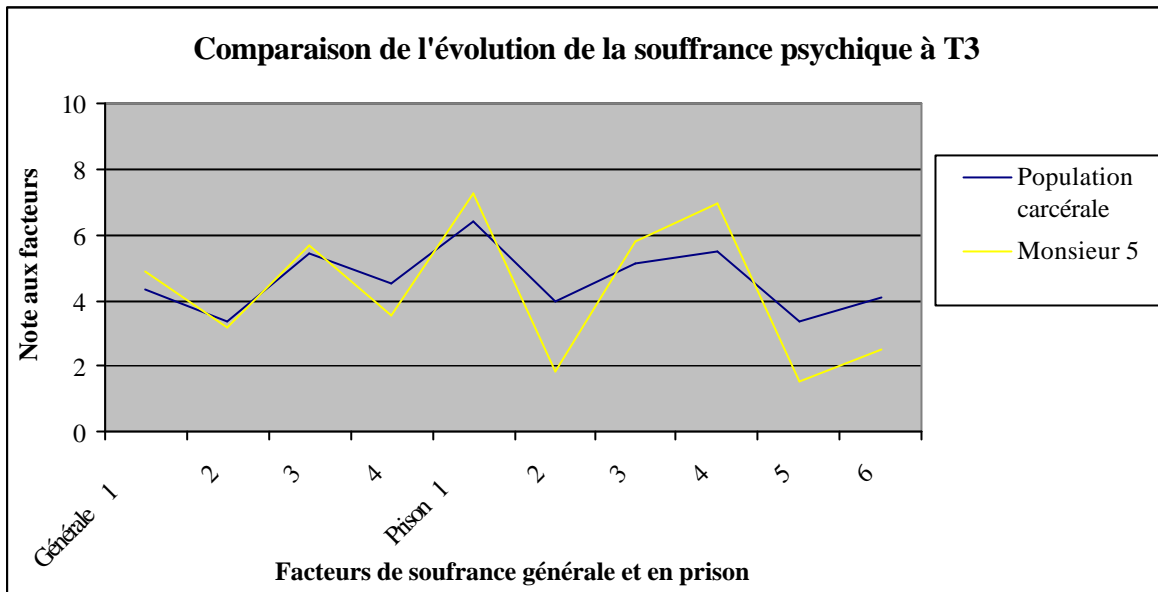


Figure 44 : Comparaison des notes aux facteurs de souffrance de Monsieur 5 avec la population carcérale à t3.

Le sentiment d'échec est présent chez Monsieur 5 à T1 et à T3 (figure 40). En ce qui concerne les autres facteurs, la souffrance psychique générale diminue au bout de trois semaines d'incarcération et réapparaît intensément au bout de quatre mois.

Nous pouvons noter, comme le montre la figure 41, que Monsieur 5 entretient de bonnes relations avec les codétenus. Les autres facteurs liés à la prison sont sources d'inquiétude pour lui. Cette angoisse est notamment plus élevée à T1.

Durant les quarante huit premières heures de sa détention, Monsieur 5 souffre autant dans sa globalité que pour l'environnement dans lequel il se trouve. Ce qui ressort significativement correspond au sentiment d'échec dans la vie, en raison de ses incarcérations répétées. Les notes aux facteurs de souffrance en prison sont plus élevées pour Monsieur 5 que pour la population de référence.

Après trois semaines de détention (figure 43), Monsieur 5 se situe en dessous de la moyenne des notes aux facteurs de la population carcérale. Il a vite repris ses repères et se sent plus à l'aise dans la prison. La souffrance semble s'atténuer mais la courbe de ses résultats suit celle de la population de référence.

Au bout de quatre mois d'incarcération (figure 44), Monsieur 5 se sent plus angoissé du fait de son placement au QD. Le poids de la prison est plus lourd et Monsieur 5 se sent persécuté par les surveillants. Il est dans un esprit de vengeance et de colère, ce qui accroît la souffrance d'un point de vue général et celle liée aux conditions de détention.

9.6 Conclusion

Ces études de cas nous permettent d'illustrer les résultats obtenus statistiquement dans notre recherche. Nous pouvons constater que les analyses de contenu sont en parfaite corrélation avec les résultats obtenus individuellement aux questionnaires de souffrance psychique et en prison. La comparaison effectuée entre ces personnes incarcérées et la population carcérale de référence nous permettent de mieux situer le patient quant à une éventuelle souffrance. Ainsi, ces résultats nous permettent d'identifier les éléments de souffrance et d'en comprendre leur évolution en fonction des caractéristiques de chacun, du contexte carcéral, sociétal, social et familial.

Notons simplement que les questionnaires de souffrance psychique créés préalablement au recueil de données, (cadre de cette recherche) ne peuvent être administrés aux patients à d'autres fins et sans les grilles d'analyses utilisées lors des différents entretiens semi-directifs.

Chapitre 4 : Conclusion et discussion

A. Conclusion du travail de recherche

Après l'analyse des 729 entretiens d'individus effectués en deux ans - dont 309 se situent aux premières heures de l'incarcération, puis pour 254 d'entre eux au bout de trois semaines d'incarcération et pour 167 personnes au bout de quatre mois - , il est bien difficile d'émettre des conclusions générales, lesquelles ne doivent être ni trop pointues, ni trop simplistes.

Tout simplement, pour commencer, en tant que professionnels de la santé mentale, notre tâche fut passionnante. Les rencontres avec les personnes de notre étude, les réunions du GRESP furent riches aussi bien professionnellement, intellectuellement qu'humainement et c'est cette richesse qui doit être le filigrane de notre discussion.

Les personnes interrogées refusent toutes l'incarcération : c'était notre critère principal pour cibler notre échantillon. Elles ont des caractéristiques comparables à celles d'une population pénale de référence (Recherche Actions sur la Population Pénale Ecrouée à Loos (RAPPEL) portant sur les personnes incarcérées en 2003 –édition 2006).

Très vite, nous nous rendons compte que les personnes ré écroués interrogées souffrent de «l'image renvoyée par leur casier judiciaire » car, cette fois-ci, ces personnes refusent le motif d'incarcération et elles ont l'impression que la Justice ne leur accorde pas sa confiance.

Les réactions par rapport à la détention dite injustifiée mettent en avant un ressenti de colère contre le système (au début, plus encore que le ressenti anxio-dépressif), un sentiment d'injustice assez stable tout au long de la détention, une frustration et une anxiété importantes. Au bout de quatre mois d'incarcération, le sentiment de honte s'intensifie.

Les projections quant à l'avenir sont assez optimistes au début de l'incarcération puisque la majorité des participants anticipent une préservation de l'activité professionnelle et du logement en sortant. Mais il semble se mettre en place un moyen de protection contre les pensées tournées vers l'avenir puisqu'ils préfèrent ensuite ne plus faire de projets ou constatent des projets avortés.

La comparaison de notre échantillon avec une population - contrôle nous permet de mettre en exergue une souffrance plus importante pour les personnes incarcérées qui refusent le motif d'incarcération que les personnes non incarcérées

Nous nous sommes posé la question de savoir si cette souffrance a les mêmes caractéristiques à tous les moments de la détention.

Le choc carcéral est manifeste pour les personnes qui refusent le motif d'incarcération puisque le principal facteur de souffrance psychique, la note générale de souffrance et trois autres facteurs sont plus importants à t1.

Les effets du choc carcéral semblent perdurer durant les trois semaines suivant l'incarcération. Puis les notes d'évaluation diminuent au bout de quatre mois, ce qui est peut-être lié à une certaine habitude.

En effet, l'intensité de la souffrance des personnes diminue au fur et à mesure de l'incarcération. Mais cette tendance générale révèle aussi des cas particuliers qui nous permettent plus de finesse dans l'analyse du choc carcéral.

En conclusion, quatre cas de figure semblent se dessiner au vu des résultats statistiques :

1. **la souffrance diminue significativement entre les trois temps de passation pour quatre grands facteurs** : la souffrance psychique générale, le sentiment d'échec dans la vie, les conditions de vie matérielles et humaines et la souffrance due à la prison. C'est toujours aux premières heures de l'incarcération que les choses sont les plus difficiles selon les personnes interrogées. Cette souffrance diminue ensuite significativement à trois semaines et à quatre mois.
2. **Pour la faiblesse du sentiment d'efficacité personnelle et de l'impact quant à l'avenir, la peur des agressions des codétenus, la souffrance liée aux troubles du sommeil et la souffrance concernant les privations liées à la contrainte physique de la prison, les personnes de notre étude sont davantage affectées aux premières heures de l'incarcération ; pour autant, la différence n'est pas significative au bout de trois semaines** mais on peut noter tout de même une différence significative entre t1 et t3 (au bout de quatre mois d'incarcération). Au vu des résultats, il semble que ces quatre facteurs **semblent largement persister durant ces trois premières semaines pour baisser ensuite.**
3. **Pour le facteur qui concerne l'insatisfaction dans les relations avec les surveillants, la souffrance est significativement plus importante à trois**

semaines d'incarcération et à quatre mois plutôt que dans les premières heures de l'incarcération. On peut proposer comme explication que si les surveillants sont vécus comme des soutiens ou des alliés potentiels lors de l'écrou, la réalité de la vie carcérale fait déchanter rapidement nos participants.

- 4. Enfin, il n'y a que pour le facteur relatif à l'insatisfaction générale par rapport à la prison, qu'il n'y a aucune différence significative entre les trois temps de passation ;** le caractère assez général de ce facteur expliquant sans doute les résultats. On peut aussi faire l'hypothèse qu'une insatisfaction générale par rapport à la prison persiste avec la même intensité tout au long de l'incarcération.

On peut remarquer que les facteurs de «Souffrance concernant les privations liées à la contrainte physique », de «souffrance due à la prison», des «Conditions de vie matérielles et humaines », et des «Troubles du sommeil » se retrouvent de manière systématique parmi les cinq premiers facteurs de souffrance, quel que soit le temps de passation.

On peut penser que même si les personnes semblent moins souffrir au bout de quatre mois qu'au bout de quarante huit heures d'incarcération, elles donnent le même ordre d'importance à ces dix facteurs pour ces deux temps de passation. La manière de vivre la souffrance serait alors sensiblement la même entre le début de l'incarcération et au bout de quelques mois, mais de manière moins intense en cette dernière période.

A l'inverse, les personnes interrogées au bout de trois semaines d'incarcération souffrent moins que dans les premières heures et plus qu'au bout de quatre mois. Mais elles n'émettent pas le même ordre d'importance entre les facteurs de souffrance et donc les causes de la souffrance ne sont pas les mêmes ; par exemple le facteur de souffrance psychique générale inhérent aux troubles anxio-dépressifs, donc à un malaise beaucoup plus général que celui qui serait attribué à des causes internes, apparaît dans les cinq premiers facteurs.

La souffrance au bout de trois semaines d'écrou, même si moins intense que pendant les premières heures selon les personnes interrogées, réfère davantage à des troubles anxio-dépressifs qu'à des facteurs inhérents à la prison en elle-même. On peut penser que les personnes expriment davantage la souffrance à travers cet important facteur, car elles ressentent un malaise qui ne saurait être expliqué par des causes externes.

Pour compléter ces résultats, nous nous sommes interrogées sur un certain nombre de caractéristiques personnelles qui pourraient a priori avoir un impact sur le vécu psychique d'une détention dite injustifiée. Nous avons alors émis systématiquement des hypothèses. Les résultats ultimes exposés ci-dessous illustrent que les choses ne sont ni simples ni stéréotypées. Malgré des tendances indéniables, ces conclusions nous renforcent dans **l'idée incontournable de mettre en place systématiquement une expertise lors d'une demande de réparation du préjudice moral lié à la détention.**

De manière globale, ce sont les jeunes qui souffrent le plus lors des premières heures de l'incarcération. L'hypothèse d'une souffrance moins intense des détenus plus âgés, juste après l'écrou, se confirme au bout de trois semaines d'incarcération. Enfin, ces différences sont inexistantes au bout de quatre mois d'incarcération : l'âge du sujet ne joue plus sur l'intensité de la souffrance ressentie.

En ce qui concerne l'activité professionnelle, il semble finalement que la souffrance psychique générale et le sentiment d'échec durant l'événement de vie négatif que représente l'incarcération « injustifiée » soient plus importants chez les personnes qui n'avaient pas d'activité professionnelle avant la mise sous écrou.

L'absence de différences entre les personnes en couple et les personnes célibataires se maintient tout au long de l'incarcération pour la population générale. Toutefois, le sentiment d'échec dans la vie est plus fort pour les personnes célibataires. Pour les moins de 25 ans, les personnes en couple semblent avoir une souffrance qui s'exprime davantage que les personnes seules.

Nous n'avons pas retrouvé de différences significatives pour les notes générales de souffrance selon la parentalité au moment du choc carcéral. A l'inverse, au bout de trois semaines d'incarcération, les parents souffrent davantage que les non-parents. On peut alors facilement imaginer qu'au bout de trois semaines, la séparation d'avec l'enfant devient trop difficile à supporter et se fait ressentir dans les réponses au questionnaire de souffrance psychique générale.

Le niveau d'études supérieur semble protéger, atténuer la souffrance psychique liée à la détention ; en ce sens que la personne aurait davantage de capacité d'élaboration, une meilleure aptitude à se projeter, à mettre en place des stratégies de « faire face » ? Les personnes ayant un niveau d'études inférieur sont sûrement davantage dans le choc carcéral, dans une sorte de

sidération où ils présentent des difficultés constantes à exprimer leurs émotions qui se retrouvent alors « atténuées » dans le questionnaire.

On aurait pu penser que la culture, le respect des traditions aient un impact sur l'expression de la souffrance, l'intensité de la souffrance, la manière d'y faire face. Mais nos résultats ne vont pas dans ce sens.

Les plus vulnérables semblent les personnes qui ne sont pas encore condamnées mais mis en examen et incarcérées dans l'attente de leur jugement. Pour les 18-25 ans, cette tendance ne se retrouve pas. Au bout de quatre mois, il n'existe plus de différence selon la situation pénale.

Le vécu en détention du sentiment d'échec dans la vie accentue la souffrance psychique des personnes mises en examen. Il semblerait que l'ignorance de la date de jugement met en exergue ce sentiment d'échec. Comme si, en favorisant l'introspection, cette ignorance facilitait le retour interactif des cognitions liées à ce sentiment d'échec.

Il ne ressort pas de relation évidente entre le motif de l'incarcération et l'importance de la souffrance psychique liée à la détention. Etre incarcéré pour tel ou tel motif ne semble pas faire varier la souffrance psychique liée à la détention injustifiée. Il n'existe pas de relation évidente entre l'infraction poursuivie (infraction de nature sexuelle par exemple) et le vécu de l'incarcération.

Plus encore que les personnes qui n'ont jamais été incarcérées, celles qui l'ont déjà été souffrent des frustrations que représente la prison (manque d'activités, manque d'intimité, le manque d'exercices physiques). Comme si, finalement, les personnes ré-écrouées les vivaient beaucoup plus fortement parce qu'elles connaissent déjà l'ennui que cela engendre et leur effet nocif sur le moral. De plus les ré-écroués semblent, au bout de trois semaines, plus vulnérables à une détention injustifiée que les primo-incarcérés.

Notre approche clinique nous a conduits à présenter cinq études de cas, représentatives nous semble-t-il, qui illustrent presque à elles seules toute la complexité des réactions humaines et la diversité des situations dramatiques que peuvent être les périodes de privation de liberté lorsque l'on est innocent. Les modes de coping, comme nous les avons appelés dans ce document, sont divers et variés mais ont le point commun d'exprimer (à tue-tête ou à bas bruit) une souffrance, une rupture intense commune à tous les participants, mais aussi tellement personnelle.

La liste des facteurs atténuants et aggravants recueillis à partir des entretiens nous met sur la voie de grands thèmes dont il ne faut pas se soustraire lors d'une demande de réparation des détentions :

- conditions matérielles de détention
- conditions humaines de détention
- liens avec l'entourage extérieur
- activités
- situation et évolution de l'affaire en justice
- capacité/difficulté à mobiliser des ressources personnelles
- peur de la perte d'intégrité physique et psychique

Enfin, le lecteur pourra compléter la lecture des résultats en parcourant les apports de la psychologie en matière de souffrance psychique et de milieu carcéral (annexe 11 ; assises théoriques).

La souffrance psychique peut varier selon le fonctionnement psychique de la personne avant sa détention. En effet, de nombreux facteurs psychologiques telles les personnalités antérieures à l'incarcération, le style de coping (capacité à faire face), les événements de vie peuvent a priori avoir un impact sur le vécu psychique de l'incarcération....

Nous avons bien évidemment tenté dans notre étude de prendre en compte ces éléments (cf. la méthodologie de recherche), mais cela s'est avéré impossible à mettre en place dans le cadre de cette recherche, car le protocole expérimental aurait été trop lourd pour les sujets.

Malgré l'existence indéniable de ces facteurs initiaux de variabilité intra et interindividuelles, nous avons pu nous rendre compte grâce aux résultats de notre étude qu'il existe un style de réaction à l'incarcération qui semble donc indépendant des variabilités inter et intra individuelles (facteurs plus importants à t1, même ordre d'importance de cinq principaux facteurs aux trois temps de passation). Notre hypothèse ne semble pas légère puisque testée sur 308 sujets mais nous ne pouvons pour autant pas la confirmer en l'absence de mesure de ces éléments diachroniques.

B Analyses et interprétations de la conclusion

B 1) analyses et interprétations sur les facteurs liés à la détention

Standardisation des entretiens et réalité d'une recherche en milieu carcéral

Pour éclairer le lecteur sur la réalité d'une recherche en milieu carcéral, nous tenons à préciser que nous avons fait le choix de réaliser les entretiens de manière exclusive au sein même de la détention, et non pas au sein des locaux du SMPR par souci de standardisation des passations des tests et entretiens. Nous avons préféré ne mener ceux-ci que dans le cadre de bureaux disponibles au sein de la détention, car changer de lieu d'entretien aurait pu biaiser les résultats.

De plus, une passation au cœur de la détention nécessite une participation active et bienveillante de la part des surveillants. Par définition, comme il s'agit au temps t1 de nouveaux arrivants, les entretiens ne peuvent pas être prévus, programmés, et il est impossible de constituer une liste à adresser à l'administration pénitentiaire. La précocité des entretiens est alors fonction de la bonne volonté des surveillants à prévenir le détenu récemment arrivé qu'une psychologue souhaite le rencontrer et à l'amener alors dans un bureau. Le nombre et la fréquence des entretiens dépendent aussi du rythme des promenades (en effet, les mouvements de détenus dans la prison sont bloqués pendant le départ et le retour de la promenade). Tous ces éléments amènent donc à un temps souvent important d'attente de la psychologue.

Difficultés rencontrées

Non-participation au premier entretien

Pour éclairer le lecteur, notamment sur les difficultés fonctionnelles d'une recherche en milieu carcéral, nous avons listé les raisons de la non-participation de sujets pourtant sélectionnés au premier entretien.

1. refus

- la personne refuse car elle veut gagner sa cellule, elle se sent trop fatiguée après les épreuves de garde à vue, du passage au quartier arrivants ; un entretien ultérieur a été tenté mais sans succès ;
- la personne ne se présente pas au premier entretien ;
- la personne ne souhaite pas répondre aux questions car elle n'a pas confiance en la confidentialité de l'étude, malgré l'insistance sur l'engagement mutuel ;
- la personne ne souhaite pas participer à l'étude car elle n'en voit pas l'intérêt ;

- la personne ne souhaite pas participer, car elle ne se sent pas bien psychologiquement et a envie qu'on la laisse tranquille ; un autre essai a été fait le lendemain mais la personne a été transférée.

2. raisons pratiques

- problèmes linguistiques
- la personne ne parle qu'espagnol ;
- la personne ne parle qu'anglais ;
- la personne ne parle que flamand ;
- la personne parle peu le français et ne sent pas capable de répondre à un questionnaire en français ;
- transfert très rapide à la maison d'arrêt de Loos, qui rend impossible le premier entretien ;
- la personne a été libérée dans les 48 heures après la mise sous écrou ;
- la personne a été transférée à l'UHSI dans les 48 heures après la mise sous écrou.

3. non-correspondance aux critères d'inclusion de la recherche

- la personne présente des troubles de la mémoire, une confusion ;
- la personne a des difficultés de compréhension et de lecture trop importantes et qui représentent a priori un biais à la participation à l'étude ;
- la personne vient d'une autre maison d'arrêt, il s'agit d'un transfert, la personne poursuit son incarcération ;
- la personne ne correspond finalement pas aux critères de la recherche ;
- la personne est incarcérée de nouveau en détention préventive après une période de mise en liberté.

Organisation fonctionnelle

Le temps en milieu carcéral ne s'écoule pas de la même manière qu'à l'extérieur. L'activité est rythmée par les contraintes du milieu (horaires d'ouverture de cellules, des repas, des promenades...) et de l'environnement (parloirs, extractions, jugements, activités, visites diverses). Les relations entre les personnels pénitentiaires et les autres services sont aussi des facteurs à prendre en compte.

Dans ce contexte, le nombre d'entretiens réalisés quotidiennement, parfois aléatoire, restera faible ; et chaque entretien non réalisé aujourd'hui devra être re-programmé le lendemain.

Ces pertes de temps se cumulent avec les temps nécessaires pour la recherche : repérage des sujets, programmation des rendez-vous, réalisation des entretiens, analyse des contenus des entretiens, saisie et analyse des données.

La « mortalité expérimentale » : les perdus de vue

Dans toute recherche en psychologie en particulier ou en sciences humaines en général, les chercheurs sont confrontés à la « mortalité expérimentale » et d'autant plus lorsqu'il s'agit d'une étude longitudinale. Malgré les rares refus de participation à la recherche, nous avons eu souvent le cas de personnes libérées « en cours de route » et qui, de ce fait, n'ont pas pu poursuivre le protocole de recherche prévu.

Continuité du témoignage en sortant de la maison d'arrêt : les personnes ne veulent plus entendre parler de la prison

Nous avons été confrontés au fait que les personnes volontaires pour notre étude qui sont sorties de prison avant la fin des trois temps de passation n'ont pas du tout ou peu profité de la possibilité de poursuivre leur témoignage extra muros, dans le lieu prévu pour les entretiens de suivi post-carcéral. Nous faisons alors l'hypothèse qu'ils n'ont plus du tout envie d'avoir une quelconque relation avec le milieu carcéral. En effet, la psychologue chargée de recherche peut représenter ce lien avec la prison. Il est possible aussi qu'ils ne voient pas forcément l'intérêt de continuer ce témoignage et faire l'effort de nous recontacter, parce qu'ils savent qu'ils ne peuvent pas attendre de la recherche des bénéfices secondaires quelconques.

Variation de la souffrance psychique selon les lieux de détention

Les facteurs de souffrance psychique sont différents à Sequedin par rapport aux autres maisons d'arrêt de France car la maison d'arrêt de Lille Sequedin ne bénéficie pas des mêmes conditions de détention notamment du fait de sa récente ouverture (avril 2005). Par exemple, chaque cellule est équipée d'une douche et d'une toilette isolées. De plus, les détenus ne sont pas plus de deux par cellule. A l'inverse, les conditions de détention à Loos sont connues : locaux vétustes, douches communes et non quotidiennes, cellules encombrées... Il va de soi qu'un même sujet de notre étude a pu connaître des conditions de détention très différentes. Devant ces conditions de détention, nous pouvons schématiser deux types de réactions ;

- les uns, souvent des primo-incarcérés, préfèrent faire leur peine à Sequedin et ils appréhendent énormément leur transfert à la maison d'arrêt de Loos connue pour ses locaux insalubres.
- les autres, souvent des ré-écroués, préfèrent être transférés à Loos pour bénéficier, disent-ils, de conditions de détention plus humaines, où les allées et venues sont davantage permises, par exemple, et où les possibilités d'échanges verbaux entre

détenus sont facilitées. Parmi ces derniers, il s'avère que certains sont plus à l'aise avec ce qu'ils connaissent déjà et d'autres voudront rejoindre des personnes connues à l'extérieur.

Prévenus ou condamnés : des espoirs différents

Nous pouvons aussi insister sur le vécu psychique de l'incarcération différent selon que l'on soit mis en examen ou déjà condamné. En effet, le fait d'être en détention provisoire sous-entend un espoir quant à une possibilité de libération avant le jugement, ou une mise en liberté à la barre ou peu après le jugement. Donc, même si la personne peut passer par des phases de profond désespoir, elle pourra aussi connaître des phases de profond optimisme, ce qui l'aidera à affronter la situation. A l'inverse, les personnes déjà condamnées ont à leur disposition peu de moyens de faire face au vécu de l'incarcération, même si la connaissance d'une date très approximative de sortie leur semble un élément favorable, en comparaison avec les incertitudes de la situation pré-sentencielle.

Pour autant, comme nous l'avons mentionné, la souffrance est plus importante pour les personnes mises en examen, mais la manière de vivre cette souffrance et les perspectives de la diminuer nous semblent moins encourageantes pour les condamnés.

La vie en cellule

Un élément important à prendre en compte, c'est l'entente, la vie avec le codétenu. En effet, si l'entente n'est pas bonne avec le codétenu, l'incarcération peut rapidement «tourner au cauchemar », car les personnes restent enfermées 22/24 heures pour ceux qui ne bénéficient pas d'activités, qui ne travaillent pas en dehors des heures de promenade.

Il existe cependant dans notre échantillon des personnes qui vivent seules en cellule soit parce qu'elles l'ont demandé - ce qui est rarement accepté et jamais définitif - , soit par règlement : en effet, les détenus incarcérés pour procédure criminelle sont systématiquement placés seuls en cellule, sauf exception (faute de places suffisantes, par exemple).

Etre incarcéré alors qu'on se proclame innocent : un fardeau à porter en détention

Pour davantage de compréhension, nous avons reçu un certain nombre de témoignages de personnes qui nous ont renseignés sur une réalité du milieu carcéral qui n'est pas forcément évidente lorsqu'on traite de la souffrance psychique liée à l'incarcération. En effet, certaines personnes disent être réticentes à exprimer aux autres détenus qu'ils sont innocents alors qu'ils sont incarcérés. Ils font part alors du fait que cela peut être très mal vu par les autres détenus, en

atteste une phrase répétée par une des personnes participantes à l'étude et qu'il a pu entendre en cours de promenade : « *Quel bouffon, il est ici alors qu'il n'a rien fait* ». Il est vrai que cette proclamation peut paraître incongrue dans un milieu carcéral où les gens peuvent se vanter de leurs délits. Certains participants à l'étude ont alors trouvé préférable de « faire face » sur le plan judiciaire, pour faire valoir leur innocence, mais se disent coupable en détention pour éviter les questions et les railleries, désespérant de convaincre les co-détenus et les surveillants. On imagine ainsi les conséquences des témoignages éventuels de ceux-ci lors du jugement, et même l'influence de ces affirmations répétées de culpabilité judiciaire sur le psychisme d'un sujet immature et (auto) suggestible.

Diversité des modes de réaction d'une personne innocente incarcérée

○ Certitude qu'on ne sera pas écouté : sorte de défaitisme, de fatalisme

On a pu observer un certain nombre de personnes qui peuvent complètement baisser les bras, en particulier chez les personnes déjà condamnées. En effet, ils estiment que de toutes façons, étant déjà considérés comme coupable alors même qu'ils sont innocents, ils préfèrent ne pas se faire de faux espoirs quant à une libération. Ils témoignent de leurs envies d'en finir avec la peine et surtout « *d'oublier tout ça le plus vite possible après* » pour reprendre une vie normale, et de ne rien à voir encore à faire avec la Justice. On comprend alors que, dans ce contexte, une demande future de réparation des détentions est très loin de leur réalité et de leur capacité à la faire : « *de toutes manières, c'est perdu d'avance* ».

○ Affrontement

Certaines personnes, au contraire, mettent en place, (de manière plus ou moins délibérée voire assez inconsciente) face à l'incarcération injustifiée, un véritable combat, et mobilisent toutes leurs ressources cognitives disponibles pour se battre face à cette injustice. Ce mode de coping paraît le plus naturel, lorsque tout un chacun s' imagine en situation de si grande injustice. Mais nous nous sommes rendus compte que cet « affrontement » n'était pas donné à tout le monde et que, même si on l'observe aux premiers jours de l'incarcération, il peut laisser place ensuite à un effondrement dépressif, face, par exemple, à la lenteur de la Justice et à la réalité carcérale.

○ Effondrement dépressif

Comme nous avons pu déjà l'anticiper dans la partie théorique, face à la dure réalité et sans moyen de contrôle sur le milieu carcéral et judiciaire, un certain nombre de personnes

s'effondrent dès les premiers instants de l'incarcération dans une dépression sévère, sans passer par la phase d'affrontement décrite ci-dessus. Aux premiers entretiens, ils présentent alors tous les signes d'une dépression, moyenne à très grave, dont ils éprouvent beaucoup de mal à se remettre (les difficultés sont accrues dans les premiers temps de l'incarcération où les parloirs et courriers ne sont pas encore mis en place, où ils peuvent être, par exemple, en manque de tabac (facteur aggravant et déclenchant possible d'une dépression), en somme, lorsqu'ils sont en phase de choc carcéral.

○ Optimisme exacerbé

Il a été étonnant de constater que des personnes ont aussi présenté un optimisme exacerbé, c'est à dire une représentation sans cesse améliorée de la réalité et de la pénibilité carcérale et judiciaire, comme pour se protéger d'une existence trop dure à supporter. Cette conduite évoque la «défense maniaque » des auteurs classiques. Ce mode de coping rappelle aussi la théorie psychosociale, déjà citée, de Lerner, la théorie du monde juste. En effet, selon cette théorie, les personnes incarcérées sont coupables et les innocents ne peuvent pas être incarcérés. Si certains le sont, l'injustice sera forcément découverte et réparée. Ces personnes témoignent donc d'une croyance évidente à être facilement et rapidement libéré « *de toutes façons, je vais bien finir par sortir car je n'ai rien fait* ». Mais encore une fois devant la lenteur des progrès dans ce sens, la personne tombe souvent de très haut et peut passer de l'optimisme exacerbé à l'effondrement dépressif.

○ Surgénéralisation

Ce n'est plus vraiment un mode de coping, mais plutôt une distorsion cognitive que nous décrivons ici. En effet, certaines personnes vont avoir tendance à user de surgénéralisation qui représente une tendance selon laquelle « À partir d'un seul incident, la personne tire une conclusion à portée générale. Par exemple : suite à un échec au travail, voir toute sa carrière remise en question ; suite à une erreur, se dire que l'on ne fait rien de bien ». Dans le cadre de notre étude, les personnes ont alors tendance à penser que c'est toute la société qui va mal, la Justice qui est « pourrie », ce qui représente un danger par rapport à leur future sortie et à leur réinsertion, surtout compte tenu du temps que peuvent prendre les procédures de réparation des détentions.

La souffrance psychique du détenu est liée à la souffrance psychique de l'entourage

Nous avons pu observer lors des entretiens de recherche que la souffrance psychique de la personne détenue est directement liée à celle de l'entourage. Aussi bien dans le sens où la personne souffre de la souffrance que peuvent éprouver ses proches du fait de cette séparation, mais aussi parce que le plus difficile à vivre pour la plupart des personnes détenues n'est pas tant les conditions de vie pénibles, l'ennui, le manque d'activités, mais l'interruption de la vie sociale habituelle et surtout le manque de contact avec la famille et les amis (Thomas, Van De Meirrsche, 2005). Il est important de souligner que, dans le cadre de la réparation des détentions, le préjudice pris en compte est celui uniquement de la personne détenue, mais en aucun cas celui de l'entourage. Nous avons pour autant remarqué l'intérêt de la Commission Nationale pour trouver des moyens indirects de réparer le préjudice de l'entourage, en prenant en compte le retentissement de celui-ci sur la personne détenue. La souffrance de l'entourage reste cependant non reconnue comme il se devrait, et par conséquent n'est pas directement indemnisée.

B 2) Analyses et interprétations sur les facteurs liés à la démarche de réparation

L'utilisation du questionnaire, tel quel, peut être problématique

Un questionnaire élaboré en vue d'une recherche sur une population ne convient pas habituellement pour une exploration clinique individuelle.

Ainsi, concernant la proposition d'utiliser, pour des cas d'espèce dans le cadre d'une Commission de Réparation des Détentions, le questionnaire utilisé pour cette étude, il sera indispensable, comme nous l'avons déjà mentionné, de le remanier pour qu'il soit applicable au moment de l'expertise, car il sera évidemment impossible de mesurer la souffrance au moment t. Malgré ces précautions méthodologiques, il ne faudra pas écarter un élément important à prendre en compte dans l'analyse, à savoir le facteur « temps ». En effet, nous faisons l'hypothèse que ce facteur aura un impact sur l'évaluation de la souffrance psychique liée à la détention. Le temps écoulé entre l'incarcération et l'expertise risque de diminuer ou de majorer l'évaluation de cette souffrance.

Le but ici n'est donc pas de proposer aux membres de la Commission de Réparation des Cétentions une grille et un questionnaire qui permettraient l'évaluation par eux-mêmes de la souffrance psychique liée à la détention. Nous savons d'ailleurs qu'une telle recommandation serait contestée par les avocats qui n'approuveraient pas qu'un non- expert en santé mentale

puisse conclure sur cette problématique. Il s'agit plutôt de proposer une vision éclairée de ce thème dans le cadre d'une détention injustifiée grâce à un inventaire d'éléments à prendre plus ou moins en compte, seuls ou dans leurs combinaisons, donnant des repères aux décideurs pour leur permettre l'utilisation optimale de l'expertise psychiatrique et psychologique que nous recommandons pour chaque demande de réparation, et la prise en compte de tous les éléments pertinents du dossier.

Importance mais insuffisance des outils de mesure pour évaluer la souffrance psychique

L'étude exploratoire présente nous éclaire indéniablement sur le vécu psychique d'une mise en détention et sur son évolution dans le temps, notamment pour les personnes qui refusent le motif d'incarcération. En effet, le fait d'utiliser ce questionnaire peut permettre de répondre à une exigence d'objectivité dans le cadre d'une réparation judiciaire.

Mais en même temps, nous ne pouvons pas écarter la source d'informations extrêmement riche malgré sa plus grande subjectivité (cf. «études de cas») que représentent les entretiens semi - directifs menés par une personne qualifiée.

On pourrait alors imaginer dans le cadre d'une procédure de réparation des détentions de se servir de ces critères objectifs de mesure grâce à un remaniement du questionnaire pour que celui-ci soit utilisable a posteriori par un professionnel de santé mentale. De plus, on peut concilier à terme les entretiens semi-directifs et l'utilisation du questionnaire avec la référence à une expertise standardisée élaborée en tenant compte d'un grand nombre de rapports d'expertise déposés auprès de la Commission de Réparation des Détentions . Cette expertise standardisée explorerait :

- les éléments diachroniques (personnalité avec en particulier les styles de coping, événements de vie...) pouvant avoir un impact atténuant ou aggravant sur le vécu de l'incarcération ;
- les éléments du vécu même de l'incarcération explorés dans notre étude comme la relation avec les surveillants, avec les détenus, les conditions de vie, l'exploration fine de chaque thème du questionnaire, les émotions négatives.... (cf. « grille d'entretien semi directif »).

Elle serait toujours complétée par les constatations et conclusions propres à chaque demande de réparation.

La prise en compte des stéréotypes et préjugés du vécu psychique de la détention

A travers les résultats de notre étude, nous avons pu effectuer des comparaisons selon certaines variables tels que l'âge, la situation familiale et professionnelle, le niveau d'études. Ces comparaisons n'ont pas mis en évidence de différences pour la plupart des facteurs.

Il semble donc que pour la majorité des facteurs de souffrance supposés, il n'y ait pas de différence significative au niveau de l'intensité du vécu psychique à l'incarcération, mais que le choix de telle ou telle variable relève des différences selon des facteurs spécifiques (cf. partie 5 des résultats).

Il y a donc de nombreux points communs quant à la souffrance psychique liée à la détention, quels que soient l'âge, les antécédents judiciaires... Mais selon certaines caractéristiques pertinentes, il existe des spécificités non négligeables à prendre en compte par la Commission de Réparation des Détentions.

Pour autant, les personnes ne vont pas toutes vivre l'incarcération de la même manière. Chacun vivra effectivement avec sa subjectivité, son histoire, sa personnalité.

Notre étude montre que la souffrance psychique liée à la détention est relativement homogène et ne dépend pas, par exemple, de l'origine ethnique de la personne incarcérée.

Cela vient donc infirmer un certain nombre de préjugés déjà entendus comme le fait que les « *filis à papa vont moins supporter l'incarcération que les autres* », puisque selon nos résultats ce sont les personnes qui ont un niveau d'études supérieur qui semblent souffrir de manière amoindrie par rapport aux personnes ayant les niveaux d'études inférieurs. Ou encore « *les marins habitués à être éloignés de leur famille vont mieux vivre l'incarcération que les autres* », ou enfin « *les personnes qui exercent une profession libérale vivront plus difficilement l'incarcération car seront préoccupés du devenir de leur clientèle* ». Il semble qu'il y ait une surévaluation, dans la détermination de la souffrance psychique et de sa gravité, du décalage entre les conditions de vie en amont et au cours de la détention.

Dans tous les cas, la personne incarcérée non protégée par ses enveloppes sociales (ce sont les jeunes en couple qui souffriraient davantage), familiales (ce sont les parents qui souffriraient davantage), professionnelles (les personnes sans emploi souffriraient davantage), se retrouverait à nu devant la réalité du monde carcéral.

« Les re-écroués ne peuvent pas être innocents ... » : un préjugé qui fait souffrir

Nous avons pu entendre, à plusieurs reprises lors de notre étude, un certain nombre de témoignages de personnes qui ne trouvaient plus en elles les capacités de coping pour faire face à la situation, car elles pensaient d'une manière imagée que « les dés étaient déjà jetés ». En effet, elles ont pu se plaindre à plusieurs reprises d'être les victimes de nombreux préjugés plus ou moins explicites de la part des personnels de police et de la Justice. A leurs yeux, il était impossible a priori que leur déclaration d'innocence soit prise au sérieux car elles pensent être étiquetées délinquantes et ne pas pouvoir se dégager de ce préjugé féroce : « leur passé les rattrape de toutes façons ». Ils se mettent donc dans une position de victime et pour la plupart adoptent une attitude défaitiste qui les empêche d'initialiser une démarche d'appel. Pour d'autres, cette position de victimes d'une certaine forme de discrimination les amène à affronter le procès comme un moyen de lutter contre cette injustice, et à placer tout leur espoir sur le procès à venir, avec le risque de « tomber de très haut » dans le cas d'une condamnation.

La réalité des démarches de la procédure de demande de réparation des détentions

Nous tenons à rappeler la réalité des démarches judiciaires entreprises par le détenu injustement incarcéré pour d'abord être innocenté des faits reprochés, puis aller au bout de sa demande de réparation.

Prenons le cas d'une personne placée en détention provisoire après une mise en examen en procédure criminelle. Mettons-nous donc dans la situation où cette personne est innocente. Cette personne va d'abord dans la plupart des cas être placée seule en cellule, ce qui n'est pas une chance pour la plupart des détenus car, dans un établissement pénitentiaire qui n'est pas exclusivement constitué de cellules individuelles, le placement seul est généralement vu comme une punition supplémentaire où la personne est encore plus isolée des autres, et non comme un moyen de mieux préserver son intimité. La procédure criminelle prend au minimum un an, la personne, si elle n'est pas mise en liberté avant le jugement, restera donc au minimum un an en détention.

Imaginons ensuite que la personne soit déclarée coupable. Elle décide alors de faire appel de cette décision avec l'espoir d'être déclarée innocente en deuxième instance, mais court aussi le risque d'une confirmation voire d'un alourdissement de la peine. En procédure criminelle le délai d'appel peut prendre plusieurs mois. Imaginons encore que la personne écope d'une peine inférieure lors de l'appel, mais n'est évidemment toujours pas satisfaite car la société n'a pas reconnu son innocence : elle décide alors de se pourvoir en cassation. Délai encore plus ou moins long. Si la cassation est obtenue, un nouveau procès est organisé dans une autre juridiction.

Lorsqu' elle sort de détention et malgré la lourdeur judiciaire déjà supportée, elle décide de demander réparation de cette détention injustifiée, et si la décision rendue alors ne lui semble pas acceptable et qu'elle sait qu'un dernier recours est possible à Paris devant la Commission Nationale des Détentions, elle devra encore supporter plusieurs mois de procédure et d'attente avant d'obtenir enfin réparation.

Ce récit chronologique a pour but d'insister sur l'aspect très laborieux de la démarche judiciaire. Cela a aussi pour but de faire se rendre compte au lecteur que toutes les personnes innocentes n'ont pas les opportunités, capacités ou les possibilités d'aller au bout de Ces démarches nécessaires en vue de la réparation de leur détention.

Pas les opportunités : car la personne n'a peut- être pas été mise au courant des différentes procédures et délais à respecter pour chaque étape.

Pas les capacités : car tout simplement, malgré son innocence, la personne doit pouvoir supporter psychiquement le parcours de toutes les étapes qui mènent à la reconnaissance judiciaire de son innocence, et à la réparation de la détention. Ainsi, faisons nous l'hypothèse, que pour un pourcentage non négligeable de personnes dans cette situation, sans aucun soutien, ce combat est sûrement impossible à mener seul.

Pas les capacités intellectuelles : car la personne doit avoir un niveau intellectuel suffisant pour comprendre, anticiper les tenants et les aboutissants de chaque étape.

Pas les possibilités : car dans le cas d'un avocat commis d'office, la personne a t'elle été informée des démarches à effectuer, et raisonnablement motivée ?

Pas les moyens financiers : car dans le cas d'une personne indigente ou avec peu de moyens, ces démarches sont en principe possibles, mais sont- elles de même qualité ?

On se doute bien à travers ce récit que la personne passe par des moments d'espoir puis peut tomber dans un profond désespoir : ne faut-il pas avoir un fonctionnement psychique possédant des moyens de faire face particulièrement solides pour aller au bout de ce parcours « du combattant » ? Une personne ayant des tendances dépressives ne va t'elle pas s'effondrer plus vite et avoir moins de chances d'aller au bout de son cheminement ? Sommes-nous tous égaux face à la détention injustifiée ? Combien ont baissé les bras ? Combien se sont contentés d'une peine injustifiée, mais moins lourde que celle qu'ils craignaient, par peur de ne jamais être crus ? Combien de couples ont tenu après avoir traversé toutes ces embûches ?

Nous avons pu en effet observer qu'un certain nombre de personnes ne prenaient pas le risque de faire appel après une condamnation malgré leur déclaration d'innocence au début, voire tout au long de l'incarcération, par peur de voir augmenter leurs peines. Prenons l'exemple d'une personne qui est condamnée à une incarceration de trois mois et qui refuse le motif d'incarcération, elle décidera la plupart du temps de ne pas faire appel, sous les conseils très souvent de son avocat, car le temps d'être convoqué pour participer au jugement d'appel (qui implique souvent le maintien en détention...), la personne serait déjà sortie de prison. Si elle décide de faire cette démarche d'appel, quand bien même est elle déclarée innocente, elle aura effectué plus de détention que si elle n'avait pas fait cette démarche. On comprend alors que dans ce cas, la majorité des personnes ne prennent pas le risque de faire appel, après une première condamnation.

L'égalité des chances face à la procédure de réparation des détentions

Nous voulons insister sur la nécessité de prendre en compte des différences entre les personnes qui demandent réparation de leur détention. En effet, nous avons pu remarquer que de nombreuses variables pouvaient entrer en jeu lors du passage devant la Commission de Réparation. Il est évident, par exemple, que la qualité de la préparation du dossier et de la plaidoirie de l'avocat, liée non seulement à sa compétence habituelle, mais à son implication dans un tel exercice, a sans doute une incidence considérable, ce qui n'échappe évidemment pas aux magistrats.

Le niveau intellectuel, l'aisance, peuvent influencer sur la présentation des événements, sur la capacité à énumérer des facteurs ensuite pris en compte en terme de souffrance ou préjudice.

Il est évident que la personnalité (expressive et non pas inhibée, renfermée, par exemple), la capacité à gérer les émotions, pourra participer à l'efficacité de la « plaidoirie » et peut être sur ses effets les moins quantifiables...

Préjudice aussi du contrôle judiciaire et de l'attente de réparation

Nous pensons qu'il est important pour une réparation des détentions la plus juste possible de prendre en compte le contrôle judiciaire qui a pu succéder à la détention provisoire. Nous avons de nombreuses fois entendu des témoignages qui mettaient en avant les contraintes diverses de cette forme de privation de liberté. Contraintes qui sont d'autant plus difficiles à supporter lorsqu'on est innocent. En effet, la personne peut se voir contrainte à une série de dix sept obligations qui deviennent intolérables pour celle qui a d'abord été incarcérée, et qui, après sa sortie, ne retrouve toujours pas sa pleine liberté.

Ces exemples de contraintes du contrôle judiciaire nous permettent d'appréhender les entraves à la liberté d'aller et de venir:

1° Ne pas sortir des limites territoriales déterminées par le juge d'instruction ou le juge des libertés et de la détention ;

2° Ne pas s'absenter de son domicile ou de la résidence fixée par le juge d'instruction ou le juge des libertés et de la détention qu'aux conditions et pour les motifs déterminés par ce magistrat ;

3° Ne pas se rendre en certains lieux ou ne pas se rendre que dans les lieux déterminés par le juge d'instruction ou le juge des libertés et de la détention ;

4° Informer le juge d'instruction ou le juge des libertés et de la détention de tout déplacement au-delà de limites déterminées.

Nous estimons aussi qu'il serait intéressant pour la Commission de Réparation des Détentions de prendre en compte dans le préjudice moral le temps écoulé entre le début de l'affaire et la réparation définitive de la détention. Le délai est très long et peut en lui même aggraver le vécu psychique douloureux de cet événement de vie. Il est probablement aussi responsable de l'abandon ou du refus de déposer une demande.

De plus, si la présomption d'innocence est la règle clairement établie, il n'empêche que le temps d'instruction d'une « affaire » reste un temps de vindicte populaire, de rejet, d'opprobre, d'interrogations légitimes des proches et des « voisins », et la prolongation de l'instruction porte un préjudice moral important... La souffrance psychique qu'impliquent l'existence et la durée de l'instruction peut être parfois supérieure à celle liée au temps d'incarcération.

La réparation des détentions peut être vécue comme la reviviscence d'un jugement

Nous avons remarqué, en assistant à une audience de la Commission de Réparation des Détentions, que l'organisation de la salle, la position des protagonistes, le caractère grandiose de la pièce pouvait considérablement rappeler un jugement plus classique, et ainsi replonger la personne dans une position de présumé « coupable ». Il doit défendre ses arguments, justifier d'un préjudice, dans un contexte qui peut parfois le placer en position de « tricheur » potentiel. Le demandeur doit à nouveau rappeler cet événement de vie douloureux devant une assemblée très impressionnante, alors même que s'il se présente à la Cour de Cassation, c'est parce qu'il estime ne pas avoir été entendu lors de son précédent passage à la Cour d'Appel Régionale.

Nous comprenons cependant la nécessité d'une certaine solennité de la séance pour marquer l'importance que l'Etat accorde à la réparation des préjudices entraînés par l'une de ses plus puissantes administrations, celle qui est précisément chargée de rendre la justice. Nous avons également été très sensibles à l'humanité des magistrats lors des audiences, qui a sûrement atténué cette impression chez les demandeurs.

La fréquence des démarches judiciaires et des protestations n'est pas proportionnelle à la souffrance psychique

Nous avons pu remarquer que ce n'est pas parce que la personne ne fait pas appel, par exemple, des refus de demandes de libertés provisoires, ou qu'elle ne manifeste pas explicitement et bruyamment son sentiment d'injustice, qu'elle ne souffre pas de son incarcération. Cette étude a pu nous montrer qu'il n'existe pas une manière unique d'exprimer sa souffrance et que, de plus, ce n'est pas parce que la personne ne l'exprime pas dans la parole ou l'écrit qu'elle ne souffre pas. Elle peut, rappelons le, le faire par d'autres moyens : par des maladies psychomatiques - ulcères d'estomac, dermatoses , (boutons, eczéma, alopecies, psoriasis) -, par la violence aussi bien sur soi que sur les autres (automutilations, bagarres, « coups de gueule » avec les surveillants), ou par d'authentiques syndromes psychiques. Elle peut aussi ne pas l'exprimer du tout.

Nous avons pu mettre en avant certains facteurs de souffrance qui semblent communs aux personnes qui refusent leur motif d'incarcération, certains champs de la souffrance semblent alors se retrouver chez ces personnes de manière générale, mais nous ne pouvons pour autant tirer de conclusions sur la manière d'exprimer ceux-ci.

En outre, même si les personnes concernées présentent des points communs quant à l'expression de la souffrance, nous ne pouvons pas pour autant dire que ce n'est pas parce qu'un tel n'a pas « déprimé » pendant l'incarcération, qu'il n'a pas souffert autant qu'un autre.

De plus, nous avons pu déjà souligner, lors de la mise en place de notre méthodologie de recherche, que la prise en compte de la personnalité était inévitable pour cerner la manière dont chaque individu a pu souffrir de l'incarcération.

Il est intéressant de se demander s'il serait juste et équitable d'indemniser davantage une personne qui aurait moins de capacités de faire face à la situation plutôt qu'une autre, qui posséderont davantage de moyens de coping, plus de moyens d'adaptation, plus de possibilités de vivre avec la souffrance et de mieux la métaboliser, sans pour autant y échapper : ce n'est donc pas une question de quantité de souffrance psychique, mais celle des conséquences de cette souffrance et de sa place dans l'économie psychique du sujet.

Il nous semble que l'évaluation du préjudice lié à la souffrance psychique du détenu impose des réflexions nouvelles voire des innovations autour du concept d' « état antérieur »

C Perspectives

Malgré l'absence de recherches et de données validées sur l'évaluation de la souffrance psychique liée à la détention, de nombreuses données théoriques et expérimentales permettent de comprendre les effets délétères spécifiques de la situation carcérale (l'expérience de Stanford, par exemple). Mais comment appréhender la place des prises en charge dans la réparation de la détention ?...

SMPR et DSP : soutien pour les détenus mais hélas pas pour tous les sujets de notre étude

Il est important de signaler dans cette discussion que la prise en charge et l'accompagnement des patients détenus est un élément atténuant la souffrance, mais cela ne veut pas dire que la personne ne souffre pas pour autant ; car justement, ce qui a motivé sa demande de suivi est la souffrance psychique qu'elle peut ressentir. En effet, le suivi psychologique, psychiatrique, socio-éducatif, médical, voire, simplement la distribution quotidienne de médicaments par l'infirmier, peuvent représenter un contact humain supplémentaire permettant un meilleur vécu de l'incarcération. Il est évident que même si l'accueil des arrivants par les psychologues de l'équipe du SMPR de Loos - Sequedin est systématique depuis plus de vingt ans, ce qui n'est toujours pas le cas dans toutes les maisons d'arrêt faute de personnel suffisant, il est impossible de répondre à toutes les demandes de suivis psychiatriques et psychologiques : il existe, en effet, une importante liste d'attente. Parmi les sujets de notre étude, nous avons donc des personnes suivies par le SMPR et d'autres non, soit pour la grande majorité de celles - ci, parce qu'elles ne le souhaitent pas, soit pour quelques personnes, parce qu'elles sont en attente. La recherche longitudinale dans ce dernier cas, a permis une rencontre aux trois temps de l'incarcération et donc, au minimum, un débriefing émotionnel. La réponse aux diverses demandes de suivis est bien différente d'une maison d'arrêt à une autre et intervient dans le vécu psychique de l'incarcération.

Le traitement médical n'est pas proportionnel à la souffrance psychique

Il est à rappeler que ce n'est pas parce que la personne n'est pas en demande de traitement médical qu'elle ne souffre pas. De la même manière, la lourdeur du traitement médical n'est pas proportionnelle à la souffrance endurée par le patient. Une personne suivie par une éducatrice, une psychiatre et une psychologue n'est pas inévitablement plus en souffrance qu'une personne qui n'est suivie que par une éducatrice seule par exemple. Plusieurs arguments vont dans ce sens. Tout d'abord, l'accessibilité aux soins : selon les maisons d'arrêt, il n'existe

pas la même accessibilité aux soins, à cause de la constitution des équipes, comme nous l'avons déjà souligné. De plus, selon les moments, l'accès aux soins n'est pas le même au sein des UCSA, DSP et SMPR, la longueur des listes d'attente varie considérablement selon les moments. Ensuite, la relation soignant-soigné : il est difficile, lorsqu'on est extérieur à la relation thérapeutique entre le patient et son médecin, d'émettre des hypothèses ou des avis fondés sur le traitement donné au patient.

A travers la prise en compte de l'accessibilité aux soins et la relation soignant-soigné, il est donc tout à fait inadapté pour un non-expert d'émettre des conclusions et de prendre des décisions par rapport au préjudice moral de la détention, en se basant sur le traitement médical.

Ne pas oublier qu'il s'agit d'une étude exploratoire qui pourrait devenir pilote

La présente étude s'est déroulée dans des lieux particuliers et des conditions précises, pour répondre à des questions spécifiques, avec des objectifs prédéterminés, ce qui empêche scientifiquement sa généralisation telle quelle à l'ensemble de la population carcérale française.

Des travaux seront sans doute nécessaires pour étudier les conditions des généralisations des principaux éléments de nos résultats.

La garde à vue

Nous avons réfléchi lors de la mise en place de cette étude à la possibilité d'explorer les effets psychologiques de la garde à vue. En effet, nous postulons qu'il existe pour les personnes injustement incarcérées un traumatisme psychique provoqué par l'arrestation et la garde à vue. En partant du postulat de base que la personne est innocente, il s'avère indéniable que la garde à vue qui n'aurait pas dû exister, est d'autant plus traumatisante et qu'elle peut donner lieu à des réactions parfois surprenantes. Il serait ainsi intéressant de comprendre les mécanismes des « faux aveux » en garde à vue, et d'analyser les facteurs qui conduisent à un tel comportement ?

Nous sommes donc tout à fait convaincus que le vécu de la garde à vue a un impact sur le vécu de la détention. Mais pour des raisons organisationnelles, nous avons dû nous écarter de ce terrain de recherche. En effet, prendre en compte la période de garde à vue entraînerait la psychologue chargée du recueil des données à suivre la personne du moment de la garde à vue, c'est-à-dire au commissariat ou en gendarmerie selon les cas, jusqu'au palais de justice, puis enfin aux trois temps définis de l'incarcération. Nous ne pouvions pas multiplier les permanences entre la garde à vue, le palais de justice et le milieu carcéral, faute de temps disponible. De plus, nous nous sommes recentrés sur le travail de la Commission Nationale de

Réparation des Détenctions qui, par définition, n'indemnise que le préjudice moral pendant la période de détention et non pas, par exemple, pendant la période de contrôle judiciaire et, pour ce qui nous intéresse ici, pas pendant la période de la garde à vue. Nous avons alors préféré, par volonté de se centrer sur la problématique traitée, nous concentrer sur le vécu même de la détention. D'autre part, des autorisations supplémentaires auprès du Ministère de l'Intérieur auraient été nécessaires pour mettre en place les permanences de la psychologue, autorisations qui auraient sûrement retardé le début de la recherche.

Nécessité d'une expertise

Tout au long de ce rapport, nous avons développé le caractère indispensable d'une expertise pour évaluer le préjudice moral lié à la détention. Il conviendra à terme de dégager les précisions nécessaires dans tous les cas, en plus des constatations propres à chaque cas.

Prises en charge proposées à la sortie

Nous pensons enfin, qu'il pourrait être pertinent de proposer aux anciens détenus des prises en charge psychologiques à la sortie de prison et autour des démarches de demande de réparation afin d'apporter un soutien nécessaire après cette privation de liberté «injustifiée ». Ces prises en charge pourraient être organisées par la collaboration entre les services judiciaires et les services médico-psychologiques régionaux qui travaillent au sein des établissements pénitentiaires, ou avec les services d'aide aux victimes. Ce travail d'équipe entre la justice et la santé pourrait alors profiter aux demandeurs.

Une ouverture pour des recherches futures

Nos résultats, surtout les plus surprenants, justifieraient des approfondissements théoriques et expérimentaux. Par exemple, notre recherche n'a pas pu explorer le vécu de la détention au delà de tre mois d'écrou. La prise en compte des longues peines compléterait nos analyses.

Les constats de l'enquête et les résultats de l'analyse exploratoires ne représentent dans ce domaine qu'une voie de recherche ouverte.

Table des matières

SOMMAIRE.....	4
CHAPITRE 1 : LES PREALABLES	9
LE COMITE DE PILOTAGE : LE GRESP	10
LES MEMBRES DU GRESP.....	10
OBJECTIFS DES REUNIONS DU GRESP.....	12
OBJECTIFS ET OUTILS PRECISES PAR LE GRESP	16
1 LES INDICES DE SOUFFRANCE EN DETENTION	16
1.1 LE CHOC CARCERAL	16
1.2 LES INDICES DE SOUFFRANCE.....	16
2. LES MODALITES ET LES METHODES DE LA RECHERCHE.....	18
2.1 DES OBJECTIFS PRECIS	18
2.2 UN PROTOCOLE EXPERIMENTAL PERMETTANT UN VASTE RECUEIL D'INFORMATION	18
2.3 LES MODALITES DE PASSATION DES EXAMENS	19
3. RECHERCHE DE FINANCEMENT ET STRUCTURATION DE L'EQUIPE.....	21
CHAPITRE 2 : LES METHODES	24
1. DEFINITION DE LA PROBLEMATIQUE	24
2. ADAPTATION DE LA PROBLEMATIQUE AUX NECESSITES METHODOLOGIQUES	27
3. CHOIX DE LA POPULATION.....	32
3.1 CARACTERISTIQUES DES SUJETS	32
3.2 DEFINITION DU GROUPE CONTROLE.....	33
3.3 CONSTRUCTION DE LA BASE DE DONNEES	36
4. DEVELOPPEMENT ET UTILISATION DE NOTRE PROPRE QUESTIONNAIRE ..	42
EVALUATION DE LA SOUFFRANCE PSYCHIQUE : LE CHOIX D'UN QUESTIONNAIRE	42
4.1 LE QUESTIONNAIRE.....	42
4.2 ELABORATION DU QUESTIONNAIRE.....	43

5. L'ENTRETIEN SEMI-DIRECTIF	46
6. DEFINITION DES TEMPS DE PASSATION, CONSIGNES ET ENGAGEMENT MUTUEL	48
6.1 LES TEMPS DE PASSATION	48
6.2 REMARQUES PARTICULIERES	49
6.2.1 LA GARDE A VUE.....	49
6.2.2 LE PALAIS DE JUSTICE	49
Expérience des entretiens au palais de justice TO	50
6.2.3 APRES LA MISE SOUS ECROU.....	54
6.3 LA PROCEDURE EXPERIMENTALE	54
6.3.1 CONVOCATION SELON LES LIEUX DE PASSATION.....	54
6.3.2 UTILISATION D'UNE CONSIGNE STANDARDISEE	54
6.3.3 ENGAGEMENT MUTUEL.....	55
6.3.4 LA CONSIGNE INTERMEDIAIRE.....	55
6.3.5 CONSIGNE STANDARDISEE POUR LE TEMPS DE PASSATION T2'	56
6.3.6 LIEUX ET TEMPS DES PASSATIONS	57
7. LES MAISONS D'ARRET DE LILLE : SEQUEDIN ET LOOS, DEUX REALITES DIFFERENTES	58
7.1 LE SITE DE SEQUEDIN	58
7.2 LE SITE DE LOOS	59
CHAPITRE 3 : RESULTATS	62
.....PARTIE 1 : RESULTATS STATISTIQUES	63
1. EFFECTIFS ET CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION	63
1.1 SITUATION SOCIOPROFES SIONNELLE.....	64
1.1.1 AGE.....	64
1.1.2 SITUATION FAMILIALE -DE 25 ANS.....	65
1.1.3 PRESENCE D'ENFANTS -DE 25 ANS.....	66
1.1.4 NOMBRE D'ENFANTS	67
1.1.5 ACTIVITE AVANT L'INCARCERATION.....	67
1.1.6 DUREE DE L'ACTIVITE.....	68
1.1.7 NIVEAU D'ETUDE.....	69
1.2 RESSOURCES -LOGEMENT	70
1.3 SITUATION PENALE	70
1.3.1 SITUATION PENALE A T1	70
1.3.2 DUREE DE LA PEINE.....	71

1.3.3 CONNAISSANCE OU NON DE LA DATE DE JUGEMENT.....	71
1.3.4 MOTIF DE L'INCARCERATION ACTUELLE	71
1.3.5 RAISONS INVOQUEES PAR LE SUJET	72
1.4 ANTECEDENTS JUDICIAIRES	72
1.4.1 PRIMO- INCARCERATION	72
1.4.2 SIMILARITE DES DELITS ANTERIEURS	73
1.4.3 TEMPS TOTAL PASSE EN PRISON	74
1.5 REACTIONS PAR RAPPORT A LA DECISION DE JUSTICE.....	74
1.5.1 ACCEPTATION OU NON DU MOTIF D'INCARCERATION	74
1.5.2 CONSEQUENCES PERSONNELLES, PROFESSIONNELLES, PAR RAPPORT AU LOGEMENT ET PAR RAPPORT AU PROJET DE VIE.....	74
1.6 ANTECEDENTS MEDICAUX ET CHIRURGICAUX.....	76
1.6.1 PRISE EN CHARGE PSYCHOLOGIQUE AVANT L'INCARCERATION.....	76
1.6.2 PRISE EN CHARGE EDUCATIVE AVANT L'INCARCERATION.....	77
1.6.3 TROUBLE ADDICTIF	77
1.7 SUIVI A T2	78
1.8 COMPARAISON AVEC DEUX POPULATIONS TEMOINS	79
1.8.1 COMPARAISON AVEC LA POPULATION CARCERALE GENERALE.....	79
1.8.2 CONSTITUTION D'UNE POPULATION CONTROLE.....	80
<u>2. VERIFICATION DE LA VALIDITE FACTORIELLE DU QUESTIONNAIRE</u>	<u>81</u>
2.1 QUESTIONNAIRE DE SOUFFRANCE PSYCHIQUE GENERALE.....	82
2.2 QUESTIONNAIRE DE SOUFFRANCE PSYCHIQUE LIE A LA PRISON.....	84
<u>3. DIFFERENCES ENTRE LA POPULATION CARCERALE ET LA POPULATION CONTROLE.....</u>	<u>87</u>
3.1 COMPARAISON DU QUESTIONNAIRE ENTRE LE GROUPE-CONTROLE ET LE GROUPE DE DETENUS POUR CHAQUE FACTEUR DU QUESTIONNAIRE DESOUFFRANCE PSYCHIQUE AU TEMPS T1	87
3.2 ANALYSE POUR LES MOINS DE 25 ANS	89
<u>4. EFFETS DES FACTEURS SUR LA SOUFFRANCE</u>	<u>90</u>
4.1 COMPARAISONS DES EFFETS DES FACTEURS A T1	91
4.2 COMPARAISONS DES EFFETS DES FACTEURS A T2	96
4.3 COMPARAISONS DES EFFETS DES FACTEURS A T3	101
<u>5. DIFFERENCES ENTRE LES TROIS TEMPS DE PASSATION (T1-T2-T3) POUR CHAQUE NOTE DU QUESTIONNAIRE DE SOUFFRANCE PSYCHIQUE.</u>	<u>109</u>

6. EFFETS DES VARIABLES SELECTIONNEES 114

6.1 AGE..... 114
6.2 ACTIVITE PROFESSIONNELLE..... 117
6.3 COUPLE/VIVANT SEUL 119
6.4 PRESENCE D’ENFANTS 121
6.5 NIVEAU D’ETUDES 124
6.6 NATIONALITE..... 126
6.7 SITUATION PENALE 127
6.8 CONNAISSANCE OU NON DE LA DATE DE JUGEMENT 130
6.9 MOTIF PRINCIPAL DE L’INCARCERATION 131
6.10 EXISTENCE OU NON D’ANTECEDENTS JUDICIAIRES 133

7. RECAPITULATIF GENERAL DES ANALYSES STATISTIQUES 136

..... PARTIE 2 : CONSTATATIONS CLINIQUES
..... 142

8. ANALYSE STATISTIQUE DE LA GRILLE D’ENTRETIEN SEMI-DIRECTIF..... 142

8.1 ANALYSE DES « RESENTIS » 142
8.2 ANALYSE DES ELEMENTS ATTENUANT ET AGGRAVANT LA SOUFFRANCE PSYCHIQUE..... 144
8.3 LES FACTEURS ATTENUANTS ET AGGRAVANTS 146

9. ETUDES DE CAS 150

9.1 MONSIEUR 1 150
9.1.1 ANALYSE DE CONTENU 150
9.1.2 SCORE AUX QUESTIONNAIRES DE SOUFFRANCE PSYCHIQUE..... 153
9.2 MONSIEUR 2 156
9.2.1 ANALYSE DE CONTENU 156
9.2.2 SCORE AUX QUESTIONNAIRES DE SOUFFRANCE PSYCHIQUE..... 159
9.3 MONSIEUR 3 162
9.3.1 ANALYSE DE CONTENU 162
9.3.2 SCORE AUX QUESTIONNAIRES DE SOUFFRANCE PSYCHIQUE..... 164
9.4 MONSIEUR 4 167
9.4.1 ANALYSE DE CONTENU 167
9.4.2 SCORE AUX QUESTIONNAIRES DE SOUFFRANCE PSYCHIQUE..... 170
9.5 MONSIEUR 5 173
9.5.1 ANALYSE DE CONTENU 173
9.5.2 SCORE AUX QUESTIONNAIRES DE SOUFFRANCE PSYCHIQUE..... 175
9.6 CONCLUSION 178

CHAPITRE 4 : CONCLUSION ET DISCUSSION 179

A. CONCLUSION DU TRAVAIL DE RECHERCHE..... 179

B ANALYSES ET INTERPRETATIONS DE LA CONCLUSION 185

B 1) ANALYSES ET INTERPRETATIONS SUR LES FACTEURS LIES A LA DETENTION 185

Standardisation des entretiens et réalité d'une recherche en milieu carcéral..... 185

Difficultés rencontrées 185

La « mortalité expérimentale » : les perdus de vue 187

Continuité du témoignage en sortant de la maison d'arrêt : les personnes ne veulent plus entendre parler de la prison..... 187

Variation de la souffrance psychique selon les lieux de détention 187

Prévenus ou condamnés : des espoirs différents 188

La vie en cellule 188

Etre incarcéré alors qu'on se proclame innocent : un fardeau à porter en détention 188

Diversité des modes de réaction d'une personne innocente incarcérée 189

La souffrance psychique du détenu est liée à la souffrance psychique de l'entourage 191

B 2) ANALYSES ET INTERPRETATIONS SUR LES FACTEURS LIES A LA DEMARCHE DE REPARATION 191

L'utilisation du questionnaire, tel quel, peut être problématique 191

Importance mais insuffisance des outils de mesure pour évaluer la souffrance psychique 192

La prise en compte des stéréotypes et préjugés du vécu psychique de la détention..... 193

« Les re-écroués ne peuvent pas être innocents ... » : un préjugé qui fait souffrir..... 194

La réalité des démarches de la procédure de demande de réparation des détentions 194

L'égalité des chances face à la procédure de réparation des détentions 196

Préjudice aussi du contrôle judiciaire et de l'attente de réparation..... 196

La réparation des détentions peut être vécue comme la reviviscence d'un jugement 197

La fréquence des démarches judiciaires et des protestations n'est pas proportionnelle à la souffrance psychique 198

C PERSPECTIVES 199

SMPR et DSP : soutien pour les détenus mais hélas pas pour tous les sujets de notre étude 199

Le traitement médical n'est pas proportionnel à la souffrance psychique 199

Ne pas oublier qu'il s'agit d'une étude exploratoire qui pourrait devenir pilote 200

La garde à vue 200

Nécessité d'une expertise..... 201

Prises en charge proposées à la sortie 201

Une ouverture pour des recherches futures 201